Site Natura 2000 FR9312004
Bois du Chapitre

DOCUMENT D'OBJECTIFS

TOME 1 – DIAGNOSTIC, ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Version finale du 24/03/2010

NATURA 2000

Office National des Forêts

Agence Départementale des Hautes-Alpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Hautes-Alpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

TOME 1 : ANALYSE ET DEFINITION DES OBJECTIFS 8

1 LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000 10

1.1 Natura 2000 : Réseau écologique européen 10

1.1.1 La Directive "Oiseaux" 10
1.1.2 La Directive "Habitats" 10
1.1.3 Le réseau Natura 2000 11

1.2 La transcription dans le droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats" 11

1.2.1 L'ordonnance du 11 avril 2001 11
1.2.2 Le décret dit de "procédure" du 8 novembre 2001 12
1.2.3 Les arrêtés du 16 novembre 2001 12
1.2.4 Le décret dit de "gestion" du 20 décembre 2001 12
1.2.5 La circulaire du 5 octobre 2004 13
1.2.6 La circulaire du 24 décembre 2004 14
1.2.7 La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux : 15
1.2.8 La circulaire du 30 avril 2007 16
1.2.9 La circulaire du 21 novembre 2007 16

1.3 Le Document d'Objectifs 16

1.3.1 Définition et rôle du Document d'Objectifs 16
1.3.2 Contexte du site FR9312004 17

1.4 Méthode de travail 17

1.4.1 Planning global 17
1.4.2 Concertation 17
1.4.3 Inventaires 18
1.4.4 Validation du DOCOB 18

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE 19

2.1 Milieu naturel 19

2.1.1 Situation géographique 19
2.1.2 Histoire du territoire 19
2.1.3 Aperçu paysager 21
2.1.4 Géologie, géomorphologie, pédologie 21
2.1.5 Climatologie 21
2.1.6 Hydrologie 23
2.1.7 Végétation 23

2.2 Données administratives 24

2.2.1 Communes concernées 24
2.2.2 Intercommunalité 24
2.2.3 Indicateurs socio-économiques 24
2.2.4 Statut du foncier 25
2.2.5 Documents d'urbanisme 25
2.2.6 Risques naturels 25
2.2.7 Zonage environnemental (autres que Natura 2000) 26
2.2.8 Sites classés, sites inscrits, monuments historiques 27
2.2.9 Autres documents de planification ou de gestion (SAGE, contrat de rivière) 27

3 LE PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE 28

3.1 Inventaire des habitats naturels 28
3.1.1 Méthode de cartographie 28
3.1.2 Surface et importance des habitats d'intérêt communautaire 28
3.1.3 Dynamique de la végétation 30
3.2 Inventaires des espèces 30
3.2.1 Présentation de la démarche 30
3.2.2 Rappel : les annexes de la Directive Oiseaux 31
3.2.3 L'avifaune d'intérêt communautaire 31
3.2.4 Les espèces végétales 34
3.2.5 Les autres espèces animales d'intérêt communautaire 36
4 LES ACTIVITÉS HUMAINES 38
4.1 Agriculture et pastoralisme 38
4.1.1 Elevage 38
4.2 Pratiques cynégétiques et piscicoles 38
4.2.1 Chasse 38
4.2.2 Pêche 38
4.3 Activités sylvicoles 39
4.3.1 Surface boisée 39
4.3.2 Gestion sylvicole 39
4.4 Activités scientifiques et naturalistes 39
4.5 Activités touristiques 40
4.5.1 Capacités d'accueil 40
4.5.2 Fréquentation du public 40
4.5.3 Routes, chemins autorisés aux véhicules à moteur et parkings 40
4.6 Projets en matière d'aménagement 40
5 Analyse écologique et fonctionnelle 41
5.1 Synthèse des connaissances biologiques 41
5.1.1 Evolution de la richesse biologique au cours de la dernière décennie 41
5.1.2 Foyers biologiques du site 41
5.2 Fonctionnalités écologiques du site 41
5.2.1 Interdépendances entre habitats et espèces 43
5.2.2 Relations interspécifiques 46
5.2.3 Corridors écologiques 46
5.2.4 Interrelations entre les habitats/espèces et les facteurs naturels 46
5.2.5 Interrelations entre les habitats/espèces et les activités humaines 47
5.3 Etat de conservation 47
5.3.1 Etat de conservation des espèces 47
5.3.2 Etat de conservation du site 48
6 ENJEUX ET OBJECTIFS 49
6.1 Rappel des habitats et espèces d'intérêt européen présents sur le site 49
6.1.1 Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 49
6.1.2 Habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces 49
6.2 Enjeux 50
6.2.1 Définition et Principe 50
6.2.2 Enjeux concernant les espèces Natura 2000 51
6.2.3 Enjeux concernant le site 52

6.2.4 Stratégie conservatoire : les priorités d'intervention 52
6.3 Objectifs de conservation.....53

TOME 2 :MESURES D'APPLICATION 55

6.3.1 Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts.....55
6.3.2 Objectifs de gestion 55
6.4 LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 56
6.4.1 Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000) 56
6.4.2 Les mesures non contractuelles (conventions et autres dispositifs).....56
6.4.3 La charte Natura 2000 56
7 ACTIONS PRECONISEES 57
8 SYNTHESE FINANCIERE.....65

BIBLIOGRAPHIE 66

ANNEXES 68

ATLAS CARTOGRAPHIQUE 106

TOME 1 : ANALYSE ET DEFINITION DES OBJECTIFS

1 LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000

1.1 Natura 2000 : Réseau écologique européen

La constitution de ce réseau est basée sur deux actes européens :

Le premier acte porte le numéro 79/409 du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" concernant la conservation des oiseaux sauvages.
Le deuxième acte porte le numéro 92/43 du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

1.1.1 La Directive "Oiseaux"

> *"(…) considérant que, sur le territoire européen des Etats membres, un grand nombre d'espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage subissent une régression de leur population (…)".*
>
> *"(…) considérant que les espèces d'oiseaux -susvisées- sont en grande partie des espèces migratrices ; que de telles espèces constituent un patrimoine commun et que la protection efficace des oiseaux est un problème d'environnement typiquement transfrontalier qui implique des responsabilités communes".*

A ce titre, les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisants d'habitats pour les espèces d'oiseaux concernées. En particulier, les Etats membres classent en Zone de Protection Spéciale (ZPS), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Oiseaux".

En septembre 2007, la France avait désigné **371 ZPS** pour une superficie totale de 4,3 millions d'hectares soit **7,8 % du territoire national**.

1.1.2 La Directive "Habitats"

> *"(…) considérant que le but principal de la présente directive étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines,*
> *considérant que sur le territoire européen des Etats membres, les habitats naturels ne cessent de se dégrader et qu'un nombre croissant d'espèces sauvages sont gravement menacées ; que, étant donné que les habitats et espèces menacées font partie du patrimoine naturel de la Communauté et que les menaces pesant sur ceux-ci sont souvent de nature transfrontalière, il est nécessaire de prendre des mesures au niveau communautaire en vue de les conserver ; (…)".*

Les annexes de la Directive "Habitats" fixent les listes des habitats et des espèces à conserver à l'échelle du territoire européen. Ces habitats et espèces sont dits d'intérêt communautaire. Les Etats doivent assurer leur maintien dans "un état de conservation favorable". C'est la présence de ces habitats et espèces qui est à l'origine de la désignation des sites. Ces derniers sont désignés par les Etats membres comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En décembre 2006, la France avait désigné **1 334 sites** au titre de la Directive Habitats pour une superficie totale de 4,6 million d'hectares soit **8,4 % du territoire national**.

1.1.3 Le réseau Natura 2000

Le réseau écologique européen est constitué des Zones de Protection Spéciale et des Zones Spéciales de Conservation classées au titre des Directives "Oiseaux" et "Habitats" décrites ci-dessus.

Les sites d'importance communautaire au titre de la Directive "Habitats" sont arrêtés par la Commission Européenne par région biogéographique avant d'être définitivement institués en ZSC par arrêté ministériel.

Le site FR 931 2004 "Bois du chapitre" a été classé en **Zone de Protection Spéciale** par l'Arrêté Ministériel du 27 aout 2003.

1.2 La transcription dans le droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats"

1.2.1 L'ordonnance du 11 avril 2001

Cette ordonnance transcrit dans le code de l'environnement (articles L.414-1 à L.414-17) les directives "Oiseaux" et "Habitats".

Dans son article L.414-1 – alinéa III, il est précisé que :

> *"avant la notification de la Commission Européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation ou avant la décision de désigner une zone de protection spéciale, le projet de périmètre de la zone est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics des opérations intercommunales concernées (…)"*

Dans son alinéa V :

> *"Les sites Natura 2000 font l'objet de mêmes destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation (…). Ces mesures tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Elles sont adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur ces habitats naturels et sur ces espèces. Elles ne conduisent pas à interdire des activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs par rapport aux objectifs (de la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages).*
> *Les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets".*

L'article L.414-2 prescrit pour chaque site, l'établissement concerté avec les acteurs locaux d'un "*document d'objectifs qui définit les orientations de gestion et de conservation*".

L'article L.414-3 définit l'application contractuelle du document d'objectifs.

> *"(…) les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000"".*

Le cadrage des contrats Natura 2000 en milieux agricoles ou forestiers est décrit dans la seconde partie (§1) du présent document.

Enfin, dans son article L.414-4, l'ordonnance du 11 avril 2001 instaure l'évaluation des incidences des *"programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements (…) dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000".*
Cette procédure d'évaluation ne concerne pas tous les projets des aménageurs mais ceux déjà soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative.

1.2.2 Le décret dit de "procédure" du 8 novembre 2001

Par son article R.214-18, le décret précise les modalités de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. *"Les Conseils Municipaux et les organes délibérants des établissements publics émettent leur avis motivé dans le délai de deux mois à compter de leur saisine".*

Alors que les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont vocation à rejoindre ensemble le réseau communautaire Natura 2000, leur inscription par la Commission Européenne varie quelque peu.

Pour les ZPS, *"le Ministre chargé de l'Environnement prend un arrêté désignant la zone comme site Natura 2000. Sa décision est notifiée à la Commission Européenne (Article R.214-20)".*

Pour les ZSC, le Ministre de l'Environnement notifie à la Commission Européenne sa proposition de site. Puis, *"lorsque la zone proposée est inscrite par la Commission Européenne sur la liste des sites d'importance communautaire, le Ministre de l'Environnement prend un arrêté la désignant comme site Natura 2000".*

Enfin, pour les ZPS comme les ZSC (article R-214.22), *"l'arrêté portant désignation d'un site Natura 2000 est publié au Journal Officiel".*

1.2.3 Les arrêtés du 16 novembre 2001

Le premier transpose en droit français les annexes 1 et 2 de la directive "Habitats" de 1992.
Dans son annexe I, ce texte arrête les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire justifiant la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Dans son annexe II, sont listées les espèces animales concernées dans les mêmes conditions.
Pour chacun des types d'habitats ou d'espèces, sont précisés les régions biogéographiques et le caractère prioritaire ou non de l'habitat ou de l'espèce.
Le département des Hautes-Alpes est majoritairement concerné par les zones biogéographiques alpine et méditerranéenne pour le sud du département.

Le second transpose en droit français la directive "Oiseaux" de 1979.
Dans son annexe, ce texte arrête les espèces d'oiseaux justifiant la désignation des zones de protection spéciale.

1.2.4 Le décret dit de "gestion" du 20 décembre 2001

Ce texte vient préciser l'association des acteurs locaux à la réalisation du document d'objectifs, les clauses des contrats Natura 2000 et les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets.

L'article R-214.24 définit précisément le contenu du document d'objectifs.

"1 – Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site (…), les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières.

2 – Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation (…) des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles.

3 – Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.

4 – (…) Les cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 (voir article R-214.28).

5 – L'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs.

6 – Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces."

Le rôle du Comité de Pilotage est délimité par l'article R-214.25. Présidé par le Préfet du Département dans le cas le plus classique, le Comité de Pilotage participe à la préparation du document d'objectifs.

Les contrats Natura 2000:

Pour les milieux agricoles, la contractualisation entre le Préfet et l'agriculteur prend la forme d'un contrat d'agriculture durable (CAD). Les modalités de passation d'un CAD sont détaillées dans la circulaire du MAAPAR du 30 octobre 2003 et pour les Hautes-Alpes par l'arrêté du 16 juin 2004.

Pour les autres milieux, la contractualisation est identique et prend la forme d'un contrat Natura 2000. Les mesures applicables pour les milieux non agricoles et non forestiers ressortent de l'annexe J du plan de développement rural national (PDRN).

Dans le détail, elles sont éligibles au titre de la mesure T du PDRN pour les **milieux non agricoles et non forestiers**. Soit, pour les milieux concernant les Hautes-Alpes :
- habitats d'eaux douces (rivière, mare, étang) : mesures A HE 002 à 010.
- tourbières, marais : mesures A TM 002 à 005
- formations herbeuses sèches, landes, fourrés : mesures A FH 002 à 007
- habitats rocheux, grottes : mesures A HR 002

Pour les milieux forestiers, elles sont éligibles au titre de la mesure i.2.7 du PDRN selon une typologie de 13 mesures forestières codées de F27 001 à 013 (mesures et codification à valider).

Les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets (voir aussi circulaire du 5 octobre 2004) :

Dans les sites Natura 2000, aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé : la procédure d'évaluation des incidences ne concerne que les programmes et projets déjà soumis à de telles procédures. Elle s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'évaluation existants : études ou notices d'impact (loi du 3 juillet 1976) ou documents d'incidences "loi sur l'eau" (loi du 3 janvier 1992).

1.2.5 La circulaire du 5 octobre 2004

La circulaire précise les conditions d'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.
Ce texte éclaire les articles L.414-4 à L.414-7 (ordonnance du 11 avril 2001) et R.214-15 et R.214-34 à R.214-39 (décret du 20 décembre 2001) du Code de l'Environnement, eux-mêmes la traduction dans le droit français de l'article 6 de la directive "Habitats".

Notons qu'aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé.

Cette circulaire liste les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements relevant du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 :
- ceux soumis à l'autorisation prévue par la loi sur l'eau donnant lieu à l'établissement d'un document d'incidence,
- ceux soumis à un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés,
- ceux soumis à un autre régime d'autorisation ou d'approbation donnant lieu à l'établissement d'une étude ou d'une notice d'impact.

Au cas particulier de chaque site, le Préfet peut établir une liste complémentaire de catégorie de programmes, d'ouvrages ou d'aménagements qui relèvera du régime d'évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (elle ne se substitue pas aux autres études d'impact antérieurement exigées).

Des outils de référence sont à la disposition du maître d'ouvrage et des services instructeurs pour aider à cette évaluation.

Nous citerons :
- les **cahiers d'habitats**, synthèse de la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ils développent huit thèmes : habitats forestiers, côtiers, humides, agropastoraux, rocheux, espèces végétales et animales et prochainement oiseaux.
- le **formulaire standard des données** (FSD) met à disposition, de manière synthétique, les principales informations du site.
- le **document d'objectifs** élaboré pour chaque site. Il comprend, entre autres, une analyse de l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site. Le DOCOB décrit également les objectifs de conservation et de gestion du site ainsi que les propositions de mesures permettant de les atteindre.

1.2.6 La circulaire du 24 décembre 2004

Cette circulaire remplace et annule celle du 3 mai 2002 mais en conserve l'esprit pour mettre en avant la gestion contractuelle des sites et rappeler que *"les acteurs du mode rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie"(extrait de la circulaire du 3 ami 2002)*.
L'objet de cette circulaire est de préciser les modalités d'application des articles L.414-2 et 3 du Code de l'Environnement (ordonnance du 11 avril 2001) et des articles R.214-23 à 33 du Code Rural (décret du 20 décembre 2001) relatifs à la gestion des sites Natura 2000.
Dans ses sept annexes, la circulaire du 24/12/2004 détaille la procédure d'élaboration du DOCOB et de son contenu et toutes les modalités des contrats Natura 2000, y compris quand ils prennent la forme de contrat d'agriculture durable. Dans la pratique de la gestion des sites, il s'agit du texte le plus opérationnel auquel il convient de se référer en permanence.

Cette circulaire est le fruit d'une étroite collaboration entre le ministère chargé de l'agriculture et de la forêt et le ministère de l'écologie et du développement durable et leur services déconcentrés, en association avec le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), établissement agrée par l'Union Européenne pour le paiement des contrats Natura 2000.

1.2.7 La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux :

Incidences de la loi DTR (loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) concernant Natura 2000 :

- Modification du périmètre d'une zone spéciale de conservation : les consultations préalables se limitent aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui sont territorialement concernés par la modification du périmètre. Elles donnent lieu à des avis motivés dont l'administration ne peut s'écarter sauf décision motivée. Références : article 141 loi DTR, article L 414-1/III code de l'environnement.
- Les mesures dont font l'objet les sites Natura 2000 doivent être définies en concertation "notamment" avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés, et avec des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site. Références : article 141 loi DTR, article L 414-1/V code de l'environnement.
- Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à une "charte Natura 2000", qui comporte un ensemble d'engagements définis par le document d'objectifs. Ces engagements ne s'accompagnent d'aucune contrepartie financière. La charte doit être annexée au document d'objectifs. Références : article 143 loi DTR, article L 414-3/II code de l'environnement.
- Document d'objectifs :
  Le DOCOB peut être élaboré et approuvé à compter de la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation, ou de la désignation d'une zone de protection spéciale.
- Le comité de pilotage Natura 2000, chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre du DOCOB, comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés et, notamment, des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.
- Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en oeuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par le préfet.
- Le DOCOB est approuvé par le préfet. Si le document d'objectifs n'a pas été soumis à son approbation dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage Natura 2000, il peut prendre en charge son élaboration.
- Lorsque le site est entièrement inclus dans un terrain relevant du ministère de la défense, le commandant de région Terre préside le comité de pilotage Natura 2000 et établit le DOCOB en association avec le comité de pilotage Natura 2000.
- Une convention doit être conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné comme étant chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en oeuvre. Elle a pour objet de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du DOCOB et au suivi de sa mise en oeuvre.
  Références : article 144 loi DTR, article L 414-2 code de l'environnement.
- Les DOCOB en cours d'élaboration à la date de publication de la loi DTR continuent à être élaborés dans les conditions prévues avant son entrée en vigueur mais leur mise en oeuvre doit être conduite dans le respect de la procédure qui vient d'être exposée.
- La présidence des comités de pilotage Natura 2000 créés par le préfet avant l'entrée en vigueur de la loi DTR est transférée à un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement membre du comité de pilotage dans des conditions qui seront définies par décret. Références : article 145 loi DTR.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles figureront sur une liste établie par le préfet une fois le DOCOB approuvé et à condition qu'elles aient fait l'objet d'un "engagement de gestion" (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au DOCOB.
  Références : article 146 loi DTR, article 1395 E code général des impôts. S'y reporter pour le détail.

1.2.8 La circulaire du 30 avril 2007

La circulaire du 30 avril 2007 établit le cadre réglementaire de la mise en place des Chartes Natura 2000, outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération (contrairement aux contrats Natura 2000).

L'objectif de la charte est la conservation du site Natura 2000. La charte contribue à l'atteinte de cet objectif par la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site.

Outre les activités de gestion courante du site, notamment les pratiques agricoles et sylvicoles, toutes les activités pratiquées sur le site Natura 2000 comme les activités de loisirs (randonnée, chasse, escalade, sports d'eaux vives, pêche…) peuvent être concernées par la charte.

Plusieurs motifs ont conduit à la création de ce nouvel outil d'adhésion au document d'objectifs par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, notamment :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 ;
- reconnaître l'intérêt des bonnes pratiques de gestion développées par ces titulaires, qui concourent à la conservation des habitats et des espèces ;
- permettre aux titulaires de s'engager vers des pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs du document d'objectifs, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000.

En contrepartie, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements à des bonnes pratiques contribuant à la réalisation des objectifs de conservation poursuivis sur le site et dans le cadre du réseau Natura 2000. Elle ne saurait se limiter à de simples recommandations.

1.2.9 La circulaire du 21 novembre 2007

Cette circulaire complète et actualise la circulaire du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Elles expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

1.3 Le Document d'Objectifs

1.3.1 Définition et rôle du Document d'Objectifs

La mise en place du réseau Natura 2000, dans le cadre de l'application des directives européennes 92/43/CEE « Habitats » et 79/409/CEE « Oiseaux » a pour ambition de concilier maintien de la biodiversité et activités humaines par une gestion appropriée.
La gestion d'un site Natura 2000 passe par l'élaboration préalable d'un document d'objectifs (DOCOB), outil de diagnostic et d'orientation pour tous les acteurs du territoire.

Le DOCOB vise à :
- identifier sur quoi porte la nécessité de la préservation,
- savoir précisément où se situent les habitats à préserver,
- identifier les exigences économiques, sociales et culturelles,
- préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné,
- évaluer l'état de conservation des habitats,
- cerner les causes éventuelles de détérioration des habitats et de perturbation des espèces et définir les mesures appropriées pour éviter celles-ci,
- aider à évaluer les projets d'aménagement en hiérarchisant les enjeux et les habitats et espèces

concernés,
- définir les modalités de gestion et des dispositions permettant de maintenir les habitats et espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluer les dépenses à engager, en identifiant notamment celles qui concernent les habitats et espèces prioritaires,
- instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et espèces au niveau local.

Le DOCOB est :
- un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes. En ce sens, il traduit concrètement les objectifs de l'Etat sur le site ;
- un document concerté, réalisé en associant étroitement les acteurs et usagers locaux dans le cadre d'un dialogue territorial dynamique ;
- un document d'intentions et d'actions, présentant un projet territorial consensuel et cohérent, pouvant être évalué périodiquement ;
- un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats d'un site ;
- un document de référence (notamment en ce qui concerne les inventaires naturalistes et socioéconomiques)
et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site ;
- un document qui s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques et des zonages environnementaux. Il permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires impliqués dans la gestion du territoire ;
- un document public tenu à disposition des personnes qui en font la demande.

1.3.2 Contexte du site FR9312004

Le site FR9312004"Bois du Chapitre" a été désigné comme **Zone de Protection Spéciale** par arrêté ministériel en aout 2003.
L'Office National des Forêts, animateur du site FR9301511 dans lequel le bois du Chapitre est inclus en totalité, a été chargé d'élaborer le DOCOB du bois du Chapitre dans le cadre de la convention d'animation.
Ce DOCOB a été réalisé en application du Cahier des Charges des Documents d'Objectifs des Sites Natura 2000 de la DIREN PACA, en l'appliquant toutefois au contexte de ce site.

1.4 Méthode de travail

1.4.1 Planning global

Ce site a fait l'objet d'importants travaux d'inventaires préalables à sa désignation en ZPS. Compte tenu du contexte naturel et anthropique, il n'a pas été jugé nécessaire de mener de nouveaux travaux de terrain pour élaborer ce document d'objectifs.
Par ailleurs, en raison du nombre d'acteurs très réduit sur le site (une commune, un propriétaire : l'Etat, activités humaines très limitées), et de son inclusion dans un site Natura 2000 (FR9301511) ayant déjà fait l'objet d'un document d'objectifs, la concertation sur ce site a été notablement réduite.
L'élaboration de ce document s'est déroulée durant le deuxième semestre 2008.

1.4.2 Concertation

La concertation a été effectuée sous la forme de réunions de réunions du Comité de Pilotage du site, dont l'historique figure ci-dessous :

- **Constitution du COPIL** par l'arrêté préfectoral n°2009-41-9 du 10/02/2009.

- **Première réunion du COPIL** le 26/02/2009. Au terme de cette réunion, Mme Christiane Faret-Hunerfurst, conseillère municipale en charge de l'environnement à la ville de Gap, est nommé présidente du COPIL. **L'ONF, opérateur du site** présente le site, le résultat des inventaires naturalistes et les objectifs de conservation.
-

1.4.3 Inventaires

Le site étant inclus en totalité dans la zone FR9301511 "Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur", les données recueillies lors de l'élaboration du document d'objectifs de ce site ont constitué une source de données importantes, en particulier la cartographie des habitats qui est disponible. Le bois du Chapitre avait par ailleurs fait l'objet d'études diverses, la carte des habitats sur la zone est donc plus fine que sur l'ensemble du site FR9301511.
Concernant l'avifaune, objet principal de ce document, différents inventaires ont été menés dans un passé plus ou moins récent. Le plus gros travail a été mené dans le cadre de deux études :

- L'étude préalable à la désignation en ZPS du site, rédigé en 2001,
- Le rapport de présentation pour la création et le plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale du Chapitre-Petit-Buëch, rédigé en 2003.

Type d'inventaire	Organisme	Date de réalisation
Inventaire et cartographie des habitats	ONF	2000, 2001
Pré-inventaire avifaune	ONF	1992
Inventaire de l'avifaune	ECODIR, CRAVE + compléments ONF	2000, 2001
Compléments faune, flore, peuplements	ONF	2002, 2003

1.4.4 Validation du DOCOB

1.4.4.1 Validation du Tome 1 par le CSRPN

à venir

1.4.4.2 Validation du DOCOB par le Comité de Pilotage

à venir

1.4.4.3 Validation du DOCOB par l'Etat

à venir

2 PRESENTATION GENERALE DU SITE

2.1 Milieu naturel

2.1.1 Situation géographique

Le site est inclus en totalité dans la commune de Gap, au cœur du bassin de Gap-Chaudun qui forme une entité géographique au contact du Champsaur et du Dévoluy. Cette localisation le situe à la rencontre du caractère méridional du Gapençais et celui plus septentrional des massifs voisins. Le Bois du Chapitre est inclus dans le haut du bassin versant du Petit Buëch, affluent rive droite de la Durance.

Localisation du site dans les Hautes-Alpes

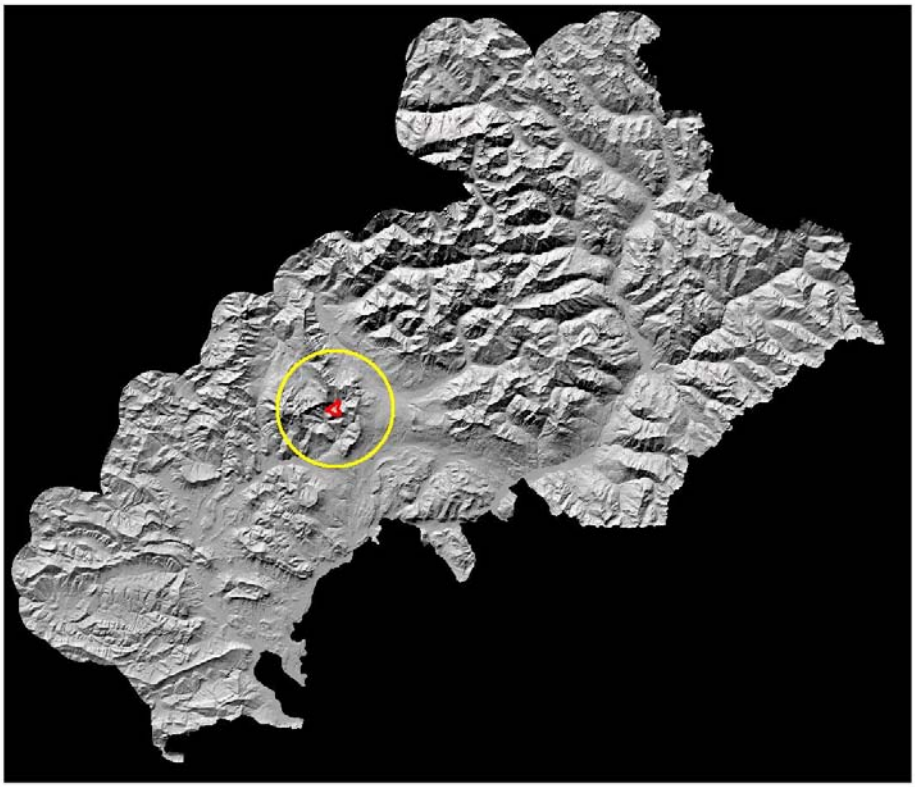

2.1.2 Histoire du territoire

La vallée du Petit Buëch était auparavant peuplée de villages, hameaux et forests (habitations d'estive). Les premières populations, des bergers provençaux transhumants, se sont sédentarisées sur le bassin vers l'an 1000.

Vers 1145 le Chapitre de Gap, administrateur de l'évêché, s'approprie les alentours de Chaudun profitant ainsi de la location des terres et de l'exploitation des forêts.

En 1390, Arnaud Flotte pille et détruit le premier village de Chaudun, les survivants sont alors contraints de s'enfuir. Chaudun est déserté jusqu'en 1593, date à laquelle les seigneurs du Chapitre concédèrent par « albergement » le territoire aux plus offrants. Les terres avaient été dévastées par d'immenses troupeaux "étrangers" en particulier pendant les guerres civiles de la seconde moitié du

XVIème siècle. Chaudun est alors reconstruit par 12 chefs de familles à son emplacement actuel. Ils vivaient de l'élevage ovin et caprin et de maigres cultures de céréales et de lentilles.

Les forêts étaient en ce temps un bien précieux. Elles représentaient alors une source d'énergie et de matière première, c'est pourquoi elles étaient jalousement gardées par leurs propriétaires. Les seigneurs propriétaires géraient des bois de futaie, comme la hêtraie sapinière du Bois du Chapitre. Ces bois furent exploités épisodiquement notamment lors de la reconstruction de Gap suite à l'invasion piémontaise de 1692 et ce malgré les difficultés de desserte et d'exploitation.

A cette époque, la déforestation empirait, comme en atteste les rapports des Réformations des Forêts du Dauphiné. Les bois de Chaudun étaient parmi les derniers existants du Gapençais du fait de leur inaccessibilité. Les bois de taillis communaux, surexploités par les habitants pour leur besoin de chauffage, avaient pratiquement disparu.

La Révolution transféra à la commune de Chaudun, les anciennes propriétés seigneuriales. La pression pastorale et les coupes s'accentuèrent au rythme des évolutions de la démographie, Chaudun comptaient 171 habitants à son apogée en 1806. Comme en témoigne le cadastre napoléonien de 1808, une grande partie du bassin versant était cultivée ou pâturée.

Les effets négatifs de la surexploitation du milieu firent leur apparition, à Chaudun comme dans l'ensemble des Alpes du Sud. Chaudun vécut alors le dernier épisode de son existence en tant que communauté. Face à la montée des inondations en plaines, conséquence du surpâturage en montagne, le Second Empire entreprit une ambitieuse politique de Restauration de Terrains de Montagne (Lois de 1860, 1864 et 1882) par acquisition des terrains, reboisement et engazonnement.

Le village de Chaudun vers 1880
Photo Abbé Aye ADHA

Le village de Chaudun abandonné
Photo Abbé Aye ADHA

La difficulté des conditions de vie conduisit les Chauduniers en 1888 à mettre en vente leur commune. Ce n'est qu'après une longue attente que l'Etat acquit en 1895 l'ensemble du territoire communal. Les bâtiments communaux (école, église…) furent désaffectés en 1896 et la même année Félix Faure, Président de la république décréta l'aliénation de la commune et son rattachement à Gap. Les derniers habitants dont l'ancien maire ne partirent qu'en 1902.

L'Administration Forestière entreprit, à partir de 1896 et jusqu'en 1913, un vaste programme de reboisement avec la plantation de 3 363 280 résineux (mélèze, pin noir, épicéa, pin sylvestre, pin à crochet et pin cembro) et de 63 000 feuillus sur plus de 400 hectares.

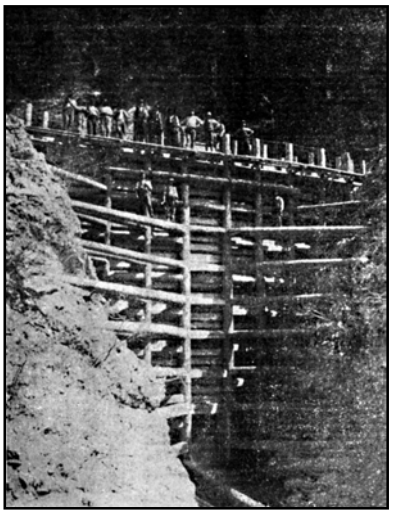

Le barrage de Valentin Chabrand (1913)
Photo Abbé Aye ADHA

La gestion forestière, planifiée en 1892, a rationalisé les objectifs assignés à la forêt : protection des secteurs de reboisement RTM, contrôle du pâturage, production de bois et renouvellement forestier. Le Bois du Chapitre fut exploité et les bois furent d'abord évacués par flottage à l'aide d'un barrage construit en 1913 par Valentin Chabrand puis par câbles à partir de 1935. La dernière coupe réalisée date de 1953.

2.1.3 Aperçu paysager

Le Bois du Chapitre constitue une unité paysagère assez cohérente, nettement délimitée à sa base par le Petit Buëch, à son sommet par les crêtes du Pic Melette et latéralement par des arêtes secondaires le séparant des ruines de Luvie à l'ouest et des couloirs des Miauges à l'est. Il s'agit d'un versant forestier peuplé majoritairement de résineux et classiquement coiffé d'une bande de pelouses sommitales. Les petites barres rocheuses sont peu visibles car cachées par la forêt. La combe de Lavanche constitue un axe qui sépare le versant principal en deux sous-versants d'exposition un peu distincte. La richesse en feuillus de cette combe la distingue du reste du site surtout à l'automne et au printemps.

2.1.4 Géologie, géomorphologie, pédologie

2.1.4.1 Géologie et géomorphologie

Le Bois du Chapitre se situe sur des terrains calcaires plus ou moins argileux du secondaire. Ces calcaires sont en moyenne relativement durs mais nettement plus tendres en périphérie, surtout à l'ouest où des affleurements marneux peu végétalisés apparaissent. Quelques bandes de roches dures affleurent aussi bien en haut qu'en bas. Les versants sont en grande partie recouverts d'éboulis et de colluvions.
Les marnes se rattachent pour l'essentiel au valaginiens, les calcaires marneux à l'hauterivien tandis que les calcaires durs constituent une ébauche de barre titonique.

2.1.4.2 Pédologie

Il n'y a pas eu d'étude pédologique détaillée de la zone. Toutefois, des observations réalisées dans le cadre du dossier de création de la Réserve Biologique Intégrale en 2003 (Sablain 2003) ont apporté quelques éléments : en moyenne les sols sont assez épais à l'exception des pentes les plus raides qui ne portent que des lithosols. Les sols sont influencés par la nature calcaire de la roche mère. Les pentes et le climat ne permettent pas une décarbonatation très active. Il s'agit donc pour l'essentiel de rendosols et de calcosols, le plus souvent riches en cailloux (colluvions).

2.1.5 Climatologie

Il n'existe pas de station de référence sur le site. Les stations les plus proches sont celles de Gap et de Saint-Etienne en Dévoluy. Le Bois du Chapitre par son orientation générale nord-ouest et son altitude accentue sans doute les précipitations et le froid.

Températures :
Le tableau ci-dessous fournit quelques caractéristiques thermiques des stations de Gap et de Saint-Etienne en Dévoluy (Chas E., 1994 ; Météo France) :

Station de référence	Température moyenne annuelle 1961-1996	Minima de janvier 1969-2006	Maxima de juillet 1969-2006	Nombre annuel de jours de gel[1] 1969-2006	Nombre annuel de jours très froids[2] 1969-2006	Nombre annuel de jours très chauds[3] 1969-2006
Gap	9,8 °C	-3,9 °C	26,9 °C	121	7	69
Saint-Etienne en Dévoluy	6°C	-6.9°C	22.7°C	168	27	27

La température moyenne annuelle à 1500 m est évaluée à 6°C. Il gèle plus d'une centaine de jours par an. Les gelées hors période hivernale sont plus fréquentes en automne et au début du printemps, ce qui peut être dommageable aux peuplements (Sapins, Mélèzes).

Précipitations

La hauteur moyenne annuelle des précipitations pour le massif du Dévoluy est de 1144 mm (mesurée à la station météorologique de Saint-Etienne-en-Dévoluy). Sur la zone d'étude on peut évaluer les précipitations à 1400 mm à 1500 m d'altitude. Les brumes orographiques sont fréquentes et la neige est présente de décembre à avril.

Vents

On distingue habituellement dans la région trois vents : la Bise, vent du nord froid et sec ; le vent du sud qui amène les précipitations les plus importantes accompagnées d'un adoucissement de la température et enfin la Traverse, vent d'ouest qui apporte orages et grêles et occasionne souvent des chablis.

Ensoleillement

La forte luminosité est une caractéristique importante du site, avec 2400 heures d'ensoleillement à Gap, soit 2800 heures après correction de l'effet d'écran dû aux massifs montagneux.
Ce fort ensoleillement implique une grande sécheresse et une grande pureté de l'atmosphère, des amplitudes de températures très grandes et sur les reliefs des contrastes de versant très accusés.

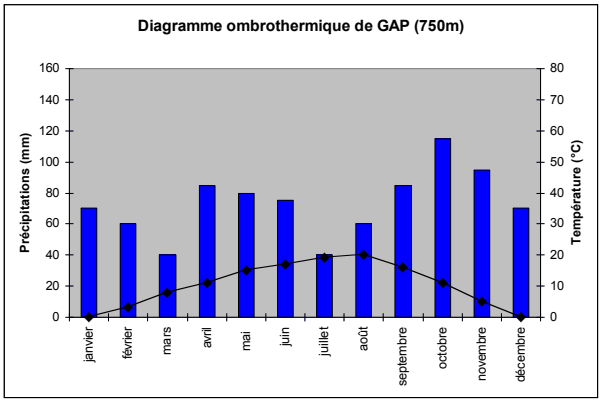

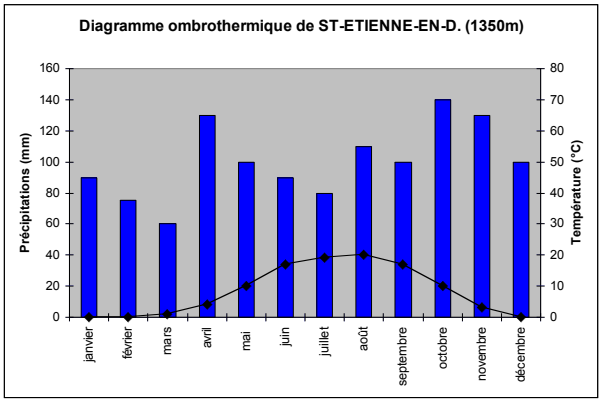

Météo France période 1985-1997

Sur les deux stations, on observe une répartition des précipitations assez régulière avec un léger déficit hydrique au mois de juillet pour la station de Gap. La durée de la période végétative est comprise entre 170 et 190 jours (nombre de jours où la température moyenne est supérieure à 5°C).

[1] températures minimales sous abri inférieures ou égales à 0 °C.
[2] températures minimales sous abri inférieures ou égales à –10 °C.
[3] températures maximales sous abri supérieures ou égales à 25 °C.

2.1.6 Hydrologie

Le seul cours d'eau permanent est le Petit Buëch qui constitue la limite nord-ouest du site. Les combes et talwegs recueillent les ruissellements lors des fortes précipitations mais il n'existe pas de sources alimentant les ruisseaux. Le Buëch est un torrent de montagne présentant sur le site une pente moyenne (40%□□□◦). Le régime est pluvio-nival, les crues restant en général modérées sur la partie concernée.

2.1.7 Végétation

Le site est majoritairement forestier, couvert en grande partie d'une sapiniére-hêtraie plutôt fraîche. Elle est relayée en altitude par des pelouses calcicoles à Seslérie plus ou moins fraîches. Une bande de transition entre forêt et pelouse riche en feuillus s'étend sur toute la largeur du site. Les ravins et talwegs sont occupés par des érablaies et des mégaphorbiaies à la flore assez riche. Pour plus de détail, voir la carte des habitats en annexe, cartes n°2 et 3.

2.2 Données administratives

2.2.1 Communes concernées

Le site ne concerne que la commune de Gap.

2.2.2 Intercommunalité

Sans objet.

2.2.3 Indicateurs socio-économiques

Les tableaux présentés ci-dessous ont été réalisés à partir des données fournies par le Recensement Général Agricole (1979, 1988, 2000), par l'INSEE et par le Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.
NB : Ces données concernent la totalité du territoire communal et non la seule partie incluse dans le site Natura 2000.

COMMUNE DE GAP			
DONNEES ADMINISTRATIVES (INSEE)			
Nombre d'habitants (1990)	35 647		
Nombre d'habitants (1999)	**38 612**		
Superficie INSEE	11043		
Densité (2005)	346		
Nombre de logements (2005)	18871		
% de résidences principales (2005)	90%		
DONNEES FORESTIERES ET AGRICOLES			
(données du recensement général agricole)	1979	1988	**2000**
Nombre total d'exploitations	295	207	**136**
dont nbre d'exploitations professionnelles	103	86	**63**
Surface agricole utile (ha)	4767	4237	**4010**
- Terres labourables	2325	2196	**2008**
- Surface toujours en herbe	2385	2001	**1969**
Nombre d'ovins (brebis mères)	4049	3647	**3071**
Nombre de bovins	4248	3905	**3176**
Surface alpage (enquête pastorale 1997)	605 ha		
Superficie de bois et forêt (Inventaire Communal 1998)	301 ha		
Nombre de chasseurs de la commune (2000)	294		
CAPACITES D'ACCUEIL TOURISTIQUE (DONNEES 2007)[4]			
Meublés (nb de personnes)	336		
Hotels (nb de personnes)	1366		
Camping (nb de personnes)	1120		
SUPERFICIE DANS LE SITE NATURA 2000	**% DU TERR. COMM. DANS LE SITE**		
211 ha	1.9%		

[4] Données 2007 du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

Site Bois du Chapitre	
DONNEES ADMINISTRATIVES	
Nombre d'habitants (1999)	**0**
Densité (2005)	0
Nombre de logements (2005)	0
DONNEES FORESTIERES ET AGRICOLES	
Nombre total d'exploitations	0
dont nbre d'exploitations professionnelles	0
Surface agricole utile (ha)	0
- Terres labourables	0
- Surface toujours en herbe	0
Nombre d'ovins (brebis mères)	0
Nombre de bovins	0
Surface alpage (enquête pastorale 1997)	0
Superficie de bois et forêt	166 ha
CAPACITES D'ACCUEIL TOURISTIQUE (DONNEES 2007)[5]	
0	
SUPERFICIE DANS LE SITE NATURA 2000	**% DU TERR. COMM. DANS LE SITE**
211 ha	1.9%

2.2.4 Statut du foncier

Le tableau suivant indique la répartition du site par grand type de propriété :

	Superficie (ha)	Pourcentage
Forêt Domaniale	211	100
TOTAL	**211**	**100 %**

Le site est entièrement propriété du Ministére de l'agriculture qui a confié la gestion à l'Office National des Forêts.

2.2.5 Documents d'urbanisme

La commune de Gap est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a été approuvé le 11 Février 1995. Le POS a été modifié le 29 octobre 2004 et le 29 juin 2007. Il a fait l'objet d'une révision simplifiée le 18 avril 2008. Une délibération du 31 octobre 2008 décide de la mise en révision totale de ce POS et donc la réalisation d'un PLU. Le bassin de Chaudun est en zone ND (zone naturelle).

2.2.6 Risques naturels

2.2.6.1 Avalanches

Les avalanches affectent le site de façon régulière. Elles mobilisent seulement une partie de la neige disponible sur les pentes herbeuses supérieures et sont en général canalisées dans la combe de Lavanche. Elles surviennent le plus souvent en fin d'hiver ou lors de redoux et occasionnent des dégâts localisés.

[5] Données 2007 du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

2.2.6.2 Crues de torrents

Le site est susceptible d'être affecté ponctuellement par les crues le long du Petit Buëch lors des épisodes de forte pluie. Ce type d'événement reste rare et ne concerne que la bordure inférieure du site. Il n'affecte pas significativement les espèces et milieux concernés.

2.2.6.3 Mouvements de terrain

Les mouvements de terrains sont limités sur le site. Ils prennent la forme de ravinement ou de chute de pierres ou blocs.

Ravinement
Ce risque est surtout présent là ou la couverture végétale est faible. Ainsi, c'est dans la partie supérieure du site, formée de pelouses que ce risque peut apparaître lors d'orages violents.

Chute de pierres ou blocs
Les chutes de pierres et de blocs affectent la quasi-totalité du site comme en témoigne les fréquentes blessures au tronc des arbres. Par endroit les pierres sont susceptibles de traverser la forêt de haut en bas.

2.2.6.4 Feux de forêt

L'importance du risque d'incendie est mis en évidence par le zonage de l'aléa feu de forêt réalisé en 2003 par l'Office National des Forêts pour l'ensemble du département. Il situe le Bois du Chapitre de la façon suivante :

	Faible	Moyen
Superficie (en ha)	66	145
%	31,2	68,8

2.2.7 Zonage environnemental (autres que Natura 2000)

(*cf.* **carte n°2**)

- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Le site est entièrement inclus dans les deux ZNIEFF suivantes :

Identifiant ZNIEFF	Type de ZNIEFF	Dénomination	Surface (ha)
05-123-176	type I	Forêt Domaniale de Gap-Chaudun - bois du Chapitre et ubacs du pic de Gleize	900,53
05-123-100	type II	Dévoluy méridional : massif de Bure - Gleize - vallée de Chaudun - Charance	15534,92

- **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

Le périmètre de la Zone de Protection Spéciale, est quasiment identique à celui de la ZICO PAC 22 « Bois du Chapitre ». Le site est donc en quasi-totalité classé ZICO.

- **Réserve Biologique Intégrale (RBI)**

Le site a été classé en réserve Biologique Dirigée en 1990. Depuis 2003, ce statut a été remplacé par celui de Réserve Biologique Intégrale. L'ensemble du site est situé au sein de la Réserve Biologique Intégrale nommée « Chapitre-Petit-Buëch ».

L'objectif essentiel de la réserve est d'être un site de suivi de la dynamique naturelle des milieux, en particulier celle des écosystèmes forestiers à forte maturité. Ce statut interdit la quasi-totalité des activités humaines (sylviculture, pâturage, création de sentiers…).

2.2.8 Sites classés, sites inscrits, monuments historiques

Sans objet.

2.2.9 Autres documents de planification ou de gestion (SAGE, contrat de rivière)

Sans objet.

3 LE PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les différents inventaires réalisés sur le site ont eu comme cadre de référence le cahier des charges élaboré par la DIREN PACA et le CSRPN ("Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans les sites Natura 2000 de la région PACA", DIREN PACA 2007).

3.1 Inventaire des habitats naturels

3.1.1 Méthode de cartographie

La cartographie des habitats naturels a été réalisée par l'ONF dans le cadre de l'élaboration du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur » dans lequel la ZPS est incluse en totalité.

Les cartes suivantes présentent les résultats de l'inventaire des milieux naturels :
- la carte des habitats selon la typologie Corine, qui couvre la totalité du site (**carte n°2** en annexe) ;
- la carte des habitats d'intérêt communautaire, où ne figure que les milieux listés à l'annexe 1 de la Directive Habitats selon la typologie EUR27 (**carte n°3** en annexe) ;
- la carte des grands types de milieux, qui aidera à l'élaboration et à la mise en application de la charte Natura 2000 du site (**carte n°4** en annexe).

3.1.2 Surface et importance des habitats d'intérêt communautaire

Sur le site, 8 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés :

Statut	Code EUR 25	Libellé EUR_25	Surface Site (ha)	% Site
IP	**9180**	**Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***	**22,56**	**10,64**
	91E0	**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**	**3,43**	**1,62**
IC	4060	Landes alpines et boréales	0,71	0,34
	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	20,71	9,77
			6,65	3,14
			13,88	6,55
	6520	Prairies de fauche de montagne	0,60	0,29
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*	0,01	0,00
	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0,05	0,02
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,66	0,78

IP : Intérêt Prioritaire
IC : Intérêt Communautaire

Le site abrite également des habitats importants pour la conservation des espèces de la Directive Oiseaux, qui seront désignés comme "habitats d'espèces" d'intérêt communautaire.
L'habitat principal d'espèces d'intérêt communautaire sur le site est : la hêtraie-sapinière.

En effet, les hêtraies-sapinières du site présentent un fort degré de maturité, beaucoup d'arbres âgés, de dimension importantes, à cavités ou dépérissants. C'est l'habitat principal d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux remarquables sur le site et à ce titre il présente un intérêt communautaire certain.

Le tableau suivant indique la liste des habitats du site, avec leurs statuts et leurs surfaces respectives.

Statut	Code CORINE	Habitat	Code EUR_25	Libellé EUR_25	Surface Site (ha)	%Site
IP	**41.41**	**Forêts de ravin à Frêne et Sycomore** ***Fraxino-Aceretum pseudoplatani***	**9180**	**Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***	**22,56**	**10,64**
	44.21	**Galeries montagnardes d'Aulnes blancs** ***Calamagrosti varie-Alnetum incanae***	**91E0**	**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**	**3,43**	**1,62**
IC	31.47	Landes à *Arctostaphylos uva-ursi*	4060	Landes alpines et boréales	0,71	0,34
	36.4111	Pelouses à Laîche sempervirente des Alpes	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	20,71	9,77
	36.431	Versants à Seslerie et Laîche sempervirente *Seslerion albicantis p.*			6,65	3,14
	36.432	Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales *Avenion montanae, Avenion sempervirentis, Ononidion cenisiae*			13,88	6,55
	38.3	Prairies de fauche de montagne *Polygono-Trisetion (Triseto-Polygonion bisorti)*	6520	Prairies de fauche de montagne	0,60	0,29
	41.16	Hêtraies sur calcaire *Celpahlanthero fagenion*	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*	0,01	0,00
	61.311	Eboulis à *Stipa calamagrostis*	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0,05	0,02
	62.151	Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,66	0,78
				Sous-total habitats directive :	***70,27***	***33,16***
HD	31.8123	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier *Berberidon : Cotoneaster-Amelanchieretum*	-	-	0,08	0,04
	32.62	Garrigues à *Genista cinerea*	-	-	0,02	0,01
	41.39	Bois de Frênes post-culturaux *Corylo-Fraxinenalia*	-	-	0,02	0,01
	42.34	Formations secondaires de Mélèzes	-	-	1,24	0,58
	43.174	Forêts mixtes hêtraies neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins *Troschischanto-Fagetum, Geranio nodosi-Fagetum i.a.*	-	-	140,31	66,20
				Sous-total habitats hors directive :	***141,66***	***66,84***
				TOTAL :	**211,94**	**100,0**

3.1.3 Dynamique de la végétation

Dans la partie forestière du site, la végétation peut être considérée comme étant plus ou moins climacique. En effet, la forêt présente une mosaïque des différentes phases du cycle sylvogénétique qui est imbriquée au sein du peuplement. Dans les zones où la topographie impose un climax stationnel, la végétation est en fréquente régénération sous l'influence des paramètres géomorphologiques (forte pente, éboulis) et climatiques (avalanches, pluies torrentielles, etc…). Les paramètres biotiques sont également importants, le cheptel sauvage étant suffisament important pour avoir une influence sur la régénération des ligneux. Aussi, des exclos de suivi de l'impact des ongulés sauvages (mouflon essentiellement) ont été mis en place par le CEMAGREF (CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural des Eaux et des Forêts). Dans la partie supraforestière, la situation est nettement différente. En effet, au niveau de la zone de combat, les pelouses ont tendances à être envahies par les ligneux bas et les arbustes (églantiers, sorbiers, alisiers, érables..). Le Mélèze est également assez présent et dynamique. Si les pelouses les plus élevées du Pic Mélette (sur forte pente et exposées aux conditions difficiles : vent, érosion, froid, sécheresse) sont probablement stables, une partie importante des milieux actuellement ouverts peuvent potentiellement se boiser, comme l'atteste la présence de peuplements de Mélèzes (issus de plantations) jusqu'à la crête sur un versant à proximité immédiate. A ces altitudes, l'évolution de la végétation est assez lente, mais en l'absence de pâturage domestique, elle devra être suivie afin de répondre aux objectifs de conservation. La dynamique du Mélèze semble particulièrement active au dessus de la limite actuelle de la forêt.

3.2 Inventaires des espèces

3.2.1 Présentation de la démarche

Avant l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale, le Bois du Chapitre a fait l'objet de nombreux inventaires scientifiques mais la dimension avifaunistique n'a elle été que peu étudiée. Le seul inventaire existant au préalable était un inventaire interne à l'ONF réalisé en 1992 par C. Lavigne.

Afin de compléter ce premier lot de données, une étude spécifique sur l'avifaune a été confiée au Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés (CRAVE) en 2000.

Le Bois du Chapitre étant enclavé au sein d'un autre site Natura 2000 (FR9301511 Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur), afin de rendre les deux documents d'objectifs cohérent il a été choisi de se servir des données acquises sur les autres groupes biologiques (habitats, flore, insectes et chiroptères).

L'étude menée en 2000 par le CRAVE s'est attachée aux espèces d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Oiseaux) mais ont également permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales à divers titres, parfois localement bien plus intéressantes que des espèces inscrites à la Directive Oiseaux, dont certaines s'avèrent assez communes sur le site.
Des prospections occasionnelles ultérieures ont été réalisées, notamment en hiver et de nuit entre 2000 et 2003.

3.2.2 *Rappel : les annexes de la Directive Oiseaux*

Annexes de la Directive Européenne N°79/409 du 2 avril 1979 dite Directive Oiseaux :

Annexes	Contenu
Annexe **I**	liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale
Annexe **II**	liste des espèces pouvant être chassées
Annexe **III**	liste des espèces (nécessairement de l'annexe II) pouvant être commercialisées
Annexe **IV**	liste des méthodes de capture ou de mise à mort interdites
Annexe **V**	liste des thèmes de recherche et de travaux méritant une attention particulière

Toutes les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux identifiées sur le site font l'objet de fiches plus détaillées à la fin de ce document.

3.2.3 *L'avifaune d'intérêt communautaire*

3.2.3.1 Origine des données

Les données prises en compte proviennent de différents protocoles :

- ✓ données « aléatoires » qui correspondent à des observations ponctuelles plus ou moins récentes provenant de la base de données du CRAVE et des observations du personnel ONF,
- ✓ données recueillies dans le cadre du programme ECOFOR par le CRAVE en 2000.
- ✓ de données recueillies avec la méthode des Echantillonnages Fréquentiels Progressif (EFP),
  - o en 1992 lors du pré-inventaire réalisé par l'ONF,
  - o en 2000 durant l'étude préalable à la désignation du site en ZPS.

3.2.3.2 Résultats

Les différents inventaires qui ont été mené au Bois du Chapitre ont permis de recenser 92 espèces d'oiseaux dont 80 sont nicheuses « certaine, probable ou possible ». Les 18 espèces suivantes inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux ont été contactées dans le Bois du Chapitre :

Nom français	Nom scientifique	Statut Livre rouge	Nicheur	Hivernant	Passage
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	R	(1)		X
Circaète jean-le-blanc	*Circaetus gallicus*	R	(1)		
Milan noir	*Milvus migrans*	AS			X (3)
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	AS			X
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	ND			X
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	R	(1)		X
Tétras lyre	*Tetrao tetrix*	D	X	X	
Gélinotte des bois	*Bonasa bonasia*	D	X	X	
Perdrix bartavelle	*Alectoris graeca*				
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	R	(1)		X
Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*	AS	X	X	
Chevêchette d'Europe	*Glaucidium passerinum*	R	X (2)	X	
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	AS			X(3)
Pic noir	*Dryocopus martius*	ND	X	X	
Alouette lulu	*Lullula arborea*	AS	X		
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	D	X		
Crave à bec rouge	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*	AS	(1)	X	
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	D	X		

Légende :

Statut Livre rouge
R : Rare
D : En Déclin
AS : A Surveiller
AP : A Préciser
ND : statut Non Défavorable

Remarques
(1) Niche à proximité
(2) Nidification incertaine
(3) Anecdotique

Ces espèces font l'objet d'une fiche de présentation en fin de ce document. Les lignes ci-dessous les décrivent brièvement.

Aigle royal
Rapace emblématique de la faune montagnarde, l'aigle royal est le plus grand rapace prédateur de notre avifaune. Autrefois bien présent en plaine, les nombreuses persécutions dont il a été victime ont réduit sa répartition aux massifs montagneux. Ses populations semblent se rétablir peu à peu depuis quelques années.
C'est une espèce à grand rayon d'action, le territoire d'un couple est très étendu (50 à 100 km²). S'alimentant de proies de taille moyenne qu'il chasse à découvert, cet oiseau doit disposer de suffisamment de milieux ouverts dans son territoire de chasse.
Sur le site, l'aigle royal ne niche pas, toutefois le site est inclus dans le territoire d'un couple nichant à proximité. Aussi la présence de milieux ouverts sur le site sera-t-elle profitable à cette espèce.

Circaète Jean-le-Blanc
Ce grand rapace se reconnaît assez facilement en vol, il apparaît de dessous presque entièrement blanc, sa tête brune tranchant sur le reste. Sa capacité à voler sur place est également un des critères d'identification. Son alimentation se compose presque exclusivement de reptiles : lézards et serpents qu'il chasse dans les zones de pelouses, souvent chaudes et rocailleuses, favorables au vol et à la présence de ses proies. Il niche dans des arbres où il recherche la tranquillité. Les Alpes du Sud constituent une des zones de France où l'espèce est la plus présente.

Milan noir
Ce grand rapace sombre à la queue échancrée est relativement commun en France. Les Hautes-Alpes ne sont pas une terre particulièrement accueillante pour lui où il se concentre le long du cours de la Durance où il niche volontiers dans les arbres des berges. Ses territoires d'alimentation sont variés, sa prédilection va aux poissons malades ou morts le long des cours d'eau et plans d'eau. Il fréquente par ailleurs souvent les décharges. Le site n'est donc pas des plus favorables à cette espèce où sa présence est anecdotique, notamment en période de migration.

Busard Saint-Martin
Le busard Saint-Martin effectue des déplacements saisonniers modestes. Cette espèce se nourrit essentiellement de petits rongeurs qu'il chasse dans les pelouses, prairies et champs cultivés, parfois également dans les marais. Le nid est à même le sol, dans des zones plus ou moins ouvertes : broussailles, prairies, et champs de céréales où les nichées sont alors vulnérables au passage des moissonneuses et faucheuses. Le site est fréquenté lors de passages occasionnels, la topographie locale limitant sans doute les possibilités de nidification.

Bondrée apivore
La Bondrée est un rapace à tendance forestière, souvent confondu avec la Buse variable (*Buteo buteo*). Essentiellement insectivore, elle se nourrit en grande majorité de guêpes dont elle déterre les nids. Oiseau migrateur discret, la Bondrée s'installe dans des massifs boisés tranquilles de dimensions très variable où elle construit son nid sur un arbre. Elle cherche ses proies dans tous types de milieux.

Faucon pèlerin
Oiseau des falaises par excellence, le Faucon pèlerin a fortement régressé dans la deuxième moitié du 20ème siècle, principalement en raison de l'utilisation des pesticides et des destructions volontaires. Les populations tendent à augmenter mais les densités restent faibles. Ce rapace niche en falaise ou plus rarement sur des bâtiments. Il se nourrit presque exclusivement d'oiseaux tués en plein vol à l'issue de piqués spectaculaires. L'espèce est présente sur les falaises à proximité du site.

Tétras lyre
Chez ce galliforme plus gros qu'une poule au dimorphisme sexuel marqué, le mâle se reconnaît aisément à sa couleur entièrement noire. La femelle elle est un petit peu plus petite et brune. Il fréquente la zone de combat (limite entre la forêt et les pelouses d'altitudes) où il niche au sol au pied d'un arbre. Le régime alimentaire des adultes est essentiellement constitué de végétaux. L'espèce est caractérisée par les parades printanières des mâles qui ont lieu dans des arènes (« leks »). Sa répartition en France est limitée aux Alpes et au département des Ardennes.

Gélinotte des bois
Petite « poule » de sous-bois de couleur sombre, la Gélinotte est une espèce extrêmement discrète. Elle n'est souvent repérée que par les indices qu'elle laisse au sol (crottes) ou par son chant très aigu caractéristique mais difficile à percevoir. Elle est cantonnée à l'est de la France où son statut de conservation est très variable selon les régions. Elle affectionne les bois et forêts dotés sous-étage assez fourni. La Gélinotte se nourrit essentiellement de végétaux (graines, bourgeons, chatons, fruits…). Son domaine vital est petit : il fait en général entre 10 et 40 hectares.

Perdrix bartavelle
Elle ressemble grandement à la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) avec laquelle elle peut s'hybrider. L'on parle alors de Perdrix rochassière. Le critère de distinction avec la Perdrix rouge est une gorge blanche plus étendue et délimitée par un collier noir net. Le régime alimentaire évolue au cours de la saison : graminées en hiver et au début du printemps puis insectes en été et enfin fruits et graines en automne.

Grand-duc d'Europe
C'est le plus grand hibou d'Europe. Il niche dans les falaises. Ce rapace nocturne se nourrit de proies variées, essentiellement des mammifères, qu'il chasse sur des terrains plutôt dégagés. Un couple niche à proximité du site.

Chouette de Tengmalm
C'est une assez petite chouette. Elle est présente dans tous les massifs montagneux français. Elle construit son nid dans une ancienne loge de Pic noir. Se nourrissant de micro-mammifères, sa dynamique de reproduction fluctue au rythme de celle de ses proies.

Chevêchette d'Europe
De la taille d'un étourneau, la Chevêchette d'Europe est notre plus petite chouette. Elle fréquente les massifs montagneux français à l'exception des Pyrénées et du massif central. Elle affectionne les forêts de sapin et d'épicéa âgées où elle se nourrit en grande majorité de petits passereaux.

Engoulevent d'Europe
Oiseau nocturne plus souvent entendu que vu, l'engoulevent est une espèce migratrice, présente en été dans les parties basses des Hautes-Alpes. L'espèce niche à même le sol dans les landes et les bois clairs. Son alimentation est constituée uniquement d'insectes capturés en vol à la manière des martinets.

Pic noir
Le plus grand des pics européens est assez commun dans les forêts des Hautes-Alpes. Ses cris et tambourinages résonnent dans la plupart des massifs forestiers qui sont son habitat exclusif. Présent dans différents types de peuplements, il exige la présence d'arbres de diamètre suffisant pour y creuser sa loge. Sur le site ce sont principalement les bois de hêtre qui lui conviennent. L'espèce est présente toute l'année sur le site.

Alouette lulu
L'alouette lulu est bien présente dans les Hautes-Alpes. Espèce des milieux ouverts et semi-ouverts, elle niche sur la plupart des secteurs du département, aux étages supraméditerranéen et montagnard. Sur le site, elle se rencontre dans les zones de pelouses et landes, où la fermeture des milieux pourrait à terme lui être préjudiciable.

Pie-grièche écorcheur
En France c'est la plus commune des pies-grièches. Elle est encore bien présente dans les milieux agricoles du département, avec une préférence pour les zones pâturées piquetées de buissons. Cet oiseau à la particularité de stocker ses proies (gros insectes, lézards, etc.) sur les épines des arbustes ou les fils barbelés avant de les consommer. L'espèce est migratrice, et niche sur le site.

Crave à bec rouge
Le crave à bec rouge est un petit corvidé nichant en falaise, vivant le plus souvent en colonies. L'espèce niche à proximité du site dans une falaise. Il se nourrit au sol dans les pelouses ouvertes et caillouteuses où il trouve vers, insectes et autres invertébrés. Aussi, le crave est sensible à la fermeture des milieux.

Bruant ortolan
Passereau migrateur, l'ortolan est devenu assez rare en France. Il est cependant encore bien représenté dans les Hautes-Alpes, où on peut l'observer régulièrement à l'étage montagnard, dans les pelouses rocailleuses parsemées de quelques buissons et arbustes. Les pelouses modérément colonisées par le Genêt cendré présentes sur le site lui conviennent particulièrement.

A ces espèces il faut ajouter les espèces migratrices dont la venue est régulière :

Nom scientifique	**Nom vernacuaire**
Anthus spinoletta	Pipit sioncelle
Carduelis spinus	Tarin des aulnes
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir
Monticola saxatilis	Monticole de roche
Montifringilla nivalis	Niverolle des alpes
Petronia petronia	Moineau soulcie
Scolopax rusticola	Bécasse des bois
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
Tichodroma muraria	Tichodrome échelette
Turdus pilaris	Grive mauvis
Upupa epops	Huppe fasciée

3.2.4 Les espèces végétales

3.2.4.1 Mode de recensement

La flore du site est assez bien connue. Les données proviennent : de la base de données du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), des relevés effectués par l'Office National des Forêts (notamment lors de la réalisation de la cartographie des habitats Naturels du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur ») et des prospections complémentaires effectuées par l'Office National des Forêts en amont de la rédaction du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale.

Une seule espèce d'intérêt communautaire est connue dans le Bois du Chapitre, il s'agit de la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*).

Le tableau suivant présente la liste des espèces patrimoniales du site et leur statut :

Taxon	**Livre Rouge National Tome 1**	**Livre Rouge National Tome 2**	**Livre Rouge PACA**	**Protection Nationale**	**Statut Atlas de la flore rare et menacée des Hautes-Alpes** (Chas et al., 2006)
Aconitum paniculatum					AR / CD / ?
Adoxa moschatellina L.			X		
Allium ursinum L. subsp. *ursinum*			X		
Achillea macrophylla					
Androsace chaixii Gren. & Godron		X	X		
Asperula rupicola Jordan		X	X		
Asperula taurina L. subsp. *taurina*		X	X	X	R / V / P
Asplenium ramosum L.			X		
Astragalus danicus Retz.			X		
Athamanta cretensis L.			X		
Botrychium lunaria (L.) Swartz			X		
Bupleurum longifolium					
Campanula alpestris All.		X	X		
Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E. Schulz			X		
Carduus personata (L.) Jacq. subsp. *personata*			X		
Carex austroalpina Becherer		X	X		
Cicerbita alpina (L.) Wallr.			X		
Convallaria majalis L.			X		AC / PM / S
Coristospermum ferulaceum (All.) Reduron, Charpin & Pim.		X	X		
Cynoglossum officinale L.			X		
Daphne mezereum L.			X		C / PM / S
Epilobium palustre L.			X		
Epipogium aphyllum Swartz		X	X	X	R / V / P
Eryngium spinalba Vill.		X	X	X	AR / PM / P
Gagea lutea (L.) Ker-Gawler		X	X	X	AR / PM / S
Galium odoratum (L.) Scop.			X		
Galium pseudohelveticum Ehrend.		X	X		
Gentiana punctata L.			X		
Geranium rivulare Vill.			X		
Helictotrichon sempervirens (Vill.) Pilger		X	X		
Hordelymus europaeus (L.) C.O. Harz			X		
Knautia subcanescens Jordan		X	X		
Lactuca quercina ssp. *chaixii*					TR / TM / HP
Lilium martagon L.			X		C / PM / S
Luzula nutans (Vill.) Duval-Jouve			X		
Moehringia muscosa L.			X		
Plantago argentea Chaix			X		
Poa *chaixii* Vill. in Gilib.			X		
Polygala alpina (DC.) Steudel			X		
Polygonatum verticillatum (L.) All.			X		
Pulsatilla halleri (All.) Willd. subsp. *halleri*		X	X	X	PC / PM / HP
Salvia glutinosa L.			X		
Sanicula europaea L.			X		
Stachys sylvatica L.			X		
Taxus baccata L.			X		PC / PM / S
Thalictrum aquilegiifolium L. subsp. *aquilegifolium*			X		
Trochiscanthes nodiflora (All.) Koch			X		
Ulmus glabra Hudson			X		
Viola mirabilis L.			X		

Légende :	**Statut de répartion**	**Statut de conservation**	**Catégorie patrimoniale**
	TR : Très Rare	TM : Très Menacé	HP : Hautement Prioritaire
	R : Rare	M : Menacé	P : Prioritaire
	AR : Assez Rare	V : Vulnérable	AP : Assez Prioritaire
	PC : Peu Commun	PM : Peu Menacé	S : A surveiller
	AC : Assez Commun	CD : taxon dépendant des mesures de conservation	
	C : Commun		

3.2.5 Les autres espèces animales d'intérêt communautaire

3.2.5.1 Chiroptères

Les données présentées sont une extraction de celles provenant des inventaires menés par le Groupe Chiroptère de Provence (GCP) lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur ». Ces données ont été recueillies soit à l'aide de détecteur à ultrasons soit de captures au filet japonais.

Le tableau suivant présente la liste des espèces du site et leur statut :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Présence	Statut Europe	Statut France	Rareté PACA
Barbastella barbastellus	**Barbastelle commune**	Pot.	**Dh2, b2**	**N, V**	***C***
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Av	Dh4, b2	N, V	*C*
Pipistrellus pispistrellus	Pipistrelle commune	Av	dh4, b2	N, S	*C*
Hypsugo savii	Vespère de Savi	Av	dh4, b2	N, S	*C*
Vespertilio murinus	Sérotine bicolore	Av	dh4, b2	N, R	

*Pot. : présence potentielle ; Av : présence avérée

Légende : Av ou Pot. : Présence avérée sur le site, ou présence potentielle
dh2 ou **dh4** : annexe II ou IV de la directive habitats
b2 : annexe II de la convention de Berne
N : Protégé par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007
V, R ou S : Espèce répertoriée comme « vulnérable », « rare » ou « à surveiller » dans le Livre Rouge de la faune menacée en France
TR, R, AR, PC, AC, C : très rare, rare, assez rare, peu commun, assez commun, commun

3.2.5.2 Insectes

Une étude menée en 2000 (Dupont) sur les insectes du Bois du Chapitre. Une deuxième étude a été réalisée par l'Office Pour l'Information Eco-entomologique (OPIE) sur les coléoptères et les lépidoptères dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur ».

Lépidoptères

Les lépidoptères fréquentent essentiellement la partie sommitale du site, qui est constituée de pelouses. Une espèce d'intérêt communautaire, le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), y a été contactée ainsi que plusieurs autres espèces remarquables. Parmi celles-ci nous pouvons citer le Semi-apollon (*Dryopa mnemosyne*), l'Apollon (*Parnassius appollo*), l'Azuré du Serpolet (Gl*aucopsyche arion*), toutes trois citées à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, et l'Azuré de la croisette (*Glaucopsyche rebeli*), espèce protégée.

Coléoptères

La richesse du Bois du Chapitre en terme d'espèces saproxylophages est largement reconnue puisque le site abrite :

- ✓ la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), espèce prioritaire de la Directive Habitats-Faune-Flore ;
- ✓ *Epiphanis cornutus*, relicte glaciaire, qui a une répartition extrêmement localisée en Europe et est excessivement rare en France (l'observation effectuée au bois du Chapitre constitue la seule donnée en France depuis 1966) ;
- ✓ *Ampedus nigrinus,* espèce très rare en France présente dans les bois résineux de montagne ;
- ✓ *Xylobius corticalis,* espèce très rare en France et inféodée aux forêts de montagnes ;
- ✓ *Ampedus erythrogonus*, espèce localisée en France dans les zones montagneuses
- ✓ *Ropalopus insubricus,* espèce inféodée aux bois d'érables et de frêne
- ✓ *Pidonia lurida* qui marque le caractère plus nordique du bois Chapitre vis-à-vis des autres massifs de la zone.

Enfin pour Dupont "La présence d'espèces comme *Ampedus nigrinus, Xylobius corticalis* et *Epiphanis cornutus* indique l'existence probable d'un ensemble d'espèces saproxyliques remarquables*".*

Parmi les 16 espèces différentes de carabes prélevées, 3 sont assez rares ou rares en France : *Leistus nitidus*, *Amara brunnea*, *Notiophilus germiny*. En outre, 2 espèces sylvicoles sont dominantes Abax *parallelepipedus* et *Pterostichus selmanni*.

Odonates

Il n'y a pas eu d'études spécifiques portant sur les odonates, seul le Petit Buëch présente des milieux favorables pour ces espèces.

Hyménoptères

Lempérière (OPIE) a étudié en 2000 l'activité sylvicole du groupe *Formica rufa* et plus particulièrement *Formica lugubris*. Il en ressort que les fourmilières sont dans un état sanitaire « excellent », que l'activité des populations est « forte », le volume moyen et le biovolume très élevés.

3.2.5.3 Poissons

Il n'existe pas de cours d'eau permanent entièrement inclus dans le site, le Petit Buëch étant seulement limitrophe. Il nous est tout de même apparu intéressant de mentionner ce groupe taxonomique car le Petit Buëch accueille une espèce d'intérêt communautaire : le Chabot (*Cottus gobio*). Une autre espèce fréquente également le Petit-Buëch, il s'agit de la Truite fario (*Salmo trutta fario*).
Les données existantes proviennent de pêche électrique menée en 1998 par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche devenu depuis Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

3.2.5.4 Amphibiens et reptiles

C'est le CEEP (espaces naturels de Provence) qui a été chargé des inventaires reptiles et amphibiens lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur » réalisé en 2000. Ces inventaires ont permis de révéler la présence du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) dans le site et celle de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) à sa périphérie immédiate.

4 LES ACTIVITES HUMAINES

4.1 Agriculture et pastoralisme

Sauf mention contraire, les données présentées dans les paragraphes suivants concernent la commune de Gap dans son intégralité et non le seul site.

4.1.1 Elevage

Le tableau suivant illustre les tendances évolutives des effectifs des cheptels agricoles entre 1979 et 2005 (données AGRESTE) :

Année :	1979	1988	2000
Total bovins	4248	3905	**3176**
Total volailles	15731	4734	**1605**
Agnelles pour la souche	719	477	**214**
Brebis mères	4049	3647	**3071**
Truies et porcs à l'engraissement	635	476	**530**
Chèvres	126	100	**266**
Total équidés	56	146	**150**

L'effectif des cheptels est en diminution dans tous les secteurs d'élevage hormis les équins et les caprins. Le bassin de Gap-Chaudun constitue un vaste alpage bovin de qualité, en revanche il n'y a pas de pâturage sur le site, le canton du Chapitre étant en défens.

4.2 Pratiques cynégétiques et piscicoles

4.2.1 Chasse

Le Bois du Chapitre appartient au territoire de chasse de Gap-Chaudun qui couvre 1700 hectares sur de la Forêt Domaniale du même nom. Ce territoire a été mis en réserve entre 1955 et 1975 suite à l'introduction du Mouflon. La chasse y est pratiquée uniquement en licences individuelles dirigées. C'est le gros gibier qui est recherché (Cerf, Chevreuil et Mouflon). La partie sommitale du site est utilisée lors de chasse à tir (essentiellement à l'approche). Ce sont entre 5 et 10 chasseurs par saison qui prélèvent 5 à 6 animaux (Chevreuil et Mouflon). Le Bois du Chapitre est lui utilisé par les archers (10-15 par saison) qui y pratiquent à l'affût où à l'approche. Leur tableau de chasse plus faible (2-3 bêtes) est constitué de Mouflon et de Cerf.

4.2.2 Pêche

Le droit de pêche est loué à Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La pêche est pratiquée de manière anecdotique en limite du site dans le torrent du Petit Buëch pour la truite fario (*Salmo trutta fario*). Cette activité, ne concernerait en fait qu'un à deux pêcheurs par semaine. Les poissons pêchés sont remis à l'eau (parcours "no kill")

4.3 Activités sylvicoles

4.3.1 Surface boisée

Au sens de l'Inventaire Forestier National (IFN), la superficie boisée s'établit à 165,2 ha soit 78 % de la superficie totale. Pour l'IFN un espace est considéré boisé quand il contient des espèces végétales arbustives ou arborescente dont les houppiers couvrent au moins 10 % de l'espace considéré. Cette définition conduit parfois à traduire imparfaitement la gamme de milieux naturels entre la pelouse et la forêt fermée.
Ainsi, pour mieux traduire la diversité des milieux, il est préférable de se baser sur l'analyse des milieux naturels réalisés à l'aide de la typologie Corine Biotopes.
Avec cette typologie, la forêt représente 167,5 ha, soit 79 % de la surface du site, ce qui diffère peu des données IFN pour ce site.

4.3.2 Gestion sylvicole

La pression sylvicole n'a jamais été forte. En effet, son appartenance ancienne au Chapitre de Gap a valu au site d'être préservé des déboisements importants qu'ont subi les autres massifs de Chaudun et ce jusqu'à l'abandon du village.

Les mauvaises conditions d'accessibilité au Bois du Chapitre n'ont pas permis une exploitation forestière active : la fréquence des coupes et le volume mobilisé au cours du XX^{éme} siècle a été faible (Lamoisson, 2000) ; le Bois du Chapitre étant traité en futaie jardinée. La faible exploitation du milieu et l'arrêt total des coupes au début des années 50 font que le Bois du Chapitre est considéré comme une forêt subnaturelle (Greslier, 1993). L'inaccessibilité du site, ne rendant pas l'exploitation forestière viable économiquement et sa forte richesse écologique ont provoqué son classement en Réserve Biologique Dirigée en 1990 puis en Réserve Biologique Intégrale en 2003. Ceci a marqué officiellement l'arrêt de l'exploitation forestière, ce qui était le cas depuis le début des années 50.

La totalité du site est concernée par la Forêt Domaniale de Gap Chaudun. Les parcelles forestières concernées par la Zone de Protection Spéciale ont été classées en Réserve Biologique Dirigée puis en Réserve Biologique Intégrale. A ce titre elles ne font plus l'objet d'exploitation sylvicole. L'impact de cette activité est donc nul.

4.4 Activités scientifiques et naturalistes

La richesse naturelle du bassin de Gap-Chaudun et particulièrement celle du Bois du Chapitre suscite depuis longtemps l'intérêt des scientifiques et des naturalistes. Ceux-ci ont donc étudié avec l'aide des forestiers le site sur de nombreux thèmes. Ces différentes recherches sont maintenant coordonnées dans le cadre du programme de recherche ECOFOR « Biodiversité et recherche forestière ». Ce programme national, vise entre autre, à évaluer les effets de la gestion forestière et de la non gestion sur la biodiversité. Dans ce cadre, ce sont des études pédologiques, entomologiques, botaniques, écologiques, historiques et ornithologiques qui ont été menées sur le Bois du chapitre et les autres formations boisées du bassin de Gap-Chaudun. Les principaux intervenants de ce programme sont le CEntre national du Machinisme Agricole du Génie Rural et des Eaux et Forêts (CEMAGREF), le Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés (CRAVE), le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), l'Université Joseph Fourier (UJF), l'Office National des Forêts (ONF), l'Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts (ENGREF, nouvellement Agro-Paris Tech de Nancy).
D'autres études concernant le domaine historique et plus particulièrement ses composantes agricoles, sylvicoles et pastorales ont également été menées dans le cadre d'un programme LIFE « Bioculturel » portant en partie sur le bassin de Gap-Chaudun.

4.5 Activités touristiques

Les principales données concernant les équipements d'accueil du public sur le site (itinéraires, équipements) figurent sur la **carte n°10** en annexe.

4.5.1 Capacités d'accueil

Il n'existe pas de structure d'hébergement sur le site. La plus proche se trouve à l'ancien village de Chaudun. Il s'agit d'un gîte forestier pouvant accueillir 14 personnes. Ce dernier est notamment utilisé dans le cadre du produit touristique « Retrouvance », par les chasseurs chassant en Forêt Domaniale de Gap-Chaudun ou est loué sur demande à des particuliers.

4.5.2 Fréquentation du public

L'essentiel des personnes se cantonnent au GR 93 « Tour du Dévoluy » qui longe le nord-ouest du site. Seuls deux sentiers non balisés et peu marqués pénètrent le Bois du Chapitre à partir du col de Chabanottes ou à partir du « plastron ». Leur relative difficulté (une main courante existe sur celui venant du col de Chabanottes) fait qu'ils ne sont guère fréquentés. De plus, ces sentiers ne sont ni entretenus ni balisés, comme l'exige le classement en Réserve Biologique Intégrale du site. Par ailleurs, l'hiver la neige rend difficile l'accès au site.

En guise de conclusion, on peut dire que ces divers éléments rendent la fréquentation humaine du site marginale. Celle-ci est surtout le fait de scientifiques et de chasseurs en période automnale.

4.5.3 Routes, chemins autorisés aux véhicules à moteur et parkings

Route
Sans objet

Desserte forestière
Aucune route ou piste forestière n'est présente ou en projet sur le site.

4.6 Projets en matière d'aménagement

Sans objet du fait du statut en Réserve Biologique Intégrale.

5 ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

5.1 Synthèse des connaissances biologiques

5.1.1 Evolution de la richesse biologique au cours de la dernière décennie

Faute de programme précis de suivi de l'avifaune, il est difficile de connaître son évolution. Une comparaison des relevés effectués en 1992 et ceux de 2001, n'est pas opportune car si les méthodologies sont les mêmes, en revanche la pression d'observation exercée en 2001 est largement supérieure à celle exercée en 1992.
Compte tenu de la faible intensité des activités humaines sur le site, on peut supposer une relative stabilité de la richesse biologique ces dernières années. Toutefois, un des faits marquants sur les milieux naturels du site est l'augmentation régulière des populations d'ongulés. Ces derniers ont un impact important sur la végétation et donc sur la structure du sous-bois qui conditionne le potentiel d'accueil (abri et nourriture) pour plusieurs espèces d'oiseaux, en particulier la Gélinotte des bois.

5.1.2 Foyers biologiques du site

On ne peut pas considérer qu'il existe de foyer biologique sur le site. En effet, les milieux sont assez homogènes et la taille du site est trop réduite pour que de tels foyers se dégagent, en tous cas sur le plan ornithologique.

5.2 Fonctionnalités écologiques du site

Le site est fortement structuré par la topographie induisant un gradient altitudinal du fond du Petit Buëch au sommet du Pic Mélette. Des ravins traversent le site de haut en bas et créent ainsi une forme de compartimentation des milieux. Sur l'ensemble du site, une grosse partie inférieure (les trois quarts environ) est presque exclusivement forestière, couverte de boisements présentant un degré de maturité assez élevé qui forment un ensemble fonctionnel homogène, notamment vis-à-vis de l'avifaune. Ces peuplements ne présentent pas de discontinuité du couvert significative. En revanche la structure du sous-bois est très irrégulière et se caractérise sur des surfaces conséquentes par un faible développement des strates inférieures et une absence de régénération, en lien avec les importantes populations d'ongulés qui fréquentent le massif (les mouflons en particulier).
La partie sommitale présente de haut en bas un gradient dynamique entre les pelouses subalpines presque stables et les premiers stades forestiers. Cette zone, en évolution lente, est intéressante pour les diverses espèces d'oiseaux de lisière qui fréquentent la zone.
Un schéma synthétique de la répartition des espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux le long du versant est présenté à la page suivante.
A une échelle plus large, le bois du Chapitre s'insère dans un plus vaste ensemble abritant plusieurs noyaux de hêtraie-sapinière plus ou moins matures, plus ou moins exploitées, reliés entre eux par des peuplements plus jeunes issus de plantations RTM, ou plus isolés au sein de complexes pastoraux et rocheux. Les forts contrastes entre versants constituent dans une certaine mesure un facteur d'isolement des peuplements.
Cette échelle qui concerne le haut bassin versant du Petit Buëch constitue une unité naturelle assez cohérente dans laquelle une gestion pertinente des espèces d'intérêt communautaire serait plus envisageable que dans le périmètre restreint du Bois du Chapitre.

Schéma de la répartition des principales espèces d'intérêt communautaire le long du versant :

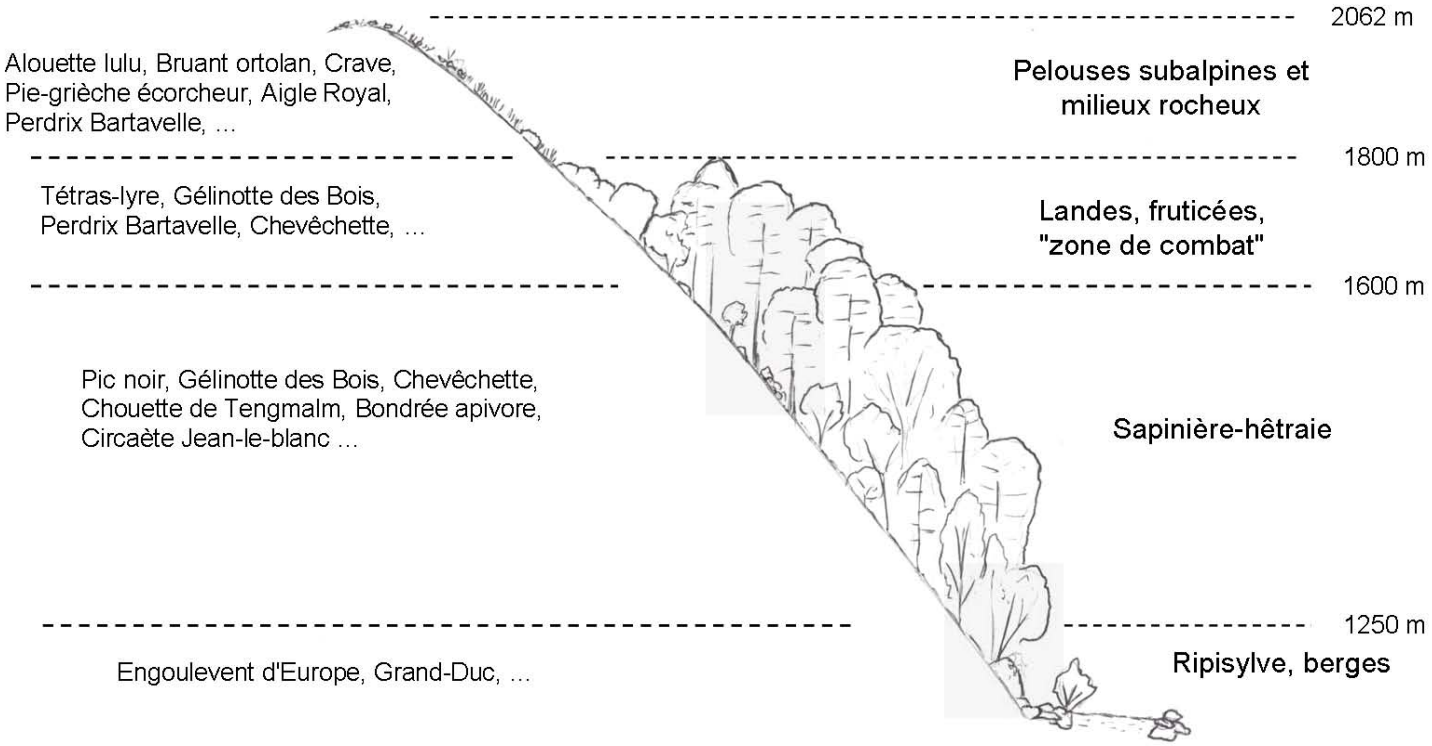

5.2.1 Interdépendances entre habitats et espèces.

Dans la limite des connaissances disponibles, le type de relation entre les espèces et les habitats est précisé dans le tableau qui suit en utilisant la typologie suivante :

- information sur l'importance biologique :
  - 1 = habitat principal ou important pour l'espèce
  - 2 = habitat secondaire
  - 3 = habitat fréquenté occasionnellement
  - X = habitat fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'importance de l'habitat pour l'espèce considérée)
- information sur la fonctionnalité :
  - R = reproduction
  - A = alimentation
  - S = stationnement, refuge, gîte
  - C = corridors, déplacement

NB : ce travail permet une approximation des habitats occupés par les espèces, toutefois certaines d'entre elles ont des exigences particulières que la typologie utilisée ne permet pas de prendre en compte. Des études complémentaires seront donc nécessaires pour définir plus précisément quels habitats conviennent à la nidification et à l'alimentation des espèces "objectifs" du site, en particulier en forêt.

Type	Espèces / Habitats	Aigle royal	Circaète jean-le-blanc	Milan noir	Busard Saint-Martin	Bondrée apivore	Faucon pèlerin	Tétras lyre	Gélinotte des bois	Perdrix bartavelle	Grand-duc d'Europe	Chouette de Tengmalm	Chevêchette d'Europe	Engoulevent d'Europe	Pic noir	Alouette lulu	Pie-grièche écorcheur	Crave à bec rouge	Bruant ortolan
Milieux ouverts	6170-Pelouses à Laîche sempervirente des Alpes	1A	1A		3A	2A		1AC		1AR	1A					1AR	2A	1A	3A
	6170-Versants à Seslerie et Laîche sempervirente *Seslerion albicantis p.*	1A	1A		3A	2A		1AC		1AR	1A					1AR	2A	1A	3A
	6170-Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales *Avenion montanae, Avenion sempervirentis, Ononidion cenisiae*	1A	1A		3A	2A		1AC		1AR	1A					1AR	2A	1A	3A
	6520-Prairies de fauche de montagne *Polygono-Trisetion (Triseto-Polygonion bisorti)*	1A	1A	X	2A	2A		1A		1A	1A					1AR	1A	2A	2A
Habitats forestiers	9180-Forêts de ravin à Frêne et Sycomore *Fraxino-Aceretum pseudoplatani*		1R			1AR		2A	1AR			2A	2A		1AR				
	91E0-Galeries montagnardes d'Aulnes blancs *Calamagrosti varie-Alnetum incanae*							2A	1AR			2A	2A		3A				
	Bois de Frênes post-culturaux *Corylo-Fraxinenalia*			X		1AR		2A	1AR			2A	2A		2AR				
	Forêts mixtes : hêtraies sapinières neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins *Troschischanto-Fagetum, Geranio nodosi-Fagetum i.a*	2R	1RS			1AR		1AR	1AR			1AR	1AR		1AR				
	Formations secondaires de Mélèzes					1AR		1AR	2A	1AR		2AR	2AR		3AR				
	9150-Hêtraies sur calcaire *Celpahlanthero fagenion*		1RS	X		1AR			1AR			1AR	1AR	1R	1AR				
Landes	4060-Landes à *Arctostaphylos uva-ursi*	1A	1A	X	1A	2A		2A		1AR	1A					2AR	1AR	3A	1AR
	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier *Berberidon : Cotoneaster-Amelanchieretum*	1A	1A	X	1A	2A					1A			1R		2A	1AR	3A	1AR
	Garrigues à *Genista cinerea*	1A	1A	X	1A	2A					1A			1R		2A	1AR	3A	1AR
Milieux rocheux	8130-Eboulis à *Stipa calamagrostis*	1AC	1A							1A	1A					2A		2A	
	8210-Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	1RS					1RS				1R							1RS	

5.2.2 Relations interspécifiques

Il peut exister des interactions entre espèces, liées ou non aux évolutions des habitats, dans lesquelles sont en jeu des problématiques de compétition susceptibles d'affecter les populations d'espèces remarquables. Dans le Bois du Chapitre, cette question peut concerner la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe, avec lesquelles la Chouette hulotte pourrait interagir. Cette interaction peut se présenter comme une compétition interspécifique pour les ressources alimentaires et les sites de nidifications disponibles (arbres à cavité) mais il peut également s'agir de prédation (en particulier hulotte sur chevêchette). La dynamique actuelle de ces relations comme les causes qui pourraient les faire évoluer ne sont pas actuellement connues. Les évolutions de la structure forestière, de la disponibilité et la composition des proies (micromammifères et passereaux) ainsi que les évolutions climatiques sont sans doute des variables jouant fortement dans les relations entre les différentes espèces de chouettes forestières. Un autre type d'interaction, plus indirecte, concerne les liens entre l'avifaune et les ongulés. En effet, le fort impact de ces derniers sur le sous-bois constitue une concurrence alimentaire plus ou moins directe pour certaines espèces aviennes granivores, herbivores ou frugivores. Par ailleurs, en mettant en péril la régénération, les ongulés modifient la structure du sous-bois privant au moins temporairement l'avifaune forestière de site favorable à sa nidification ou utilisable comme abri, lieu de repos, etc. Cette pression sur le sous-bois peut être préjudiciable à toutes les espèces du sous-étage. Sur le site, la Gélinotte des bois semble particulièrement sensible à ce phénomène.

5.2.3 Corridors écologiques

La faible superficie du site et sa relative homogénéité font qu'il n'existe pas de corridors écologiques à proprement parler sur le site. On peut cependant considérer que le petit Buëch en bordure du site sert de corridor pour certaines espèces : Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux…

Toutefois, en replaçant le site au sein d'un ensemble plus vaste tel que le bassin de Gap-Chaudun, la zone de combat et les pelouses sommitales du site, peuvent alors apparaître comme étant les éléments d'un corridor écologique reliant les différents sommets de ce bassin. Ceci constitue en particulier l'habitats de deux espèces mentionnées à l'annexe I de la directive Oiseaux : le Tétras lyre et la Perdrix bartavelle. Pour ces espèces, la superficie du domaine vital est supérieure à celle de la Zone de Protection Spéciale.
Au-delà du site, il serait intéressant de prendre en compte l'isolement relatif du bois du Chapitre, notamment en ce qui concerne les populations d'espèces d'intérêt communautaire dont le lien avec des populations ou métapopulations plus ou moins proches n'est pas connu, or la persistance de ce lien conditionne l'état des populations du site.

5.2.4 Interrelations entre les habitats/espèces et les facteurs naturels

Facteurs naturels influant sur les milieux forestiers

A ce jour, le seul facteur naturel biotique interférant avec le milieu forestier est la présence de nombreux ongulés sauvages (mouflons surtout, chevreuil, sanglier et cerf dans une moindre mesure). Ils ont une incidence notable en abroutissant la végétation herbacée et la strate arbustive, conduisant à moyen terme à des modifications de la structure de la forêt dont la régénération est dans certaines zones assez compromise pour l'instant.

Milieux rocheux et pelouses

La forêt peut être considérée comme le stade optimal de la végétation spontanée sur la quasi totalité du site, à l'exclusion des milieux rocheux. En conséquence, les zones ouvertes telles le Pré du Roy et la zone située au-dessus de l'actuelle zone de combat sont amenées à terme à devenir des zones forestières. La dynamique de cette colonisation vers le haut par la forêt reste assez lente et est en partie contrariée par la faune sauvage qui constitue dans cette zone là un facteur plutôt favorable à la diversité des milieux et à l'avifaune.

5.2.5 *Interrelations entre les habitats/espèces et les activités humaines*

Les activités humaines pratiquées sur le site sont très limitées. Il s'agit uniquement de la chasse (ongulés uniquement) et des activités scientifiques liées à la Réserve Biologique Intégrale et à la recherche. Ces activités n'ont pas d'impact direct sur la préservation de l'avifaune d'intérêt communautaire du site.

Activités sylvicoles
L'activité forestière sur le site est nulle car celui-ci est classé en Réserve Biologique Intégrale.

Activités agricoles
Il n'y a pas d'activité pastorale sur le site, celui-ci étant considéré comme un canton non défensable.

Activités de loisirs, tourisme
Ces activités sont quasi-inexistantes sur le site. Bien que n'étant pas formellement interdite, la fréquentation du public n'est pas encouragée au sein de la Réserve Biologique Intégrale : seul le GR 93 qui borde la limite inférieure du site est balisé et fréquenté. Les autres sentiers existants ne sont pas indiqués et restent très peu parcourus, sauf par les chasseurs.

5.3 Etat de conservation

5.3.1 *Etat de conservation des espèces*

Le tableau suivant indique le degré de conservation de chaque espèce d'intérêt communautaire :

Espèce	Effectif	Degré de conservation	Observations
Aigle royal	Ne niche pas	C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Circaète jean-le-blanc	Ne niche pas	C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Milan noir	Ne niche pas	C	Présence anecdotique
Busard Saint-Martin	Ne niche pas	C	Présence anecdotique
Bondrée apivore		C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Faucon pèlerin	Ne niche pas	C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Tétras lyre	1-5 c	C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Gélinotte des bois	1-10 c	C	doit certainement souffrir de la dégradation du sous-bois par les ongulés
Perdrix bartavelle	Ne niche pas	C	Taille du site inadaptée pour cette espèce
Grand-duc d'Europe	Ne niche pas	C	
Chouette de Tengmalm	1-2 c	C	
Chevêchette d'Europe	0-2 c	C	
Engoulevent d'Europe	Ne niche pas	C	Présence marginale sur le site
Pic noir	1-5 c	C	
Alouette lulu	0-5 c	C	
Pie-grièche écorcheur	0-5 c	C	
Crave à bec rouge	Ne niche pas	C	
Bruant ortolan	1-5 c	C	

C : conservation moyenne

5.3.2 Etat de conservation du site

Sur le site les milieux sont en règle générale en bon état de conservation hormis le milieu forestier dont les strates basses (herbacées et arbustives) sont par endroits détériorées par l'abroutissement et les piétinements dus aux ongulés sauvages.

Les populations d'espèces d'intérêt communautaire paraissent en bon état de conservation mais leurs effectifs au sein de la Zone de Protection Spéciale sont loin d'être significatifs. Ceci est pour une large part la conséquence de la taille réduite du site. Par ailleurs plusieurs espèces nichant dans la ZPS ou à proximité immédiate (sans être exhaustif : Aigle royal, Faucon pèlerin, Tétras Lyre, Crave à bec rouge…) ont des domaines vitaux de superficie largement supérieure à celle de l'actuelle ZPS afin d'assurer la totalité de leur cycle biologique. Une extension de la Zone de Protection Spéciale pour la rendre cohérente vis-à-vis de ces espèces parait donc fortement souhaitable dans l'objectif d'assurer leur conservation. Une proposition de périmètre plus pertinent figure en annexe sur la carte n°11.

6 ENJEUX ET OBJECTIFS

6.1 Rappel des habitats et espèces d'intérêt européen présents sur le site

6.1.1 Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

Code N2000	Libellé
A091	Aigle royal
A080	Circaète jean-le-blanc
A073	Milan noir
A082	Busard Saint-Martin
A072	Bondrée apivore
A103	Faucon pèlerin
A409	Tétras lyre
A104	Gélinotte des bois
A412	Perdrix bartavelle
A215	Grand-duc d'Europe
A223	Chouette de Tengmalm
A217	Chevêchette d'Europe
A224	Engoulevent d'Europe
A236	Pic noir
A246	Alouette lulu
A338	Pie-grièche écorcheur
A346	Crave à bec rouge
A379	Bruant ortolan

6.1.2 Habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces

Code EUR25	Habitat	Espèces concernées
9180	**Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***	Bondrée apivore, Tétras lyre, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic noir
91E0	**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**	Bondrée apivore, Tétras lyre, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic noir
4060	Landes alpines et boréales	Tétras lyre, Perdrix bartavelle, Chevêchette d'Europe, Alouette lulu, Bruant ortolan
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Bruant ortolan, Alouette lulu, Crave à bec rouge, Tétras lyre, Perdrix bartavelle
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*	Bondrée apivore, Tétras lyre, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic noir
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Bruant ortolan, Alouette lulu, Crave à bec rouge, Tétras lyre, Perdrix bartavelle
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Aigle royal, Faucon pèlerin, Crave à bec rouge
HD	Sapinière et hêtraie sapinière neutrophile	Bondrée apivore, Tétras lyre, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic noir

6.2 Enjeux

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines de toutes natures s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux de conservation.

6.2.1 Définition et Principe

Dans la démarche Natura 2000, l'enjeu local de conservation résulte de la comparaison et de la mise en perspective de différents critères :

- La **valeur patrimoniale globale** correspond à la rareté et l'originalité de l'habitat / espèce à l'échelon national. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles, en particulier celles relatives à la chorologie.
- La **valeur patrimoniale locale** correspond à la contribution de l'habitat / espèce à la richesse et l'originalité biologique du site. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (pour un habitat : typicité, représentativité, importance fonctionnelle, état de conservation ; pour une espèce : statut biologique, effectif ou importance quantitative, état de conservation, isolement…).
- Le **risque global** correspond à l'importance des menaces pesant sur l'habitat / espèce à l'échelon national. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. A cet effet, certains référentiels (livres rouges…) fournissent des informations utiles (tendances évolutives, types de menaces).
- Le **risque local** correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat / espèce sur le site, à court ou moyen terme. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (type de menace, amplitude spatiale et temporelle, probabilité d'occurrence si menace potentielle, vulnérabilité de l'habitat / espèce, possibilités de restauration ou conservation de l'habitat / espèce, contexte socio-économique local, protections spatiales existantes...).

Selon les cas, il est préférable de privilégier le niveau global ou le niveau local, ou de retenir une moyenne des deux.

6.2.2 *Enjeux concernant les espèces Natura 2000*

Pour chaque espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, le tableau suivant présente une synthèse de sa valeur patrimoniale et du risque encouru, ainsi que le niveau d'enjeu de conservation en découlant sur le site.

Espèce	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu de conservation	Groupe*
Aigle royal	**Assez forte**	Faible	Moyen	2
Circaète jean-le-blanc	**Assez forte**	Faible	Moyen	2
Milan noir	Moyenne	Faible	Faible	3
Busard Saint-Martin	Moyenne	Faible	Faible	2
Bondrée apivore	Moyenne	Faible	Moyen	1
Faucon pèlerin	**Assez forte**	Faible	Moyen	2
Tétras lyre	**Assez forte**	**Moyen à assez fort** **(structure du sous-bois)**	**Assez fort**	**1**
Gélinotte des bois	**Assez forte**	**Moyen à assez fort** **(structure du sous-bois)**	**Assez Fort**	**1**
Perdrix bartavelle	**Assez forte**	Moyen (fermeture des milieux)	Moyen	2
Grand-duc d'Europe	Moyenne	Faible	Faible	3
Chouette de Tengmalm	**Assez forte**	**Moyen à assez fort** **(structure du sous-bois)**	**Assez fort**	**1**
Chevêchette d'Europe	**Assez forte**	**Moyen à assez fort** **(structure du sous-bois)**	**Assez fort**	**1**
Engoulevent d'Europe	Moyenne	Faible	Faible	3
Pic noir	Moyenne	Faible	Moyen	1
Alouette lulu	Moyenne	Moyen (fermeture des milieux)	Moyen	2
Pie-grièche écorcheur	**Assez forte**	Moyen (fermeture des milieux)	Moyen	2
Crave à bec rouge	**Assez forte**	Moyen (fermeture des milieux)	Moyen	2
Bruant ortolan	Moyenne	Moyen (fermeture des milieux)	Faible	2

Sur le site, les principaux enjeux en terme d'espèces concernent donc des espèces forestières ou de lisière : chouettes et galliformes. Les rapaces, bien que bien représentés dans les listes d'espèces, ne fréquentent pour la plupart qu'occasionnellement le site qui ne constitue qu'une petite partie de leur territoire. Il en est de même pour les espèces de milieux ouverts pour lesquelles le site n'est pas du tout adapté et dont la présence correspond plutôt à la périphérie des populations fréquentant les plus vastes alpages du secteur voisin.
Il n'y a sur le site aucune menace de destruction directe de ces espèces, les espèces chassables concernées, toutes soumises à plan de chasse, ne faisant l'objet d'aucune attribution de tir dans la forêt de Gap-Chaudun. Ces espèces sont surtout tributaires de la structure forestière et en particulier d'éléments de sénescence des peuplements : diversité du sous-bois, arbres à cavités, hétérogénéité.
Leur préservation passe donc par le maintien des habitats forestiers dans un bon état écologique, et par la poursuite de la maturation des peuplements.

***On peut retenir 3 groupes d'espèces :**

1- des espèces typiques des forêts de montagne qui constituent la thématique principale du site

2- des espèces de montagne liées aux milieux ouverts ou rocheux qui fréquentent la zone occasionnellement mais ne peuvent être prises en compte dans le périmètre réduit du site

3- des espèces dont la mention sur le site est plus anecdotique.

6.2.3 Enjeux concernant le site

Les enjeux restent modérés sur le site comme le montre l'analyse précédente. La prédominance des milieux forestiers matures est un élément important du site, d'autant plus qu'ils abritent des espèces dont le domaine vital ne peut s'accorder à la faible taille du site. La faiblesse des activités humaines réduit fortement les enjeux, les menaces pesant sur les espèces étant de l'ordre de la dynamique naturelle.

6.2.4 Stratégie conservatoire : les priorités d'intervention

Compte tenu du classement de la totalité du site en Réserve Biologique Intégrale, aucune stratégie d'intervention ne sera mise en place, l'absence d'intervention étant la règle dans ces espaces protégés. En terme de conservation, la libre évolution des habitats forestiers est à priori un facteur favorable pour les espèces forestières présentes sur le site. Les espèces liées aux milieux ouverts, susceptibles à long terme de régresser sur le site, ne présentent qu'un intérêt limité au sein de cette ZPS. La plupart des espèces pourraient être mieux prises en compte dans un site de taille bien supérieure à l'actuel.

6.3 Objectifs de conservation

A l'issue de ce travail, la synthèse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, et des différents enjeux les reliant permet de présenter la liste des principaux objectifs de gestion du site ci-après. Elle présente de façon synthétique les objectifs relatifs à la conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 "Bois du Chapitre".

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site et de leurs habitats, qui ne sont cependant pas tous cités par souci de concision. Le détail des ensembles d'habitats et d'espèces regroupés ici est précisé dans la partie "enjeux" (§ 6.2). Chaque espèce à enjeu local de conservation "assez fort" se trouve donc associé aux objectifs suivants.

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion qui sont développées dans la partie suivante, partie "opérationnelle" du Document d'Objectifs.

Compte tenu du contexte particulier de ce site qui abrite principalement des écosystèmes présentant un degré assez élevé de naturalité et par son statut de réserve intégrale, c'est la conservation des espèces associées à ces milieux qui est prioritaire.

Objectif 1 : conserver les populations des espèces liées aux écosystèmes forestiers matures

Objectif 2 : Améliorer la structure et la fonctionnalité du sous-bois

Objectif 3 : permettre la conservation de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire présentes

TOME 2 :MESURES D'APPLICATION

6.3.1 Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts

Le travail mené vise à traduire les objectifs de conservation, définis précédemment en grande partie au vu des enjeux propres aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire présents, en mesures de gestion intégrant les spécificités du territoire : répartition spatiale des enjeux, nature et intensité des activités humaines, statut foncier des terrains, etc.

Pour atteindre un objectif de conservation, il faut donc définir des mesures de gestion, de différentes natures : actions sur les milieux, soutien d'une activité, communication, etc.
Les mesures ainsi définies sont l'objet des fiches dans les pages suivantes de ce document.

6.3.2 Objectifs de gestion

NB : Compte tenu de la particularité majeure de ce site de par son classement en Réserve Biologique Intégrale, les mesures de gestion susceptibles d'y être appliquées sont forcément limitées. En revanche ce site et ses environs peuvent être un outil précieux pour l'étude de l'avifaune forestière de montagne.
En conséquence les objectifs et mesures de gestion pourront sembler limités mais ils sont élaborés au vu du contexte particulier.

Maintien des milieux en libre évolution (statut de RBI)

Veille et suivi des populations des espèces phares de la ZPS (en particulier les interactions entre espèces de chouettes)

Etude et gestion de l'impact des ongulés sur le sous-bois et les conséquences pour l'avifaune

Suivi de la dynamique ligneuse dans les parties sommitales du site et ses conséquences pour l'avifaune

Sensibilisation du public aux spécificités de l'avifaune forestière de montagne

Prise en compte de toutes les espèces d'intérêt communautaire dans un périmètre plus cohérent

6.4 LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

6.4.1 Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000)

Le **contrat Natura 2000** est (comme l'indique son nom) spécifique aux sites Natura 2000. Il permet la réalisation d'actions ciblées sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Ces actions doivent aller au-delà de la gestion courante et engendrent un surcoût ou éventuellement une perte de production.
Le contrat est signé entre l'Etat et un propriétaire ou ayant-droit d'un terrain du site sur lequel vont porter les actions. Il met en œuvre une ou plusieurs mesures inscrites dans le document d'objectifs. La circulaire ministérielle du 21 novembre 2007 précise les conditions et modalités de contractualisation dans les sites Natura 2000.

Ces contrats ne concernent pas les terrains agricoles (faisant l'objet d'une déclaration PAC) pour lesquels existent spécifiquement les **mesures agri-environnementales** territorialisées (MAEt).

Les MAE constituent donc le volet agricole de la contractualisation Natura 2000. Elles visent à encourager certaines pratiques agricoles favorables à la biodiversité. La liste des MAE contractualisables est établie pour chaque site Natura 2000, en lien avec les orientations du document d'objectifs.
Toutefois ce site n'abrite aucune surface agricole et ne sera donc pas éligible aux MAEt

6.4.2 Les mesures non contractuelles (conventions et autres dispositifs)

Au-delà de la contractualisation Natura 2000 sensu stricto, des mesures sont proposées dans ce document qui peuvent bénéficier au moins en partie de financements dans le cadre de Natura 2000. C'est le cas en particulier des mesures liées à l'animation du site dont une large part est financée par l'Etat et l'Europe (salaire et fonctionnement de l'animateur, certaines actions de communication).
Par ailleurs certaines opérations non éligibles à la contractualisation Natura 2000, qui ne seraient liées qu'indirectement à la préservation des milieux pourraient bénéficier du soutien financier de Natura 2000 dans le cas de projets en cohérence avec les objectifs du site.

6.4.3 La charte Natura 2000

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.
L'adhésion à la charte Natura 2000 du site ouvre en revanche droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et des espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.
Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

7 ACTIONS PRECONISEES

Objectif : Maintien des milieux en libre évolution (statut de RBI) **Mesure n° 1 : Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale** **Mesure n° 6 : Limiter la fréquentation**
Objectif : Veille et suivi des populations des espèces phares de la ZPS (en particulier les interactions entre espèces de chouettes) **Mesure n° 2 : Etudier les interactions entre chouettes de montagne**
Objectif : Suivi de la dynamique ligneuse dans les parties sommitales du site et ses conséquences pour l'avifaune **Mesure n° 3 : Suivi de la dynamique ligneuse dans la zone de combat et de ses conséquences sur l'avifaune**
Objectif : Etude et gestion de l'impact des ongulés sur le sous-bois et les conséquences pour l'avifaune **Mesure n° 4 : Suivi et gestion de l'impact des ongulés sur le sous-bois et de son interaction sur l'avifaune forestière**
Objectif : Sensibilisation du public aux spécificités de l'avifaune forestière de montagne **Mesure n° 5 : Sensibilisation du public sur la richesse et la fragilité des milieux forestiers de montagne et les espèces associées** **Mesure n° 6 : Limiter la fréquentation**
Objectif : Prise en compte de toutes les espèces d'intérêt communautaire dans un périmètre plus cohérent **Mesure n° 7 : Etendre le périmètre de la ZPS**

Mesure n° 1 : Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale

Contexte de la mesure

De nombreuses espèces animales et végétales sont favorisées par la présence de structures liées aux forêts anciennes et aux peuplements matures. Le statut de réserve intégrale permet la pérennisation de la présence de ces structures sur l'ensemble de la zone

Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A091	Aigle royal	4060	Landes alpines et subalpines
A080	Circaète jean-le-blanc	6170	Pelouses calcicoles subalpines
A072	Bondrée apivore	6410	Mégaphorbiaies eutrophes
A103	Faucon pèlerin	9180	Forêts de ravins à érables
A409	Tétras lyre	8120	Eboulis calcaires frais
A104	Gélinotte des bois	8210	Rochers et falaises calcaires
A412	Perdrix bartavelle		Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
A223	Chouette de Tengmalm		
A217	Chevêchette d'Europe		
A236	Pic noir		
A246	Alouette lulu		
A338	Pie-grièche écorcheur		
A346	Crave à bec rouge		
A379	Bruant ortolan		

Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	

Surface concernée	Foncier
212 ha	Forêt domaniale
	100%

Contractants potentiels

ONF, organismes de recherche, associations naturalistes, universitaires, etc.

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Autres financements :
	Convention d'animation Conventions d'actions MEEDAT Financements ONF

Cahier des charges des actions envisagées

Le classement en RBI a dans ses objectifs l'étude des processus dynamiques des milieux naturels en évolution libre.
Ce classement marque un choix fort et conditionne les objectifs de la ZPS en excluant par exemple dans le périmètre actuel la réalisation de travaux qui viseraient à la préservation d'espèces liées aux milieux ouverts.
La mise en œuvre du plan de gestion passe par le respect des engagements dont : absence d'intervention sylvicole, absence d'activités pastorales, fréquentation humaine réduite (pas de création de sentiers, pas de balisage de nouveaux itinéraires).
Le plan de gestion prévoit par ailleurs la réalisation de diverses études dont les thèmes se recoupent et sont synergiques avec plusieurs des autres mesures prévues dans ce document d'objectifs.
Sur le terrain la délimitation du périmètre de la réserve pourrait contribuer à la réalisation des objectifs vis-à-vis de la fréquentation.

Eléments de suivi

Nombre d'actions réalisées, résultat des études mises en place

Coût pressenti de la mesure : 0 € par an

Mesure n° 2 : Etude des interactions entre chouettes de montagne

Contexte de la mesure			
Trois espèces de chouettes forestières sont présentes dans la zone : chouette hulotte, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Europe. Leur répartition et leur abondance respectives sont susceptibles d'évoluer, reflétant l'évolution de divers paramètres dont la connaissance pourrait permettre une meilleure gestion des forêts de production les abritant.			
Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A223 A217	Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe	9180 -	Forêts de ravins à érables Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	
Surface concernée		Foncier	
175 ha		Forêt domaniale	
		100%	

Contractants potentiels
ONF, associations naturalistes, universités, organismes de recherche, CBNA, etc.

Financement de la mesure	
Mesures N2000 :	Autres financements :
	Convention d'animation Conventions d'actions MEEDAT Financements ONF

Cahier des charges des actions envisagées

L'étude des relations entre les trois espèces de chouettes passe a minima par la réalisation des opérations suivantes :

- localisation de tous les sites de nidification des 3 espèces concernées dans le site
- suivi dans le temps de l'évolution de la répartition et des effectifs de ces 3 espèces
- suivi de la ressource alimentaire : piégeage de micromammifères, IPA oiseaux, etc.
- suivi de la disponibilité en cavités pour la nidification et de la concurrence des autres groupes de cavernicoles (pics, chiroptères, mustélidés, hyménoptères, rongeurs, etc.

Pour mener de telles études, la mutualisation de moyens et la mise en commun de protocoles entre sites Natura 2000 ayant des problématiques semblables avec ces espèces peut être un facteur supplémentaire de réussite important.
Les cahiers des charges détaillés de chaque intervention seront détaillés avec les personnes qui les réaliseront.

Eléments de suivi
Nombre d'actions réalisées, résultat des études mises en place
Coût pressenti de la mesure : 5000 € par an

Mesure n° 3 : Suivi de la dynamique ligneuse dans la zone de combat et de ses conséquences sur l'avifaune

Contexte de la mesure

Dans le contexte de libre évolution des milieux naturels du site, la zone située en limite supérieure de forêt devrait montrer une forte dynamique sur le plan végétal, avec des conséquences sur la faune d'intérêt communautaire. L'étude de ces conséquences permettra une meilleure pertinence dans la prescription éventuelles de mesures de maintien de l'ouverture des milieux sur d'autres sites.

Espèces Natura 2000 concernés		Habitats Natura 2000 concernés	
A409	Tétras lyre	4060	Landes alpines et subalpines
A104	Gélinotte des bois	6170	Pelouses calcicoles subalpines
A412	Perdrix bartavelle	6410	Mégaphorbiaies eutrophes
A246	Alouette lulu	9180	Forêts de ravins à érables
A338	Pie-grièche écorcheur	8120	Eboulis calcaires frais
A379	Bruant ortolan	8210	Rochers et falaises calcaires
			Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
Autres espèces remarquables		**Autres milieux remarquables**	
Surface concernée		**Foncier**	
70 ha		Forêt domaniale	
		100%	

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes, universités, organismes de recherche, CBNA, etc.

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Autres financements :
	Convention d'animation Conventions d'actions MEEDAT Financements ONF

Cahier des charges des actions envisagées

Cette mesure nécessite deux types d'actions :

- suivi de la dynamique de la végétation : le protocole est à définir par l'opérateur, l'objectif étant d'évaluer la progression du front ligneux et l'évolution qualitative de la composition des pelouses à l'avant de celui-ci ;
- suivi d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire associées à ces espaces de transition. L'intérêt est d'évaluer à la fois la capacité d'accueil des "nouveaux" boisements pour les espèces forestières (gélinotte, tétras, chouettes) et la vitesse de régression des espèces liées aux milieux ouverts (alouette lulu, bruant ortolan, pie-grièche écorcheur).

Le cahier des charges précis des opérations sera établi par les experts chargés de la mise en œuvre.

Eléments de suivi

Nombre d'actions réalisées, résultat des études mises en place

Coût pressenti de la mesure : 5000 € par an

Mesure n° 4 : Suivi et gestion de l'impact des ongulés sur le sous-bois et de son interaction sur l'avifaune forestière

Contexte de la mesure			
Le site connaît une forte fréquentation par les ongulés sauvages, en particulier les mouflons. Leur impact sur la végétation du sous-bois semble fort et pourrait avoir des conséquences sur les oiseaux forestiers, notamment en modifiant la ressource alimentaire et en modifiant la structure physique du sous-bois et l'accès au sol.			
Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A409 A104 A223 A217 A236	Tétras lyre Gélinotte des bois Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe Pic noir	9180 -	Forêts de ravins à érables Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	
Surface concernée		Foncier	
175 ha		Forêt domaniale	
		100%	
Contractants potentiels			
ONF, associations naturalistes, universités, organismes de recherche, CBNA, etc.			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :		Autres financements :	
A32324P F22710		Cofinancements à rechercher	

Cahier des charges des actions envisagées

Un des moyens principaux d'étude de l'impact des ongulés en forêt est la mise en place d'exclos. Il en existe 3 dans la ZPS implantés par le Cemagref depuis une vingtaine d'années.
Ces exclos peuvent être le support d'études portant sur :

- l'impact sur la composition spécifique de la végétation et la stratification du sous-bois
- la répartition des micromammifères (densités des populations, vulnérabilité à la prédation
- la régénération forestière
- l'entomofaune, en particulier les insectes xylophages et les fourmis rousses.

Par ailleurs en dehors des dispositifs d'exclos, l'incidence du bois mort sur la pénétration des ongulés pourrait aussi être une piste d'étude.

Les conclusions de ces études pourraient amener à ajuster les prélèvements fixés annuellement par les plans de chasse, la RBI faisant actuellement l'objet d'une faible pression de chasse (uniquement à l'arc dans le bois du Chapitre).
Le cahier des charges précis des opérations sera établi par les experts chargés de la mise en œuvre.

Eléments de suivi

Nombre d'actions réalisées, résultat des études mises en place, réalisation du plan de chasse

Coût pressenti de la mesure : 5000 € par an

Mesure n° 5 : Sensibilisation du public sur la richesse et la fragilité des milieux forestiers de montagne et les espèces associées			
Contexte de la mesure			
Afin de minimiser les perturbations dans cette zone préservée et de permettre une prise en compte à long terme des milieux à forte naturalité, il est important de faire connaître les spécificités des forêts sauvages de montagne et de la biodiversité qui leur est liée.			
Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A072 A409 A104 A223 A217 A236	Bondrée apivore Tétras lyre Gélinotte des bois Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe Pic noir	9180 -	Forêts de ravins à érables Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	
Surface concernée		Foncier	
212 ha		Forêt domaniale	
		100%	
Contractants potentiels			
ONF, associations naturalistes, accompagnateurs en montagne…			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :		Autres financements :	
F22714 A32326P		Convention d'animation Collectivités locales …	
Cahier des charges des actions envisagées			
Conception de supports de communication selon les opportunités sur la thématiques des forêts subnaturelles de montagne et leurs hôtes par exemple : réalisation de films, expositions, supports écrits, panneaux, animations scolaires, formation des accompagnateurs en montagne, etc. Cette communication est à mutualiser entre les sites Natura 2000 ayant en commun des espèces, milieux, ou thématiques.			
Eléments de suivi			
Nombre d'actions réalisées			
Coût pressenti de la mesure : 3000 € par an			

Mesure n° 6 : Limiter la fréquentation

Contexte de la mesure

La fréquentation est actuellement concentrée sur le GR qui longe la ZPS en partie basse. Il convient de maintenir ce flux réduit de visiteurs, le cas échéant par des dispositifs adéquats, afin de préserver une zone de tranquillité dans cette ZPS.

Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A091	Aigle royal	4060	Landes alpines et subalpines
A080	Circaète jean-le-blanc	6170	Pelouses calcicoles subalpines
A072	Bondrée apivore	6410	Mégaphorbiaies eutrophes
A103	Faucon pèlerin	9180	Forêts de ravins à érables
A409	Tétras lyre	8120	Eboulis calcaires frais
A104	Gélinotte des bois	8210	Rochers et falaises calcaires
A412	Perdrix bartavelle		Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
A223	Chouette de Tengmalm		
A217	Chevêchette d'Europe		
A236	Pic noir		
A246	Alouette lulu		
A338	Pie-grièche écorcheur		
A346	Crave à bec rouge		
A379	Bruant ortolan		

Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	

Surface concernée	Foncier
212 ha	Forêt domaniale
	100%

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes, accompagnateurs en montagne…

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Autres financements :
F22709 A32324P A32325P A32326P	Convention d'animation

Cahier des charges des actions envisagées

Les sentiers existants, autres que le GR, ne sont pas balisés et pour la plupart non entretenus.
Si une fréquentation abusive était constatée, des dispositifs devront être envisagés pour la limiter :

- dispositifs d'information (panneaux informant sur le statut de la zone et sa fragilité)
- dispositifs physiques : détournement de sentiers, barrières

Ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive des moyens à mettre en place qui devront être adaptés au cas par cas.

Eléments de suivi

Intensité de la fréquentation

Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an

Mesure n° 7 : Etendre le périmètre de la ZPS

Contexte de la mesure

Le périmètre actuel de la zone est bien trop restreint pour espérer agir efficacement sur des populations d'espèces qui soit ont un domaine vital bien plus vaste que l'enveloppe du site, soit fréquente des milieux qui y sont mal représentés. L'extension du périmètre parait donc une mesure des plus opportune, facilitée par la simplicité du foncier sur des surfaces conséquentes

Espèces Natura 2000 concernées		Habitats Natura 2000 concernés	
A091	Aigle royal	4060	Landes alpines et subalpines
A080	Circaète jean-le-blanc	6170	Pelouses calcicoles subalpines
A072	Bondrée apivore	6410	Mégaphorbiaies eutrophes
A103	Faucon pèlerin	9180	Forêts de ravins à érables
A409	Tétras lyre	8120	Eboulis calcaires frais
A104	Gélinotte des bois	8210	Rochers et falaises calcaires
A412	Perdrix bartavelle		Hêtraies-sapinières (habitat d'espèces)
A223	Chouette de Tengmalm		
A217	Chevêchette d'Europe		
A236	Pic noir		
A246	Alouette lulu		
A338	Pie-grièche écorcheur		
A346	Crave à bec rouge		
A379	Bruant ortolan		

Autres espèces remarquables		Autres milieux remarquables	
	A définir		A définir

Surface concernée	Foncier
A définir	Forêt domaniale
	Répartition inconnue

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes, DIREN, DDAF, collectivités locales…

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Autres financements :
	Convention d"animation

Cahier des charges des actions envisagées

Etude d'un périmètre élargi pertinent, soit centré sur la thématique "oiseaux des forêts anciennes de montagne", soit élargi à toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes dans les parties sommitales du site qui y sont probablement condamnées à régresser à moyen terme.

Eléments de suivi

Nouveau périmètre validé

Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an

8 SYNTHESE FINANCIERE

N° Mesure	Intitulé de la mesure	Coût annuel en K €	Coût sur 5 ans en K €	Contrat N 2000	Convention d'animation	Autre financement
1	Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale	0	0			
2	Etude des interactions entre chouettes de montagne	5	25			
3	Suivi de la dynamique ligneuse dans la zone de combat et de ses conséquences sur l'avifaune	5	25			
4	Suivi et gestion de l'impact des ongulés sur le sous-bois et de son interaction sur l'avifaune forestière	5	25			
5	Sensibilisation du public sur la richesse et la fragilité des milieux forestiers de montagne et les espèces associées	3	15			
6	Limiter la fréquentation	2	10			
7	Etendre le périmètre de la ZPS	2	10			
Total		22	110			

BIBLIOGRAPHIE

Aeschimann, D., Lauber, K., Moser, D.M., Theurillat, J.-P., 2004. Flora Alpina. Ed. Belin. 2 tomes + index. 2670 pp.

Arthur, L., Lemaire, M., 1999. Les chauves-souris, maîtresses de la nuit. Ed. Delachaux et Niestlé. 265 pp.

Baffray, M., Danton, P., 1995. Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan. 293 pp.

Bardat, J. *et al.*, 2000. Prodrome des végétations de France. 75 pp.

Bissardon, M., Guibal, L., 1997. Nomenclature CORINE Biotopes : types d'habitats français. ENGREF. 217 pp.

BRGM, 1983. Carte géologique, feuille de Seyne, échelle 1/50 000. BRGM Editions.

Chas, E., 1994. Atlas de la flore des Hautes-Alpes. Conservatoire botanique de Gap-Charance, Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur, Parc National des Ecrins. 816 pp.

Collectif, 1994. Inventaire de la faune menacée de France – Le Livre rouge. Ed. Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fonds mondial pour la nature (WWF-France). 176 pp.

Collectif, 1995. Inventaire de la faune de France – Vertébrés et principaux invertébrés. Ed. Nathan et Muséum National d'Histoire Naturelle. 416 pp.

Collectif, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, volume 1. La documentation française. 339 pp.

Collectif, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, volume 2. La documentation française. 423 pp.

Collectif, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 3 : Habitats humides. La documentation française. 457 pp.

Collectif, 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 1. La documentation française. 445 pp.

Collectif, 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 2. La documentation française. 487 pp.

Collectif, 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation française. 381 pp.

Collectif, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 6 : Espèces végétales. La documentation française. 271 pp.

Collectif, 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 7 : Espèces animales. La documentation française. 353 pp.

Commission Européenne, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR15/2. DG XI. 132 pp.

Delarze, R., Gonseth, Y., Galland, P., 1998. Guide des milieux naturels de Suisse. Ed. Delachaux et Niestlé. 415 pp.

DIREN PACA, 2006. Cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000. – Version 2 – 34 pp.

DIREN PACA, 2007. Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales de la région PACA, Natura 2000. – Version 2 – 88 pp.

Fournier, P., 1990. Les quatre flores de France, nouveau tirage. Ed. Lechevalier. 1103 pp.

Ladier, J., 2004. Les stations forestières des Préalpes sèches : définition, répartition, dynamique, fertilité. Etude ONF, 124 p.

Lascève , M., Crocq, C., Kabouche, B., Flitti, A., Dhermain, F., 2006. Oiseaux remarquables de Provence. *Ecologie, statut et conservation*. LPO PACA, CEEP, DIREN PACA, région PACA. Delachaux et Nieslè, Paris. 317 pp.

Michelot, J.-L., Chiffaut, A., 2004. La mise en œuvre de Natura 2000 : l'expérience des réserves naturelles. Atelier Technique des Espaces Naturels, Réserve Naturelles de France, collection "Gestion des milieux et des espèces", Cahiers Techniques n°73. 96 pp.

Olivier, L., Galland, J.-P., Maurin, H., 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, MATE, ONF. Paris. 486 pp.

ONF, 1990. Aménagement de la Forêt Domaniale de Gap-Chaudun (1990-2009). Agence des Hautes-Alpes. 36 pp + annexes.

Ozenda, P., 1985. La végétation de la chaîne alpine dans l'espace montagnard européen. Ed. Masson. 344 pp.

Parc national des Ecrins, Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés, 1995. Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné : Atlas des Vertébrés - Tome 1 : Les vertébrés. 300 pp.

Parc national des Ecrins, Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés, 1999. Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné : Atlas des Vertébrés - Tome 2 : Les Oiseaux. 272 pp.

Rameau, J.C., Mansion, D., Dumé, G.,1993. Flore Forestière Française. Guide Ecologique illustré. Tome 2 : Montagnes. IDF, Nancy. 2421 pp.

Rameau, J.C., 1999. Référentiel Français des habitats forestiers et associés à la forêt. ENGREF. 113 pp.

Rameau, J.C., 1999. Clé provisoire des habitats des Alpes du sud et des régions voisines. 197 pp.

Rameau, J.C., Gauberville, C., Drapier, N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - France, Domaine continental. ENGREF, ONF, IDF.

Thiollay, J.M., Bretagnolle, V., 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlè. 176 pp.

Schober, W., Grimmgerger, E., 1991. Guide des chauves-souris d'Europe. Delachaux et Niestlé. 223 pp.

Sites internet :

http://droitnature.free.fr/index.htm
http://www.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.natura2000.fr

ANNEXES

Fiches descriptives des espèces d'intérêt communautaire

Chaque espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux répertoriée sur le site a fait l'objet d'une fiche descriptive précisant différents éléments quant à son identification, son évolution et sa gestion éventuelle sur le site. Pour d'autres éléments on se reportera aux cahiers Natura 2000 du ministère en charge de l'environnement.

Aigle royal - [A091]
Aquila chrysaetos

Famille : *Accipitridae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : "Rare"

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
L'Aigle royal est largement réparti. Il niche aussi bien dans le Paléarctique occidental qu'en Asie, en Amérique du Nord, en Afrique du Nord et du Sud.
Cette espèce a connu en France une très forte régression de ses effectifs jusqu'en 1972. Depuis, les effectifs de l'espèce se sont bien redressés. Cependant, l'Aigle royal reste encore cantonné aux régions de montagne où il occupe la quasi-totalité des niches disponibles.

Description
L'Aigle royal est un très grand aigle avec une longue queue. Les adultes possèdent une calotte et une nuque claire ainsi qu'une plage claire sur les couvertures sus-alaires. Les juvéniles ont des plages blanches sur les ailes et leur queue est blanche avec une large bande terminale noire.

Habitat et écologie
- reproduction : en France, l'Aigle royal niche essentiellement en falaise mais quelques couples construisent leur aires dans des arbres. La maturité sexuelle est acquise tardivement (vers 5-6 ans). La productivité est faible mais plus importante en zone de haute montagne qu'en zone de moyenne montagne. La saison de reproduction dure de mars à août en montagne.

- **chasse et alimentation** : il chasse dans les milieux ouverts où il capture essentiellement des mammifères de taille moyenne (marmotte, lièvre…) qui représentent plus de la moitié de son alimentation. En période hivernale, il peut aussi se transformer en charognard. La superficie du territoire d'un couple peut varier entre 35 et 400 km^2.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La ZPS est fréquentée régulièrement par l'espèce qui n'en utilise réellement qu'une petite partie comme territoire de chasse. La faible superficie, le caractère essentiellement boisé des milieux, l'absence de grande falaise propice à la nidification sont autant de facteurs peu favorables pour l'espèce, toutefois un couple niche à proximité et le site est englobé dans son territoire de chasse.

Données démographiques
De passage sur le site, un couple à proximité.

Dynamique de la population
Inconnue, on ne peut parler de population à l'échelle trop réduite de la ZPS.

Facteurs favorables/défavorables
Sur l'ensemble de l'aire de l'espèce, les principales menaces sont la destruction directe des oiseaux (tir, empoisonnement, désairage). Les dérangements répétés en période de nidification (survols rapprochés, chasse photographique, etc.) peuvent provoquer l'échec de la reproduction par abandon du nid. Enfin, l'augmentation de la superficie forestière associée à la déprise agricole (abandon des pratiques agropastorales) constitue une menace à long terme (perte des terrains de chasse par fermeture du milieu).

Enjeu de conservation sur le site : faible (l'espèce ne niche pas sur le site, faibles potentialités d'accueil)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : Sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'habitat de l'espèce dans un état de conservation favorable.

Indicateurs de suivi : nombre de contacts.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Circaète Jean-le-Blanc - [A080]
Circaetus gallicus

Famille : *Accipitridae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : "Rare"

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Espèce migratrice indo-européenne, elle niche du pourtour méditerranéen jusqu'en Asie centrale. En France l'espèce niche au sud d'une ligne reliant la Vendée au Loiret et au Jura. Au cours du 20ème siècle l'aire de répartition du Circaète s'est notablement réduite. De plus, les persécutions dont il a fait l'objet ont provoqué une diminution des effectifs. Après avoir fortement augmenté grâce à sa protection, les effectifs sont actuellement stables ou en légère augmentation.

Description
Le Circaète est un grand rapace. Brun clair assez uniforme sur les parties supérieures, il est très clair dessous (blanc pur ou plus ou moins moucheté) à l'exception de la gorge, brune en continuité des parties supérieures. En chasse il pratique un vol sur place caractéristique (parmi les rapaces avec lesquels la confusion est possible, seule la buse peut très occasionnellement se comporter ainsi).

Habitat et écologie
- reproduction : le Circaète niche dans des sites regroupant trois conditions : des secteurs boisés calmes pour l'installation du nid, des terrains de chasses ouverts et un relief générant des ascendances aériennes pour se déplacer. Migratrice, l'espèce est de retour après la mi-mars. La période de reproduction proprement dite débute début avril avec la ponte de l'unique œuf et se finit entre fin juillet et septembre (pour les plus tardifs) avec l'envol du jeune. Le départ en migration post-nuptial a lieu entre le 15 août et la mi octobre.
Il construit son nid sur un arbre d'accès dégagé, de forme souvent tabulaire, variable en hauteur comme en essence (souvent le pin sylvestre dans les alentours du bois du Chapitre).

- **chasse et alimentation** : le Circaète chasse dans les milieux ouverts où il capture ses proies. Son régime alimentaire est quasi exclusivement constitué de reptiles, (essentiellement des ophidiens). Les lézards sont capturés lorsque les conditions sont mauvaises, les mammifères et passereaux constituant une source de nourriture d'appoint ne dépassant pas 13%. La superficie du domaine vital d'un couple, très variable, est de l'ordre de la dizaine de km^2.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La ZPS n'est que peu favorable à la nidification de l'espèce à cause de sa faible superficie et de l'exposition peu favorable des versants. Les observations sont toutefois fréquentes et correspondent à des individus en chasse sur les milieux ouverts sommitaux du site.

Données démographiques
De passage sur le site, un couple au moins est présent à proximité sur des versants plus chauds.

Dynamique de la population
Inconnue.

Facteurs favorables/défavorables
Si les destructions directes par empoisonnement et tir ont diminué, ces pratiques existent encore sur l'aire de répartition de l'espèce. Les principales causes actuelles de régression semblent être la raréfaction des milieux ouverts et les dérangements qu'il peut subir en période de reproduction. Sur les sites et ses abords les massifs boisés bénéficient toutefois d'importantes zones de tranquillité.

Enjeu de conservation sur le site : faible (l'espèce ne niche pas sur le site, faibles potentialités d'accueil)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'habitat de l'espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de contacts, nombre de couples nicheurs.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Milan noir - [A073]
Milvus migrans

Famille : *Accipitridae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : "A Surveiller"

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
L'espèce, migratrice, est présente dans l'ensemble du paléarctique, l'Afrique du Nord et le Japon. En France, il occupe en période de nidification une grande partie du territoire hormis le quart nord-ouest, l'extrême sud-est et la Corse. Les mesures de protections mises en place ont permis une réelle augmentation des effectifs. Ainsi, de façon globale l'aire de répartition s'est étendue et les effectifs ont augmenté.

Description
Le Milan noir est un rapace de taille moyenne à la queue légèrement échancrée. Le dessus du plumage est brun foncé avec une zone plus pâle au niveau des couvertures. Le dessous est brun sombre avec une trace de fenêtre à la base des primaires.

Habitat et écologie
- reproduction : le Milan noir se reproduit essentiellement à proximité des zones humides, des lacs, étangs, fleuves et rivières ou encore à proximité des centres urbains et décharges pourvu qu'il trouve des arbres pour y construire son nid. Essentiellement migrateur (quelques hivernants sont contactés chaque année en France), le Milan noir est de retour entre la fin février et le début du mois de mars. La ponte de 2-3 œufs est déposé en avril, les jeunes prenant leur envol en juillet. La migration post nuptiale est précoce (pic de migration début août).

- alimentation : le Milan noir est principalement charognard. Son régime alimentaire est constitué de vertébrés morts ou malades, de déchets, ordures, etc.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
L'habitat préférentiel de l'espèce n'est pas représenté sur le site. Le contact enregistré doit certainement être le fait d'un individu en migration.

Données démographiques
De passage sur le site.

Dynamique de la population
Inconnue.

Facteurs favorables/défavorables
Les principales menaces qui pesaient sur l'espèces étaient le tir et les empoisonnements. Ces menaces ont globalement régressé mais persistent. Une nouvelle menace, plus importante est apparue : il s'agit du développement du réseau électrique qui semble actuellement être la première cause de mortalité chez cette espèce. La fermeture progressive des décharges peut également lui être préjudiciable.

Enjeu de conservation sur le site : faible (espèce anecdotique dans le site)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : Inconnu / sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : aucun.

Indicateurs de suivi : nombre de contacts.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Busard Saint-Martin - [A082]
Circus cyaneus

Famille : *Accipitridae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : "A Surveiller"

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Son aire de répartition s'étend sur tout le paléarctique de l'Espagne jusqu'à la presqu'île du Kamchatka en Russie. En France, il occupe l'essentiel du territoire à l'exception des franges est et du sud du pays. Ses effectifs les plus importants se situent dans les régions Centre et Poitou-Charentes. Le Busard Saint-Martin a connu une phase d'expansion géographique et une augmentation de ses effectifs qui semble s'essouffler.

Description générale
Le mâle a le dessus gris avec le bout des ailes noires et le croupion blanc, le dessous étant gris. La femelle est globalement brune : dessus brun avec des sus-caudales et un croupion blanc, des couvertures un peu jaunâtre. Le dessous est blanc beigeâtre rayé de brun. Le bout des ailes est obtus à la différence du Busard cendré (*Circus pygargus*).

Habitat et écologie
- reproduction : le Busard Saint-Martin niche au sol. Il fréquente essentiellement les milieux agricoles cultivés en céréales (blé et orge d'hiver) mais certaines populations restent inféodées au landes et aux clairières forestières. Il est capable de se reproduire dès l'âge d'un an. La ponte (3-6 œufs) est rarement déposée avant la fin avril. En contexte céréalier, un peu plus de la moitié (56 à 62%) des couples seulement arrivent à mener à bien leur reproduction.

- chasse et alimentation : comme tous les Busards, il chasse en vol à ras de terre ou à l'affût. Ses proies vont du lombric au pigeon mais l'essentiel est constitué par les micromammifères.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
L'espèce n'a été contactée qu'à une seule reprise sur le site. La période du contact (juin) rend possible la nidification à proximité du site, celui-ci servant de zone d'alimentation occasionnelle.

Données démographiques
De passage sur le site.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
La reproduction de cette espèce peut à certains niveaux locaux être largement mise en échec en contexte céréalier au cours des récoltes.

Enjeu de conservation sur le site : faible (espèce anecdotique dans le site)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : aucun.

Indicateurs de suivi : nombre de contacts.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Bondrée apivore - [A72]
Pernis apivorus

Famille : *Accipitridae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : -

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Espèce migratrice, la Bondrée occupe en période de nidification l'ensemble du paléarctique à l'exception de la péninsule scandinave, de l'Islande, des environs de la mer Noire et des parties méridionales de l'Espagne et de l'Italie. La Bondrée occupe largement le territoire français hormis les zones de basses altitudes du bassin méditerranéen et la Corse. Sa répartition n'a que peu bougé hormis des expansions géographiques limitées en Provence, Bretagne, Nord et Normandie.

Description générale
Rapace de la taille et de la couleur générale de la buse variable (*Buteo buteo*) dont elle est difficile à distinguer en vol. Toutefois on notera par rapport à cette dernière l'absence de bande pectorale claire et en vol, une tête "de pigeon" assez saillante, des ailes tenues à plat et une queue proportionnellement plus longue.

Habitat et écologie
- reproduction : la Bondrée niche en milieu forestier dans un arbre. L'habitat idéal est une alternance de prairie et de massifs boisés. Migratrice, le retour d'Afrique a lieu entre la mi-avril et début juin. La ponte (2 œufs en général) est déposée une dizaine de jour après l'arrivée du couple sur le site de reproduction. Les poussins s'émancipent au début du mois de septembre. La migration post-nuptiale commence début août mais est surtout concentrée entre la fin août et le début septembre.

- chasse et alimentation : le régime alimentaire très particulier de la bondrée est essentiellement constitué d'hyménoptères (guêpes, abeilles) qu'elle trouve en déterrant les nids ou qu'elle déniche dans les arbres. Elle consomme aussi bien les larves que les nymphes et les adultes. On estime la superficie du territoire d'un couple de Bondrée au alentour de 10 km^2.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La Bondrée n'a pas été notée récemment sur le site ce qui semble exclure sa reproduction. Si la partie boisée qui lui est nécessaire pour la reproduction est présente, en revanche, les zones ouvertes qu'elle affectionne pour la recherche de ses proies ne sont que peu représentées.

Données démographiques
De passage sur le site. Nidification possible mais non prouvée

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Cette espèce discrète et dont le séjour en France est bref a su profiter de la politique de reboisement. A l'inverse, l'abandon de l'agriculture est lui susceptible de provoquer la dégradation de la qualité de ses terrains de chasse à cause de leur embroussaillement. Par ailleurs, l'intensification de l'agriculture avec l'augmentation des traitements phytosanitaires, nuisant aux insectes, lui est par conséquent défavorable.

Enjeu de conservation sur le site : faible (faible capacité d'accueil dans le site)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'habitat potentiel de l'espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : Nombre de contacts.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Faucon pèlerin - [A103]
Falco peregrinus

Famille : *Falconidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe I
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : Rare

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Le Faucon pèlerin est l'une des seules espèces de rapaces cosmopolites. On le trouve ainsi de la Terre de Feu à l'Alaska, du Cap de Bonne Espérance au Cap Nord et au Kamtchatka ainsi qu'en Asie du Sud-est et en Australie. En France il occupe tous les massifs montagneux ainsi que des portions des littoraux Breton et Normand. Après avoir subi une forte diminution des populations et une régression de son aire de répartition, ces deux indicateurs sont en hausse.

Description générale
C'est le plus grand faucon français avec un dimorphisme sexuel très marqué : les femelles étant plus grandes que les mâles. Les ailes sont pointues et les bras assez larges et de longueur moyenne. Chez les adultes, le dessus est globalement gris ardoise avec le dos, les sus-caudales et le croupion gris-bleu plus clair. Le dessous est blanc avec le bas de la poitrine et le ventre finement barré de noir. Le haut de la poitrine et la joue blanche font ressortir la calotte et la moustache noire.

Habitat et écologie
- reproduction : le Faucon pèlerin niche en site naturel sur les falaises mais depuis quelques années quelques couples s'installent aussi en milieu urbain sur des bâtiments. La saison de reproduction commence en février et s'achève mi-juillet avec l'envol des jeunes. Les couples peuvent produire jusqu'à 4 jeunes. Sur un site potentiel de nidification, la présence du Grand-duc d'Europe (B*ubo bubo*) est souvent exclusive de celle du faucon pèlerin.

- chasse et alimentation : le Faucon pèlerin est ornithophage. Il consomme essentiellement des oiseaux allant de la taille du Merle noir (*Turdus merula*) à celle de la Corneille noire (*Corvus corone*). Il capture ses proies en vol à l'issue d'un piqué au cours duquel il atteint des vitesses très importantes.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Il n'a été noté qu'une seule fois sur le site lors des prospections. Toutefois la présence attestée d'un couple nicheur à proximité laisse penser que l'espèce fréquente le site régulièrement en action de chasse.

Distribution détaillée sur le site
Pas de couple nicheur sur le site

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Les principales menaces pesant sur le Faucon pèlerin sont : les produits chimiques, le tir et le désairage. Viennent ensuite les menaces liées aux sports de pleine nature et les pratiques en milieu rupestre : escalade, via ferrata, via cordata et les survols des sites de nidification à basse altitude (deltaplane, parapente, planeurs). Dans tous les cas, ces activités en période sensible peuvent provoquer l'échec de la reproduction par abandon de la nichée. Enfin, une autre menace est constituée par le risque de collision avec les câbles.

Enjeu de conservation sur le site : faible, les habitats nécessaires à sa reproduction n'étant pas présents sur le site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : inconnu

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir les habitats du site dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de contact.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Tétras lyre - [A409]
Tetrao tetrix

Famille : *Tetraonidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I & II
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale : chassable, soumis à plan de chasse
Livre rouge France : En déclin

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
C'est une espèce paléarctique qui fréquente le nord de l'Eurasie de la Grande-Bretagne jusqu'en Sibérie et en Chine. En France, le Tétras lyre se répartit de manière quasi-exclusive sur le massif alpin. En effet, il ne reste plus dans le département des Ardennes qu'un noyau relictuel. L'aire de répartition nationale du Tétras lyre se contracte lentement sur sa frange occidentale depuis une vingtaine d'années, cette régression étant plus marquée dans les massifs des Préalpes du Sud.

Description générale
Le Tétras lyre est un Galliforme de taille moyenne, au dimorphisme sexuel important. Le mâle est entièrement noir à l'exception des sous-caudales blanches et d'une caroncule rouge. Pendant la parade il dresse les plumes de sa queue qui prend alors la forme d'une lyre. Les femelles sont plus petites, gris brun barré de sombre y compris à la gorge et à la poitrine.

Habitat et écologie
- reproduction : dans les Alpes, le Tétras lyre occupe l'étage subalpin entre 1 400 et 2 300m. Il fréquente des milieux de transition semi-ouverts où s'imbriquent en mosaïque pelouses, landes, fourrés et boisements clairs. Le Tétras niche au sol ou il dépose en moyenne 7 œufs. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement marquées en hiver et pendant la période d'élevage des jeunes. Les nichées recherchent des faciès de végétation présentant un bon couvert au sol (de 25 à 50 cm de hauteur) qui sont riches en insectes. Le domaine vital d'un Tétras sédentaire varie de 50 à 400 ha. D'autres individus effectuent des déplacements saisonniers sur une distance variant entre 1 et 15 km.

- alimentation : l'adulte se nourrit essentiellement de végétaux mais ingère parfois des petits invertébrés. En hiver, si les strates arbustives et herbacées sont recouvertes de neige, il peut se contenter de rameaux, d'aiguilles et de bourgeons de conifères. Au printemps, il ajoute à ce régime des fleurs, des jeunes aiguilles de mélèze, des pousses et des fleurs de plantes herbacées et quelques fourmis rousses. En été, il préfère les fleurs de composées et de trèfle, les akènes de renoncule ou autres fruits secs ainsi que les baies. En automne, les baies et fruits secs sont recherchés. Les insectes sont par ailleurs importants pour l'élevage des jeunes.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone

Le Tétras lyre trouve les habitats qui lui sont favorables dans la Zone de Protection Spéciale. Cependant la faible superficie de celle-ci empêche la prise en compte d'une population fonctionnelle et viable (de l'ordre de 60 poules).

Distribution détaillée sur le site

La distribution est variable selon les saisons, mais globalement c'est la partie haute qui est utilisée régulièrement : haut de la forêt, zone de combat et milieux ouverts sommitaux (voir carte de répartition).

Données démographiques

Une place de chant existe sur le site, d'accès difficile, qui n'a pas fait l'objet de suivi régulier ces dernières années. L'effectif y est inférieur à 5 mâles chanteurs.

Dynamique de la population

Inconnue

Facteurs favorables/défavorables

L'ONCFS considère que les prélèvements réalisés à la chasse sont compatibles avec le maintien des effectifs. Toutefois, en 2008 et ce pour la première fois, la chasse au Tétras n'a pas été ouverte dans les Hautes-Alpes. La prédation est le facteur qui affecte le plus la production de jeunes mais les conditions climatiques sont aussi susceptibles de provoquer des pertes. L'implantation de domaine skiable est une cause importante de perte et/ou du fractionnement des habitats et les aménagement qui les accompagnent peuvent se révéler meurtriers (ex : collision avec les câbles des remontées). Les dérangements répétés sur les zones d'hivernages peuvent aussi être lourds de conséquences bien que cela n'ait pas pu être précisément mesuré. Enfin, la déprise agricole ou au contraire son intensification sont aussi susceptibles de poser des problèmes.

Sur le site, l'interaction gibier-forêt peut conduire à la modification de la structure du sous-bois. Ce processus, s'il parait globalement défavorable à l'avifaune forestière, peut s'avérer positif dans le cas du tétras-lyre, par un maintien de l'ouverture et de l'hétérogénéité de la végétation en limite supérieure de forêt.

Par ailleurs le schéma départemental cynégétique n'envisage pas de chasse au tétras dans le bassin de Gap-Chaudun.

Enjeu de conservation sur le site : fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de mâles chanteurs, nombre de poules, nombre de jeunes.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Gélinotte des bois - [A104]
Bonasa bonasia

Famille : *Tetraonidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I & II
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale : chassable, soumis à plan de chasse
Livre rouge France : En déclin

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
La Gélinotte est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest à la Sibérie orientale. En France, elle occupe les reliefs de l'est : Ardennes, Vosges, Jura et Alpes. Enfin, elle n'apparaît pas être présente de manière régulière dans les Pyrénées et le Massif central. Son aire de répartition s'est réduite de façon importante (40% au niveau national), le nord-est de la France et la région Rhône-Alpes étant particulièrement concernés. A l'inverse, on assiste à une progression sur la partie sud de son aire de répartition.

Description générale
La Gélinotte des bois est le plus petit des tétraonidés européens. Le dimorphisme sexuel est peu marqué. Le mâle possède une huppe érectile, une caroncule rouge vif au-dessus de l'oeil et une bavette noire cernée d'une bordure blanchâtre alors que celle de la poule est de couleur crème. Le dessus est gris brun finement barré et tacheté de motifs cryptiques, les ailes brunes, le dessous blanchâtre ponctué de grosses taches brun foncé et rouille.

Habitat et écologie
- Reproduction : la Gélinotte est une espèce monogame qui a tendance à vivre en couple tout au long de l'année. La saison de reproduction commence début mars. La femelle dépose en moyenne 8 œufs dans le nid placé au sol. Espèce nidifuge, les poussins sont capables de quitter le nid début juillet. La Gélinotte est une espèce exclusivement forestière qui a besoin d'une strate arbustive feuillue diversifiée et d'une fermeture du milieu important. C'est donc soit dans les jeunes forêts soit dans celles très âgées que l'on pourra la rencontrer. Le domaine vital annuel de l'espèce est assez faible : il varie de 10 à 40 ha.

- Alimentation : le régime alimentaire de la Gélinotte varie en fonction des disponibilités fournies par l'habitat et du cycle annuel. A la naissance et durant les 15 premiers jours, le poussin se nourrit presque exclusivement d'invertébrés. La part des végétaux dans l'alimentation du poussin augmente progressivement jusqu'à atteindre quasiment 100% au bout de 3 mois. Les adultes consomment des bourgeons, feuilles, inflorescences et pousses d'espèces feuillues ainsi que des fruits secs comme les glands et les faines…

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La présence de la gélinotte est une des motivations de la désignation du site en ZPS. Globalement favorables, les milieux forestiers de la zone sont par endroit dégradé par la régression des strates arbustives et herbacées sous la pression du gibier.

Distribution détaillée sur le site
L'espèce a été contactée essentiellement dans les parties basses de la forêt mais certains secteurs du haut du versant pourraient lui convenir. La taille du site peut constituer le domaine vital d'un ou plusieurs couples.

Données démographiques
Inconnue

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Il semble que ce soit les pratiques sylvicoles qui influent le plus sur la répartition de l'espèce. Les pratiques à proscrire sont la monoculture de conifères, les coupes à blanc sur des superficies supérieures à 10 ha et les travaux de nettoyage intensifs qui suppriment les sources de nourritures. Le prélèvement réalisé à la chasse est relativement faible (environ 50 oiseaux au niveau national en 2000) et ne semble pas remettre en cause la viabilité des populations. Toutefois, leur rôle n'est pas négligeable là où les populations sont déjà fragilisées. Les facteurs climatiques ne jouent qu'un rôle secondaire dans la fluctuation des populations. C'est en effet les mécanismes de densités immigration, émigration et taux de survie qui semblent être les plus important pour cette espèce. La surpopulation de grand gibier (concurrence alimentaire avec les cervidés et la prédation des nichées par le Sanglier *Sus scrofa*) est aussi un facteur défavorable pour cette espèce.
Sur le site, en l'absence de chasse de l'espèce, d'interventions sylvicoles et de fréquentation touristique massive, la pression des ongulés est sans doute le principal facteur pesant sur l'avenir de la population.

Enjeu de conservation sur le site : fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : moyen

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir cette espèce dans un bon état de conservation et améliorer la qualité de son habitat.

Indicateurs de suivi : suivi des effectifs de la population.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Perdrix bartavelle - [A412]
Alectoris graeca

Famille : *Tetraonidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I & II
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale : chassable, soumis à plan de chasse
Livre rouge France : En déclin

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Espèce endémique d'Europe méridionale, la Bartavelle habite les Alpes, les parties centrale et méridionale des Apennins, la Sicile, les Alpes Dinariques et la péninsule des Balkans jusqu'en Grèce et en Bulgarie. En France, l'aire de répartition de la Bartavelle est continue sur les massifs internes de la Haute-Savoie aux Alpes-Maritimes et s'étend sur une partie des préalpes. La Perdrix rochassière se rencontre au niveau de la zone d'hybridation entre Bartavelle et Perdrix rouge. Entre 1964 et 1989, le nombre de communes de présence a régressé de 29 % surtout sur les marges nord et nord-ouest des Alpes. Entre 1990 et 1999, la bartavelle a disparu sur 3 communes et n'est plus observée qu'irrégulièrement sur une douzaine d'autres. A l'inverse, dans les Préalpes du Nord des observations sporadiques ont été réalisé dans des massifs où l'espèce était auparavant absente.

Description générale
La Perdrix bartavelle est la plus grande des perdrix du genre *Alectoris*. Le coq et la poule ont un plumage identique. Le dos est gris cendré brunâtre, le haut de la poitrine gris bleuté, le ventre roux pâle et les flancs rayés de roux, de noir et de crème.

Habitat et écologie
- Reproduction : pendant la nidification, elle occupe essentiellement l'étage subalpin ainsi que l'étage montagnard s'il n'est pas forestier. Ses milieux préférés sont les pelouses parsemées de rochers et d'arbrisseaux nains situées sur des versants bien exposés, à pente moyenne ou forte. Elle fréquente aussi les formations boisées claires. Le nid est construit à même le sol et bien caché sous le couvert de buissons, de plantes herbacées ou de rochers. Espèce monogame, l'âge de maturité sexuelle des coqs et des poules est d'un an. La ponte qui débute vers la mi-mai comporte de 8 à 14 oeufs. La plupart des adultes sont sédentaires et occupent un espace vital annuel allant de 120 à 340 hectares. Certains oiseaux ont comportement migrateur : ils se déplacent entre une zone d'hivernage et une zone de reproduction éloignées de 4 à 13 km l'une de l'autre.

- Alimentation : De décembre à mai la Bartavelle consomme uniquement des feuilles de plantes herbacées. Lors d'hivers très enneigés, il arrive que les oiseaux subissent des périodes de disette catastrophiques pour leur survie. Le régime alimentaire se diversifie en juin et juillet avec la consommation de fleurs et d'insectes et encore davantage en août et septembre avec le prélèvement de myrtilles et de graines. Le poussin se nourrit pour moitié d'invertébrés et pour moitié de nourriture végétale. La proportion de nourriture animale ingérée décroît progressivement jusqu'à l'âge de 3 mois pour se rapprocher du régime automnal des adultes, composé pour environ 80 % de feuilles de plantes herbacées. Les bartavelles peuvent aussi profiter des cultures d'altitudes en glanant les grains de céréales tombés au sol.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La partie supra-forestière du site lui convient parfaitement ce qui explique sa présence sur le site. Toutefois, la superficie du site est trop faible pour assurer la conservation d'une population viable de l'espèce.

Distribution détaillée sur le site
Voir carte.

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue.

Facteurs favorables/défavorables : l'augmentation de la surface boisée des étages montagnard et subalpin, consécutive à la déprise agricole a entraîné et continue d'entraîner une altération et une fragmentation des habitats de la Bartavelle. Cette évolution constitue l'une des menaces les plus importantes qui pèse sur l'espèce dans les Alpes. Sur la zone cette tendance est très lente mais réelle.

Enjeu de conservation sur le site : fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l' espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de mâles chanteurs sur le site.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Grand-duc d'Europe - [A215]
Bubo bubo

Famille : *Strigidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : Rare

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Le Grand-duc d'Europe est uniquement présent sur le continent eurasien. Il peut se rencontrer dans tout les pays européens hormis l'Angleterre et l'Irlande. En France son aire de répartition est située au sud d'une ligne Bayonne Charleville-Mézières à l'exception des parties centrales des régions Aquitaine et Champagne-Ardenne. Les populations semblent en France en augmentation, mais les populations montagnardes semblent régresser.

Description générale
C'est le plus grand rapace nocturne d'Europe. Ses grands yeux rouge orangé, le dessous à fond brun jaunâtre rayé de sombre, le dessus brun plus foncé à grosses barres et à vermiculations noirâtres sont autant de critères permettant d'exclure tout risque de confusion.

Habitat et écologie
- reproduction : le Grand-duc d'Europe niche en France principalement en falaise, y compris dans des sites artificiels comme les carrières. La ponte qui a lieu en février comprend de 1 à 4 œufs. L'incubation dure 34 à 36 jours et les jeunes sont élevés durant une soixantaine de jours avant de prendre leur envol. Les jeunes restent encore sur le territoire des parents jusqu'au début du mois d'août. Le taux de reproduction est faible.

- chasse et alimentation : le régime alimentaire du Grand-duc est éclectique mais la part des mammifères (hérisson, lapin ou lièvre, rats et micromammifères) est prépondérante. Le reste est constitué de diverses espèces d'oiseaux de taille généralement moyenne et plus marginalement d'amphibiens, de reptiles, de poissons et même d'insectes. En absence de lagomorphes, le lapin est substitué par le rat. La superficie du territoire d'un couple de Grand-duc oscille de 1200 à 15 000 ha. La proportion de milieux ouverts est un élément clé de la qualité du territoire car l'ouverture du milieu favorise une richesse trophique élevée et augmente sa disponibilité.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le site n'abrite pas de falaises permettant la nidification de l'espèce. En revanche, la zone supra forestière peut être utilisée comme terrain de chasse.

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
La déprise agricole provoquant la fermeture du milieu peut avoir des conséquences importantes sur la conservation des populations par la perte de leur terrain de chasse. Une autre menace importante pour le Grand-duc reste l'électrocution et la collision avec les lignes électriques. Viennent ensuite les collisions avec les véhicules et le tir. Enfin, la dégradation de la qualité de l'habitat de reproduction par la pratique l'escalade, peut compromettre l'existence de populations actuellement saines.

Enjeu de conservation sur le site : faible (habitat peu favorable à l'espèce, ne niche pas dans le site)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : pas d'objectif particulier pour cette espèce dans le site.

Indicateurs de suivi : nombre de contact avec l'espèce.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Chouette de Tengmalm - [A223]
Aegolius funereus

Famille : *Strigidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : A surveiller

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
La Chouette de Tengmalm est une espèce caractéristique des forêts boréales et des forêts de montagne. Sa répartition s'étend de l'Amérique du Nord à la Sibérie en passant par l'Europe. Elle est aussi capable de fréquenter des sites situés plus bas en altitude pourvu que le climat y soit rude. Dans plusieurs régions son installation est qualifiée de récente sans que l'on puisse réellement le prouver. Par contre, elle a su profiter de la progression des surfaces forestières en France et du vieillissement des peuplements, facteurs ayant permis l'extension préalable de l'aire de répartition du Pic noir (*Dryocopus martius*).

Description générale
C'est une chouette assez petite. Le dessus est brun tacheté de blanc, le dessous, blanchâtre taché diffusément de brun. Enfin sa grosse tête avec les disques faciaux et ses yeux jaunes lui donnent un aspect "étonné" caractéristique.

Habitat et écologie
- reproduction : son habitat de prédilection correspond aux vieux peuplements de forêt soumis à un climat rude. Les essences principales des forêts qu'elle fréquente sont le hêtre, l'épicéa et le sapin. Le nid est le plus souvent une ancienne cavité de Pic noir et peut accueillir 4 à 6 oeufs. La saison de reproduction débute en février et se termine en juin. En fonction des disponibilités en proies, elle est capable d'effectuer une seconde ponte.

- alimentation : la chouette de Tengmalm se nourrit quasi-exclusivement de micromammifères, le régime alimentaire étant complété par les petits oiseaux qu'elle capture. Elle entretient un lien très intime avec les micromammifères car les phases de croissance et de régression qu'elle connaît semblent liées aux variations d'effectifs de ces derniers.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La hêtraie-sapinière du Bois du Chapitre, est l'habitat type de cette chouette. C'est une des espèces phares ayant motivé la désignation du site en ZPS.

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Globalement cette espèce est susceptible de bénéficier de la poursuite de la maturation des peuplements forestiers à l'issue de la déprise agricole et de l'extension de l'aire de répartition du pic noir qui fréquente à présent la plupart des régions de France.
A l'inverse une intensification des pratiques sylvicoles peut lui être défavorable en réduisant les disponibilités en arbres à cavités (hêtres en particulier) de gros diamètre.
Sur le site ces menaces sont écartées 'pas d'interventions sylvicoles) et les seuls facteurs de fragilisation de l'espèce seraient ceux (à mettre en évidence) susceptibles de réduire la disponibilité en proies ou en loges disponibles pour la nidification.
Une concurrence avec la chouette hulotte est possible, les deux espèces ont un régime alimentaire proche et utilisent le même type de cavités pour la nidification. L'étude de cette concurrence mériterait d'être approfondie dans un contexte d'évolution climatique induisant des modifications de la répartition des espèces.
Par ailleurs l'impact de la forte densité d'ongulés est difficile à évaluer. Si elle peut induire une baisse des populations de micromammifères (en lien avec la régression de la strate herbacée), il y a à l'inverse une plus grande accessibilité au sous-bois pouvant faciliter leur capture.

Enjeu de conservation sur le site : fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir cette espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de couples installés, dynamique de l'espèce et celle de la chouette hulotte.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Chevêchette d'Europe - [A217]
Glaucidium passerinum

Famille : *Strigidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : Rare

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Espèce de la taïga, la chevêchette fréquente les régions boréales de la Scandinavie à la Sibérie mais aussi les massifs montagneux d'Europe moyenne. En France, elle est cantonnée dans les massifs montagneux de l'est du pays : Vosges, Jura et Alpes. Actuellement, il semble que son aire de répartition augmente (avec par exemple la découverte de nouvelles stations dans les Vosges du nord) à moins qu'il ne s'agisse simplement de découvertes dues à l'augmentation de la pression d'observation.

Description générale
C'est la plus petite de nos chouettes. De la taille d'un étourneau, la chevêchette possède le dessous blanchâtre rayé de brun avec des flancs bruns. Le dessus est brun gris ponctué de blanc. Sa tête ronde n'est que peu marquée par le disque facial. Ses yeux jaunes et ronds sont rapprochés et surmontés par un étroit sourcil blanc lui donnant un air sévère.

Habitat et écologie
- **reproduction** : espèce forestière, elle niche dans les vieilles forêts d'altitude constituées de conifères (mélèzes, épicéas, pins cembro, sapin). Cavernicole, elle occupe les anciens trous forés par le Pic épeiche (*Dendrocopos major*). La saison de reproduction débute en février / mars et se finit en juillet. La ponte comprend de 4 à 6 œufs. La taille moyenne d'un territoire est de 1,4 km^2. La dispersion ne mène pas les jeunes très loin (entre 9 et 90 km). La présence de lichens fruticuleux est un facteur favorable pour l'abri des jeunes.

- **alimentation** : La Chevêchette d'Europe se nourrit essentiellement de micromammifères et de passereaux (surtout en période hivernale). Elle chasse à l'affût mais peut aussi attraper des proies en plein vol. Certains individus font des provisions en accumulant jusqu'à 15 proies dans des cavités "garde-manger".

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le site est en marge de son aire de répartition. Cette espèce reste toutefois un des éléments remarquables du bois du Chapitre; sous réserve qu'elle y soit encore présente, ce que les prospections menées n'ont pas permis de confirmer.

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Une intensification de la sylviculture serait défavorable à cette espèce qui a besoin d'arbres à cavités pour se reproduire.
Cette espèce boréale est par ailleurs susceptible de souffrir d'un éventuel réchauffement climatique qui aurait entre autres conséquences possible une éventuelle colonisation de son domaine vital par la chouette hulotte avec laquelle elle pourrait entrer en concurrence alimentaire et qui pourrait également exercer sur elle une pression de prédation.

Enjeu de conservation sur le site : fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : inconnu

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'espèce dans un bon état de conservation, améliorer les connaissances sur l'espèce.

Indicateurs de suivi : nombre de couples installés. Veille sur la dynamique de la hulotte

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Engoulevent d'Europe - [A224]
Caprimulgus europaeus

Famille : *Caprimulgidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : A surveiller

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
L'Engoulevent se reproduit sur tout le continent européen ainsi qu'en Afrique du nord et en Asie centrale. L'espèce est présente sur la quasi totalité du territoire français en période de reproduction. Il existe un gradient d'abondance, l'espèce étant plus fréquente dans le sud que dans le nord et dans les massifs montagneux. Les populations du nord de la France, déjà faibles subissent une régression qui semble épargner celles du sud.

Description générale
L'engoulevent est un oiseau nocturne de taille moyenne au plumage très cryptique tacheté de brun, blanc beigeâtre, gris et noir. Posé au sol ou sur une branche il est très difficile à détecter. En vol (crépusculaire et nocturne) sa silhouette est allongée, les ailes longues et étroites, et évoque un petit faucon ou un grand martinet. Le vol est irrégulier (battements d'ailes rapides, brefs planés) et est en période nuptiale accompagné d'un chant monotone caractéristique et de claquements d'ailes.

Habitat et écologie
L'engoulevent est une espèce migratrice qui arrive en avril et repart en août. Il niche dans les zones ouvertes (landes, maquis bas, friches…) à la végétation basse et clairsemée. En contexte forestier il peut également s'installer dans les clairières ou les zones en régénération après une coupe à blanc. Les œufs (2 à 4) sont pondus dans un nid très sommaire placé à même le sol. En cas d'échec une deuxième ponte est possible.

Alimentation
L'alimentation des engoulevents est constituée exclusivement d'insectes, souvent de grande taille (coléoptères, lépidoptères…) qu'il capture en vol, de nuit et au crépuscule, parfois à des hauteurs importantes.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le site, trop haut en altitude et présentant des milieux assez fermés, n'est pas très propice à la nidification de l'espèce mais celle-ci est tout de même susceptible de le fréquenter plus ou moins régulièrement au cours de ses séances nocturnes de chasse.

Données démographiques
Espèce de passage sur le site.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Dans son aire de répartition française, la fermeture des milieux est préjudiciable à l'espèce même si elle a su faire preuve d'adaptation en nichant par exemple dans les bandes défrichées sous les lignes électriques. L'emploi d'insecticides provoque la diminution des ressources alimentaires disponibles pour cette espèce, ce facteur est donc également à surveiller.
Sur le site il ne semble pas y avoir de facteur d'évolution des milieux susceptible d'affecter cette espèce (de façon positive ou négative) à moyen terme.

Enjeu de conservation sur le site : faible (habitats peu favorables, ne niche pas dans le site)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir les habitats potentiels de cette espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de contacts avec l'espèce.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Pic noir - [A236]
Dryocopus martius

Famille : *Picidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : A surveiller

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Le Pic noir occupe presque la totalité des zones boisées boréales et montagnardes de l'Europe du centre et du nord de l'Asie, dans lesquelles il est en extension géographique jusque dans les plaines tempérées. En France il fréquente ainsi à présent la quasi totalité du territoire. Seul les départements du Finistère, du Cotentin, de l'Hérault, le bassin aquitain et une partie de la région Poitou-Charentes ne sont pas fréquentés.

Description générale
C'est le plus grand de nos pics. De la taille d'une Corneille noire, il est tout noir sauf son bec qui est de couleur ivoire et sa calotte rouge. Le mâle a une calotte entièrement rouge tandis que chez la femelle seul l'arrière de la tête l'est.

Habitat et écologie
- **reproduction** : autrefois, l'espèce était inféodée aux hêtraies-sapinières et aux grandes forêts de conifères. Désormais, elle s'installe aussi dans des forêts caducifoliées pures. Le tambourinage s'entend surtout de février à mai. L'oiseau fore sa cavité de nidification dans un tronc d'arbre sain à une hauteur généralement supérieure à 10 m, mais pouvant descendre à 2 m. La ponte de 2 à 5 œufs est déposée en avril ou mai. L'éclosion se produit après 12 jours de couvaison et les jeunes s'envolent à l'âge de 27 à 28 jours en mai ou juin. Le domaine vital d'un couple couvre en général 200 à 500 ha et le territoire, plus restreint correspond à une zone de 25 à 40 ha autour du nid. Les essences utilisées pour la nidification sont variables, dans nos régions le hêtre est très souvent choisi.

- **alimentation** : le Pic noir exploite les fourmilières ainsi que le bois morts. Il se nourrit des coléoptères xylophages et des fourmis. A l'occasion, il se nourrit aussi de fruits, de sève et d'écorce de jeunes arbres.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le Bois du Chapitre abrite tous les éléments permettant la présence du pic noir : des arbres de gros diamètres, une diversité d'essences forestières, de grosses population de fourmis et une nécromasse très abondante. Sa présence présente un intérêt pour l'ensemble des espèces utilisant les cavités qu'il creuse, en particulier les chouettes forestières présentes dans le bois.

Distribution détaillée sur le site
Le pic noir est présent dans toutes les parties forestières du site.

Données démographiques
Inconnues, au moins un couple nicheur

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
L'espèce ayant besoin de gros arbres pour nicher, un rajeunissement forestier ou une exploitation systématique des arbres âgés pourrait avoir des effets négatifs sur les populations. L'enlèvement des arbres morts ou malades le prive également d'une de ses principales ressources alimentaires. Des travaux forestiers menés pendant la période de reproduction peuvent constituer un dérangement pouvant conduire à l'échec des nichées
Sur le site il ne semble pas y avoir de menaces sur cette espèce.

Enjeu de conservation sur le site : moyen à assez fort

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : bon

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : maintenir l'espèce dans un bon état de conservation.

Indicateurs de suivi : nombre de couples dans le site. Répartition des arbres à cavités.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Alouette lulu - [A246]
Lululla arborea

Famille : *Allaudidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : A surveiller

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
L'Alouette lulu est une espèce exclusivement paléarctique. Elle fréquente l'Europe de l'Angleterre à la Russie ainsi que la Turquie et le Maroc. En France, un très grand nombre de départements sont fréquentés par cette espèce, les plus grosses populations étant localisées dans le sud du pays. On note une forte orientation des effectifs à la baisse avec la disparition des localités les moins peuplées.

Description générale
C'est une alouette assez petite. Entièrement brune sur le dessus, sa queue est courte. Le ventre est clair et le haut de la poitrine striée. Le motif pâle et sombre au poignet et le large sourcil blanc qui rejoint l'arrière de la nuque constituent de bons critères de détermination. Son chant très mélodieux est assez caractéristique et permet de l'identifier avant de la voir.

Habitat et écologie
- **reproduction** : pour se reproduire l'Alouette occupe préférentiellement des zones au relief modéré avec un paysage constitué d'une mosaïque de végétation basse, pâturage maigre, landes buissonnantes, bosquets. Elle place son nid au sol contre une touffe de végétation où la femelle pond entre 3 et 5 œufs. Le couple est capable d'assurer une seconde ponte. Une partie des effectifs nicheurs français peuvent être considérés comme sédentaires mais à une certaine altitude, l'espèce devient migratrice. La population française reçoit en hiver des oiseaux provenant du nord-est de l'Europe. Les mouvements ont lieu de fin janvier à fin février pour la migration prénuptiale et de mi-septembre à fin octobre pour la migration post-nuptiale. Il faut noter que cette espèce est connue pour subir de fortes variations de populations inexpliquées à ce jour. La taille moyenne du territoire d'un couple en milieu très favorable fait 2-3 ha mais il est parfois supérieur à 10 ha.

- **alimentation** : la nourriture est principalement constituée de petites graines mais également d'invertébrés, surtout en période de reproduction.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le site n'est pas très favorable à l'alouette lulu qui s'y cantonne aux parties les plus hautes où la dynamique naturelle de la végétation condamne à terme la présence de ses habitats. L'espèce est en revanche bien présente dans les grands alpages des alentours qui lui sont beaucoup plus favorable et permettent d'envisager la pérennité des populations locales.

Distribution détaillée sur le site
L'espèce est occasionnelle et cantonnée à la partie sommitale du site.

Données démographiques
Des mâles chanteurs sont contactés sur le site et à proximité.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Les principales causes connues de régression de l'espèce sont l'intensification des pratiques agricoles ou au contraire la fermeture des milieux. L'espèce nichant précocement, les premières couvées peuvent subir les rigueurs du climat, susceptible de provoquer la perte des nichées. Enfin, elle peut être victime de confusions avec l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) qui est chassable.
Sur le site l'espèce semble condamnée par la dynamique naturelle de la végétation qui devrait aboutir au boisement de la totalité de la surface de la ZPS.

Enjeu de conservation sur le site : assez faible, surface restreinte des milieux favorables, de belles populations existent hors du site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : pas d'objectif pour cette espèce

Indicateurs de suivi : nombre de mâles chanteurs.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes, chasseurs.

Pie-grièche écorcheur - [A338]
Lanius collurio

Famille : *Laniidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : En déclin

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
La Pie-grièche écorcheur est largement répartie dans le paléarctique occidental. Elle est cependant absente des territoires Britanniques et des deux tiers sud de la péninsule Ibérique. Cette espèce migratrice est présente en été partout en France hormis la Bretagne et la Seine-maritime. Au nord d'une ligne Nantes Charleville-Mézières, l'espèce est nettement moins commune. Depuis les années 1960, elle a beaucoup régressé en limite de son aire de répartition et à basse altitude. A l'heure actuelle, c'est en moyenne montagne que ses effectifs sont les plus importants.

Description générale
Oiseau à peine plus gros qu'un pinson, le mâle possède un plumage contrasté caractéristique : Le dos est brun roux et le ventre de couleur chair clair. La tête est marquée d'un masque noir surmonté d'une calotte grise.. Chez la femelle, la calotte est brun gris le dos étant à peine plus foncé et le bandeau absent. Le dessous est blanc jaunâtre écailleux. L'oiseau est souvent observé perché au sommet d'un buisson.

Habitat et écologie
- **reproduction** : l'habitat typique de l'espèce est une zone ouverte de type prairie, friche où clairière parsemée de buissons ou de haies qu'elle utilise pour chasser et nicher. La ponte comprend 4 à 6 œufs et les jeunes se dispersent dès la mi-août. Hivernant en Afrique australe, l'espèce revient début mai et repart en septembre. Le territoire d'un couple est relativement petit : il fait environ 1,5 à 2 ha.

- **alimentation** : elle consomme surtout des insectes (préférentiellement orthoptères et coléoptères). Les petits vertébrés sont aussi capturés et peuvent jouer un rôle important lors de leurs années d'abondance. La Pie-grièche capture ses proies en chassant à l'affût à partir d'un poste situé vers 2 m de haut. Souvent, elle stocke des proies en les empalant sur des buissons épineux.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
L'habitat typique de la Pie-grièche écorcheur est constitué par des zones ouvertes parsemées de buissons. Sa présence sur le site est assez marginale et correspond probablement au débordement d'individus dont le territoire principal serait situé sur les adrets du Pic Mélette, beaucoup plus favorables à l'espèce.

Distribution détaillée sur le site
Espèce contactée uniquement dans les pelouses sommitales.

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Les principales causes de diminution des populations sont l'intensification de l'agriculture avec la disparition des milieux prairiaux, l'arrachage des haies et l'utilisation d'insecticides. Si à court terme, la déprise agricole lui est favorable avec l'apparition de buissons, ce processus lui est néfaste à long terme. Enfin, le facteur météorologique est à prendre en compte : dans une étude 35% des nids ont été perdus en raison de condition météorologique défavorables.
Sur le site l'espèce est menacée par la dynamique ligneuse qui devrait aboutir à la colonisation par les landes et la forêt de la quasi-totalité du site.

Enjeu de conservation sur le site : faible, surface restreinte des milieux favorables, de belles populations existent hors du site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : pas d'objectif pour cette espèce sur le site.

Indicateurs de suivi : nombre de couples.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Crave à bec rouge - [A346]
Pyrrhocorax pyrrhocorax

Famille : *Corvidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : A surveiller

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Le Crave à bec rouge est présent de manière discontinue de l'Europe occidentale à l'Asie centrale avec des petites populations aux Canaries, au Maroc et en Ethiopie. En France, il est présent de manière marginale sur le littoral breton, l'essentiel de la population française se localisant dans les Grands Causses, les Corbières et dans les massifs alpins et pyrénéens.

Description générale
Le Crave à bec rouge a une taille comprise entre celle du Choucas des tours (*Corvus monedula*) et celle de la Corneille noire. Adulte, il se distingue des autres corvidés par son bec et ses pattes rouges. Ses cris particuliers sont une aide précieuse pour le repérer et l'identifier.

Habitat et écologie
- reproduction : dans la majorité des cas les sites de nidification sont situés dans une falaise abrupte et inaccessible riche en trous, fissures et cavernes. Toutefois, en l'absence de sites naturels favorables le Crave est capable d'utiliser des sites artificiels (églises, châteaux, ponts, mines). Le nid est construit en deux semaines à la fin mars début avril essentiellement par la femelle. La ponte (3 à 5 œufs) est déposée entre mi-avril et début mai. C'est à la fin du mois de juin que les jeunes quittent définitivement le nid.

- alimentation : le Crave est omnivore. S'il est en grande partie insectivore (larves, chenilles, coléoptères, sauterelles, araignées, petits mollusques et vers), son régime alimentaire est complété par les graines et les fruits qui tiennent un rôle secondaire. Enfin, il ne dédaigne pas à l'occasion les micromammifères ou les oeufs et oisillons de petits passereaux. Les sites d'alimentation sont des zones où l'herbe est rase (< 4 cm) qui correspondent soit à des prairies rases soit à des pelouses d'altitudes. Ces sites sont souvent pâturés par le bétail.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
La partie supra-forestière du site est favorable à l'espèce pour son alimentation. En revanche, les besoins qui lui sont nécessaires pour sa reproduction ne sont pas remplis (absence de grande falaise à cavités).

Distribution détaillée sur le site
Voir carte.

Données démographiques
Pas de couple sur le site.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Le changement des pratiques agro-pastorales traditionnelles (intensification ou au contraire déprise) est considéré comme le facteur qui affecte le plus les effectifs et la répartition du Crave. D'autres facteurs sont avancés comme les mauvaises conditions météorologiques, les destructions directes ou encore les perturbations. Lorsqu'il niche en colonie, sa présence devrait être prise en compte au même titre que d'autres espèces rupestres dans les projets concernant les milieux rupestres.
Sur le site, les pelouses n'étant pâturées que par des ongulés sauvages, elles risque de se densifier voire de s'embroussailler et de ne plus être favorable à l'espèce. Ce type de milieu est largement répandu dans les environs sur des territoires beaucoup plus propices à sa conservation.

Enjeu de conservation sur le site : moyen

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : pas d'objectif sur cette espèce

Indicateurs de suivi : nombre de contacts avec l'espèce.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

Bruant ortolan - [A379]
Emberiza hortulana

Famille : *Emberizidae*

Statut communautaire :
Espèce d'intérêt communautaire

Statuts
Directive Oiseaux : annexe I
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale : Protégé
Livre rouge France : En déclin

Présentation générale de l'espèce

Répartition et statut
Espèce migratrice du paléarctique que l'on pourrait qualifier de continentale, le Bruant ortolan est largement distribué en Europe mais est absent du domaine atlantique. En France l'espèce se cantonne à la moitié sud de notre pays. L'espèce est en fort déclin depuis les années 1960 sur l'ensemble de son aire.

Description générale
De la taille d'un bouvreuil, le Bruant ortolan est un passereau assez coloré. Le ventre est brun orangé, le dos gris brunâtre fortement rayé de brun foncé. La tête et la gorge sont gris verdâtre, le cercle oculaire est blanc jaunâtre, le trait malaire jaune. La femelle est semblable au mâle mais un peu plus terne.

Habitat et écologie
- **reproduction** : l'ortolan fréquente deux types de milieux bien distinct : les milieux naturels à faible végétation parsemée d'arbustes et les zones de cultures traditionnelles diversifiées. Dans tous les cas, il est attiré par les milieux secs. Migrateur, il revient d'Afrique en avril mai et y repart entre fin août et début octobre. Le nid qui est placé au sol accueille une ponte comprenant souvent 5 œufs.

- **alimentation** : le Bruant ortolan se nourrit essentiellement de graines et d'insectes.

Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone
Le Bruant ortolan n'est que peu présent sur le site, les milieux favorables à cette espèce y étant présent de façon marginale.

Distribution détaillée sur le site
Voir carte

Données démographiques
Inconnues.

Dynamique de la population
Inconnue

Facteurs favorables/défavorables
Le changement des pratiques agricoles traditionnelles (intensification ou au contraire déprise) est considéré comme un facteur prépondérant de la diminution des populations de cette espèce. Le braconnage dont fait l'objet l'ortolan dans le sud-ouest de la France fait partie des causes de la raréfaction de l'espèce.
Sur le site, l'espèce ne devrait à terme pas se maintenir quand la dynamique végétale aura conduit à la colonisation de la quasi-totalité des surfaces herbeuses du site qui lui seraient favorables

Enjeu de conservation sur le site : faible, surface restreinte des milieux favorables, de belles populations existent hors du site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site : sans objet

Gestion de l'espèce sur le site

Objectifs : pas d'objectif pour cette espèce.

Indicateurs de suivi : nombre de couples installés.

Principaux acteurs concernés : ONF, associations naturalistes.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

1. Zonages environnementaux

2. Habitats naturels (typologie Corine)

3. Habitats d'intérêt communautaire (typologie Eur 25)

4. Grands types de milieux

5. Répartition des points d'écoute

6. Localisation des points d'écoute avec contact de tétras-lyre

7. a. Localisation des points d'écoute avec contact de pic noir
   b. Localisation des points d'écoute avec contact de Crave à bec rouge
   c. Localisation des points d'écoute avec contact de Bruant ortolan
   d. Localisation des points d'écoute avec contact de Alouette lulu

8. Localisation des points d'écoute avec contact de gélinotte des bois

9. Habitats favorables à la chouette de Tengmalm et à la chevêchette d'Europe

10. Equipements d'accueil du public

11. Périmètre d'étude proposé pour une extension du périmètre

12. Statut foncier de la zone

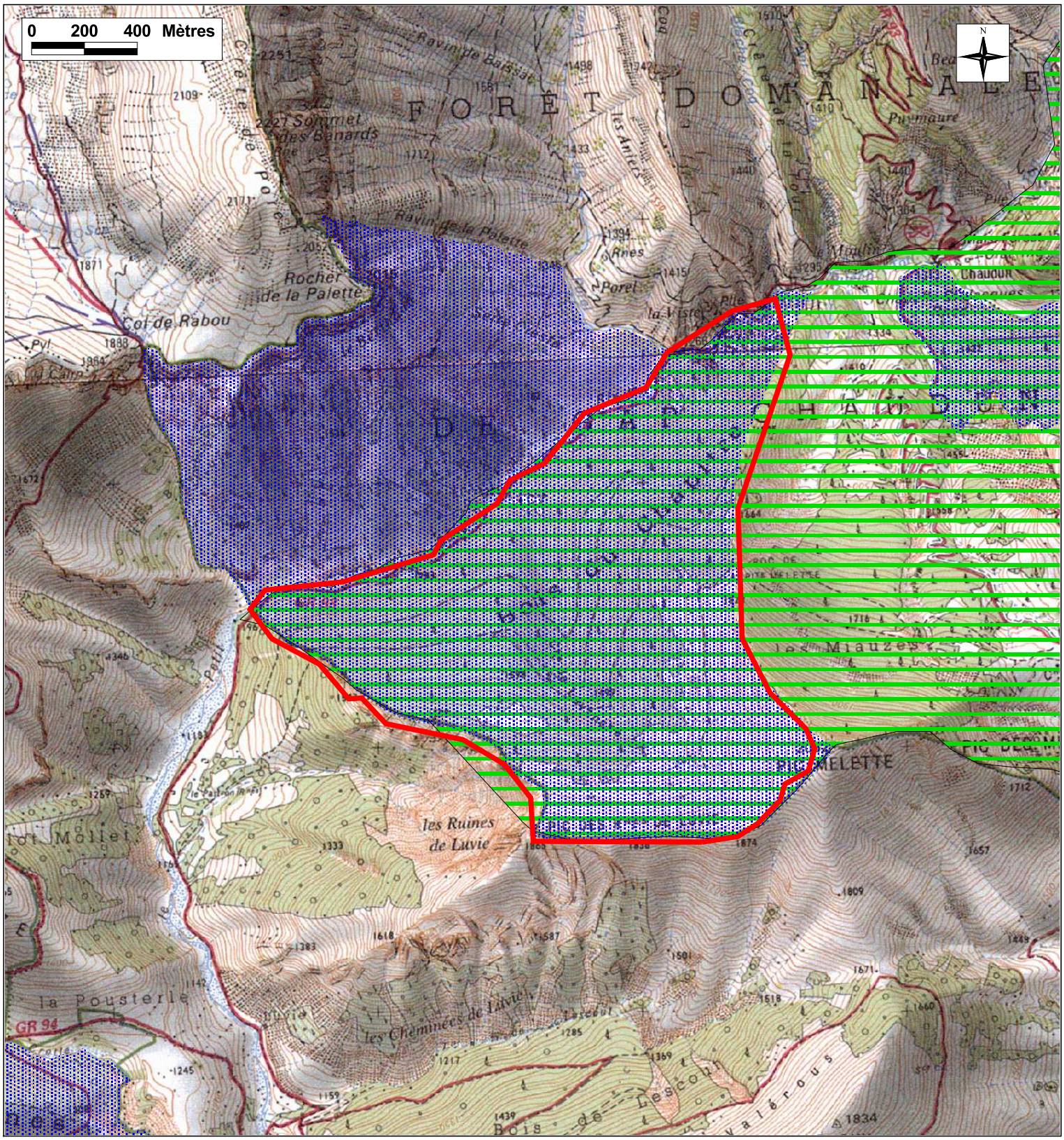

NATURA 2000

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Office National des Forêts

Carte n°1 : Zonages environnementaux

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Réserve Biologique Intégrale "Chapitre - petit Buëch"

ZNIEFF de type 1 n°05123176 " Forêt domaniale de Gap Chaudun, bois du Chapitre et ubacs du pic de Gleize"

NB : le site est inclus en totalité dans le site Natura 2000 FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur"
et dans la ZNIEFF de type 2 n°05123100 "Dévoluy méridional : massif de Bure, vallée de Chaudun, Charance"
Le périmètre de la ZICO "PAC22" et de la ZPS sont presque identiques aussi la ZICO n'est-elle pas figurée pour une mailleure lisibilité

Echelle : 1/ 20 000 - février 2009

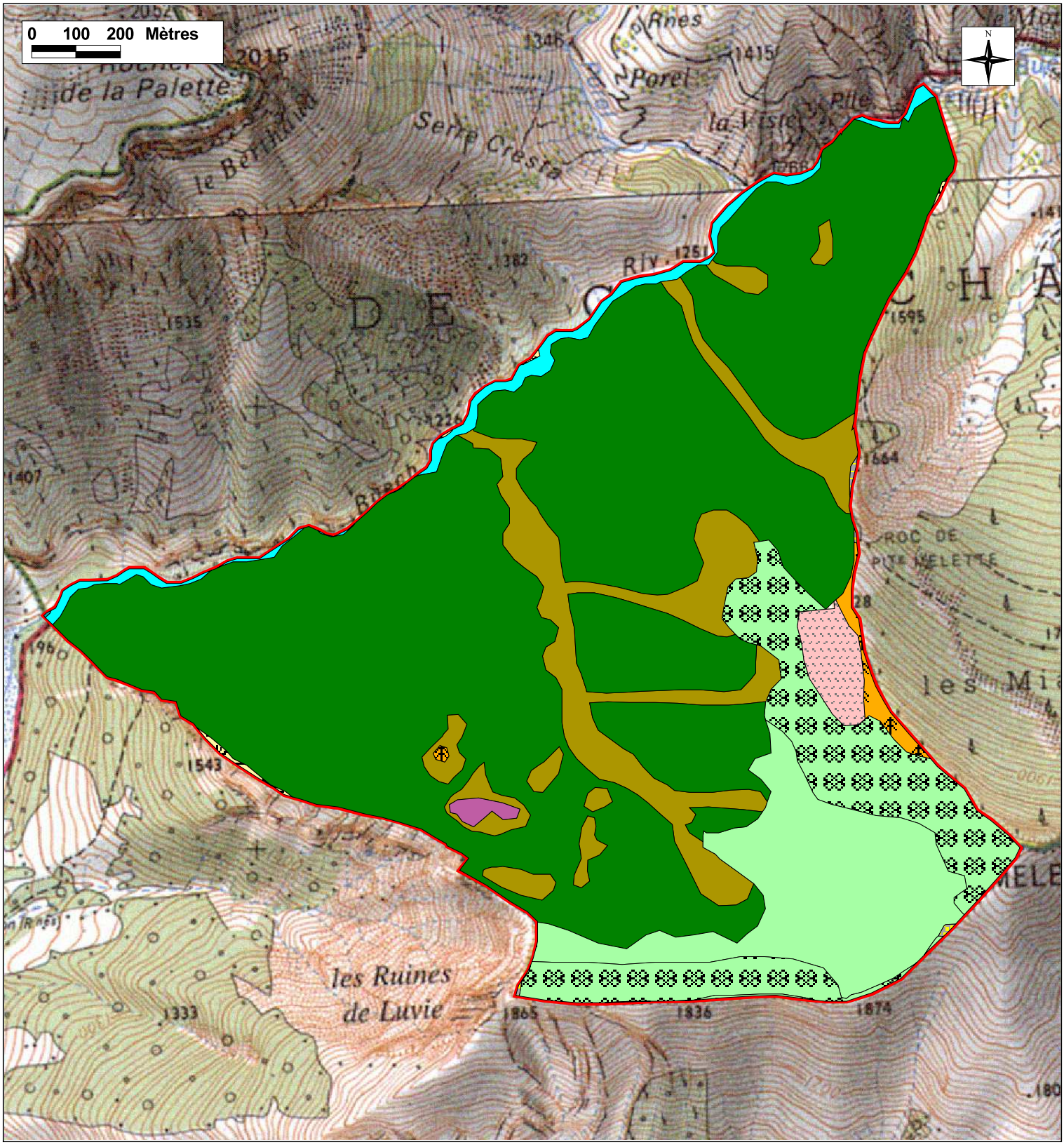

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°2 : Habitats naturels (typologie Corine)

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

- 31.4/36.43 Pelouse calcicole et lande à genévrier
- 31.812 Fruticée sèche à amélanchier
- 31.87 Clairière forestière fraîche
- 36.41 Pelouses subalpine fraîche à Carex sempervirens
- 36.43 Pelouse calcicole en gradins à Seslérie
- 41.16 Hêtraie calcicole xérocline
- 41.41 Forêt de ravins à érables et frênes
- 42.34 Forêt secondaire de mélèzes
- 43.174 Hêtraie sapinière neutrophile
- 44.21 Forêt riveraine à aulne blanc
- 61.31 Eboulis marneux thermophile
- 62.15 Falaise et rocher calcaire

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

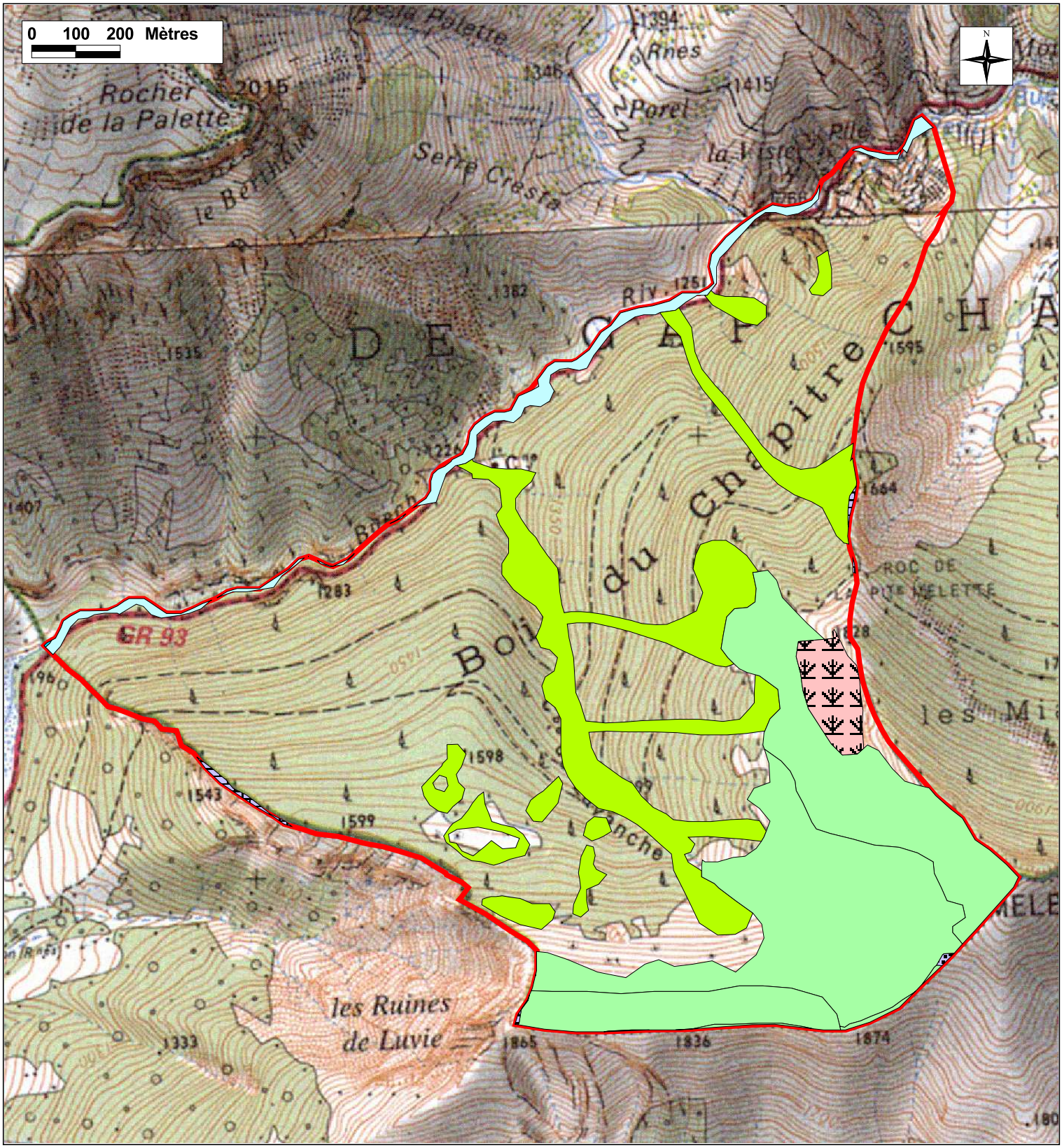

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°3 : Habitats d'intérêt communautaire (typologie EUR25)

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

- 4060/6170 Landes subalpines sur pelouses calcicoles subalpines
- 6170 Pelouses calcicoles subalpines
- 8130 Eboulis calcaires thermophiles
- 8210 Rochers et falaises calcaires
- 9150 Hêtraies sèches calcicoles
- 9150 Forêts de ravin à érables et frênes
- 91E0 Galeries d'aulne blanc
- HD habitat hors directive

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

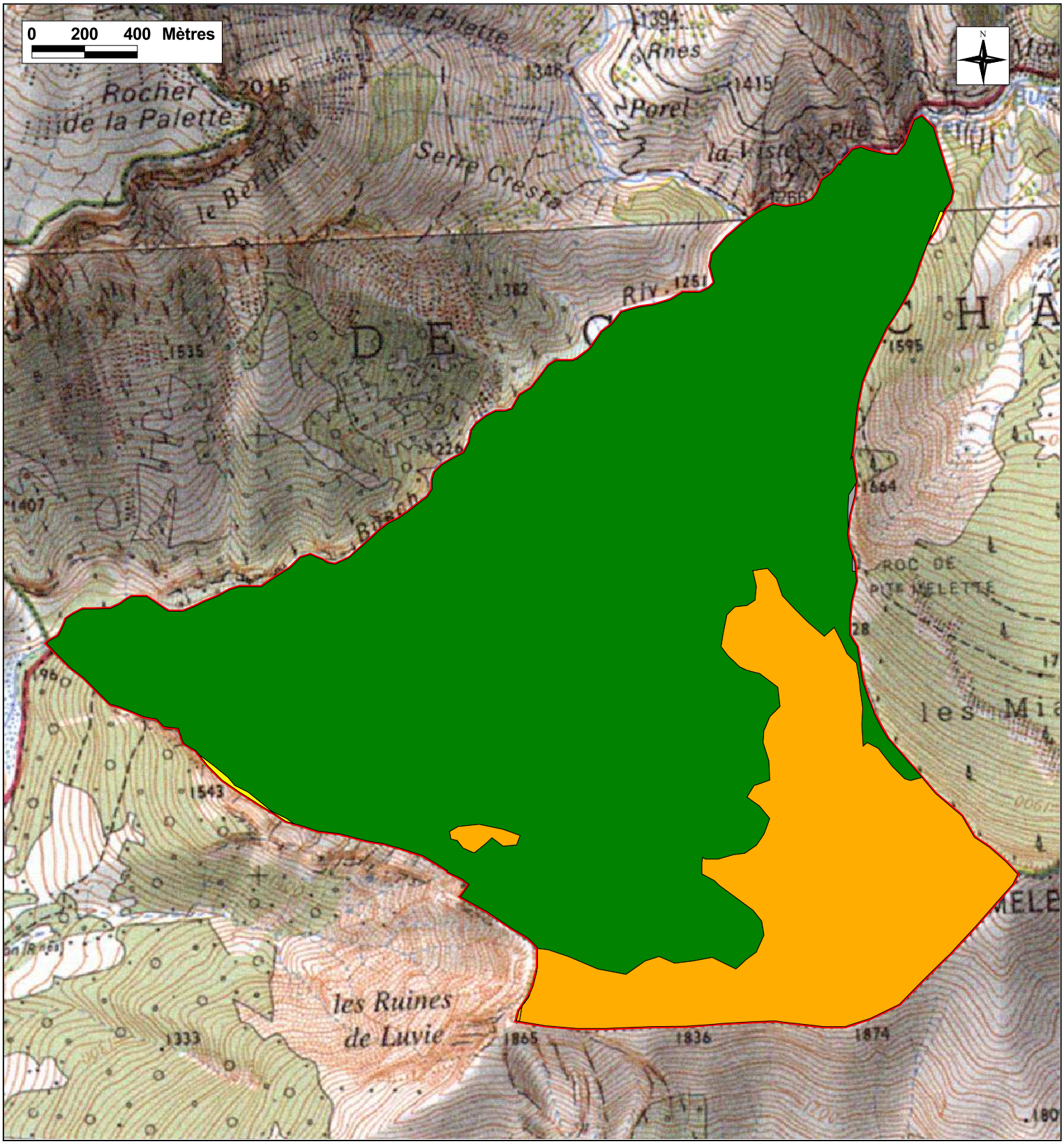

NATURA 2000

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Office National des Forêts

Carte n°4 : Végétation simplifiée

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Forêt

Fruticées

Pelouses

Milieux rocheux

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

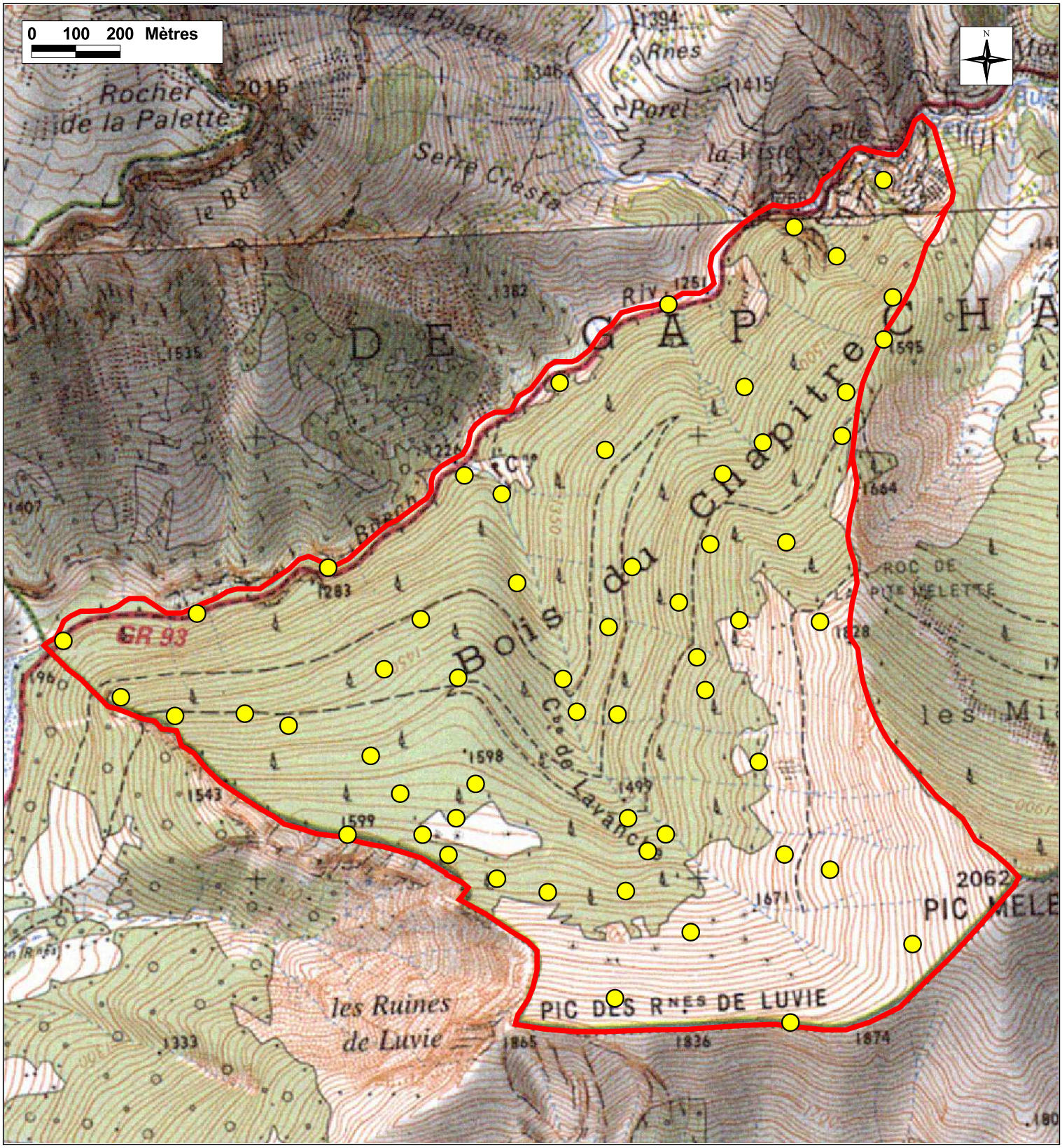

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°5 : Emplacements des points d'écoute

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000)

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

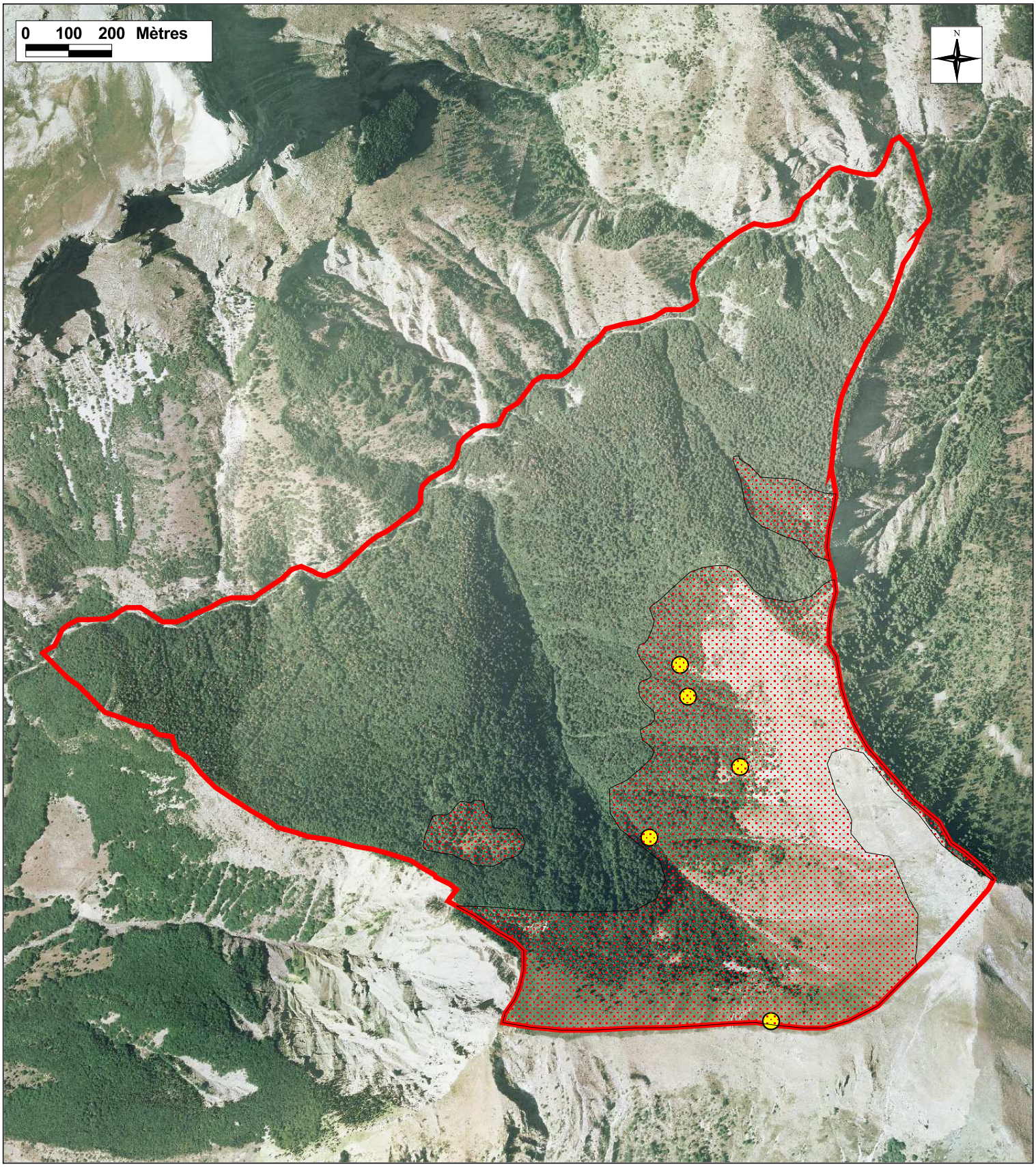

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°6 : Emplacements des points d'écoute avec contact de Tétras lyre

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact de Tétras lyre

Habitat favorable au Tétras lyre

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

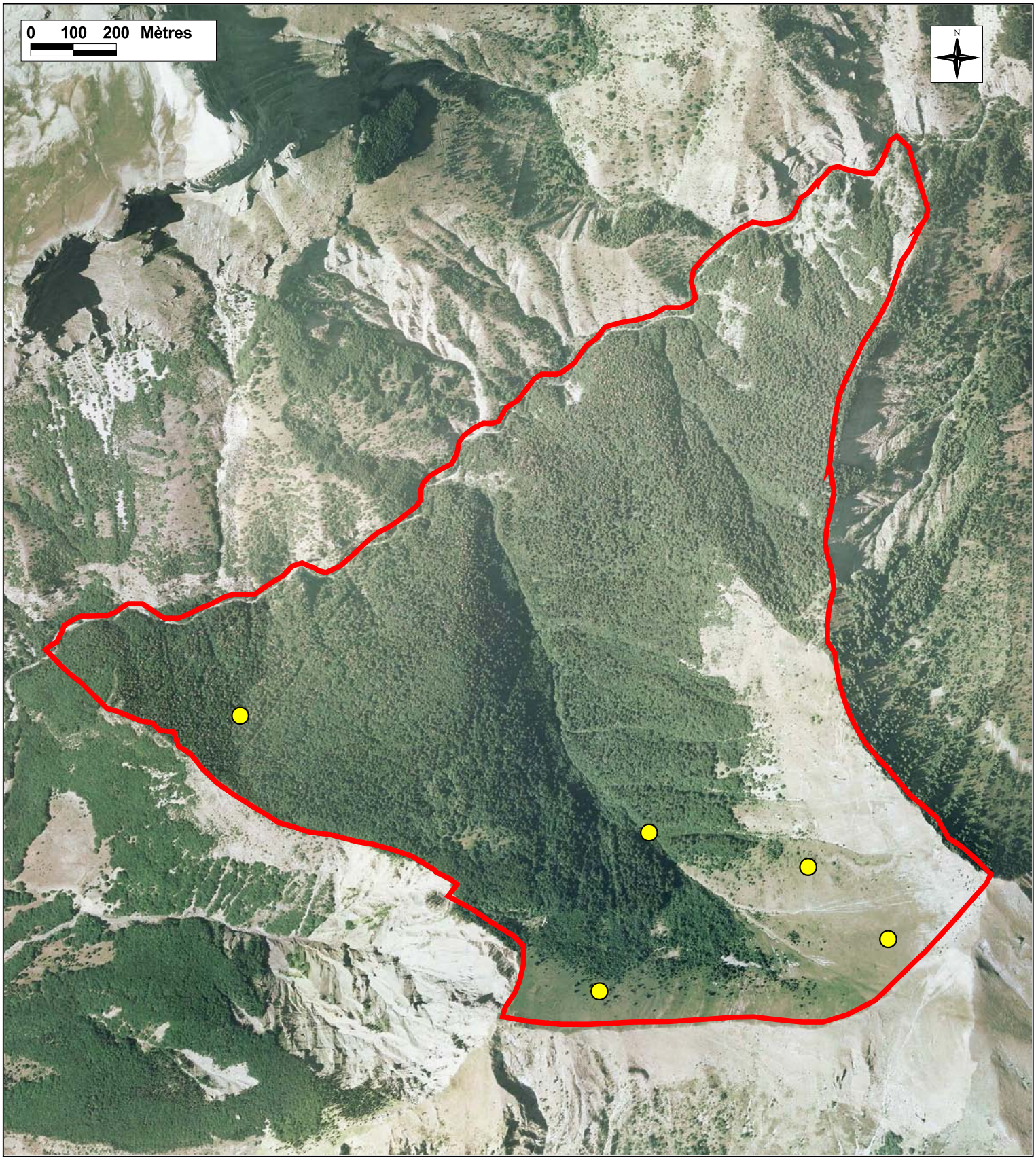

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°7b : Emplacements des points d'écoute avec contact de Crave à bec rouge

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact de Crave à bec rouge

Echelle : 1/ 12 000 - mars 2010

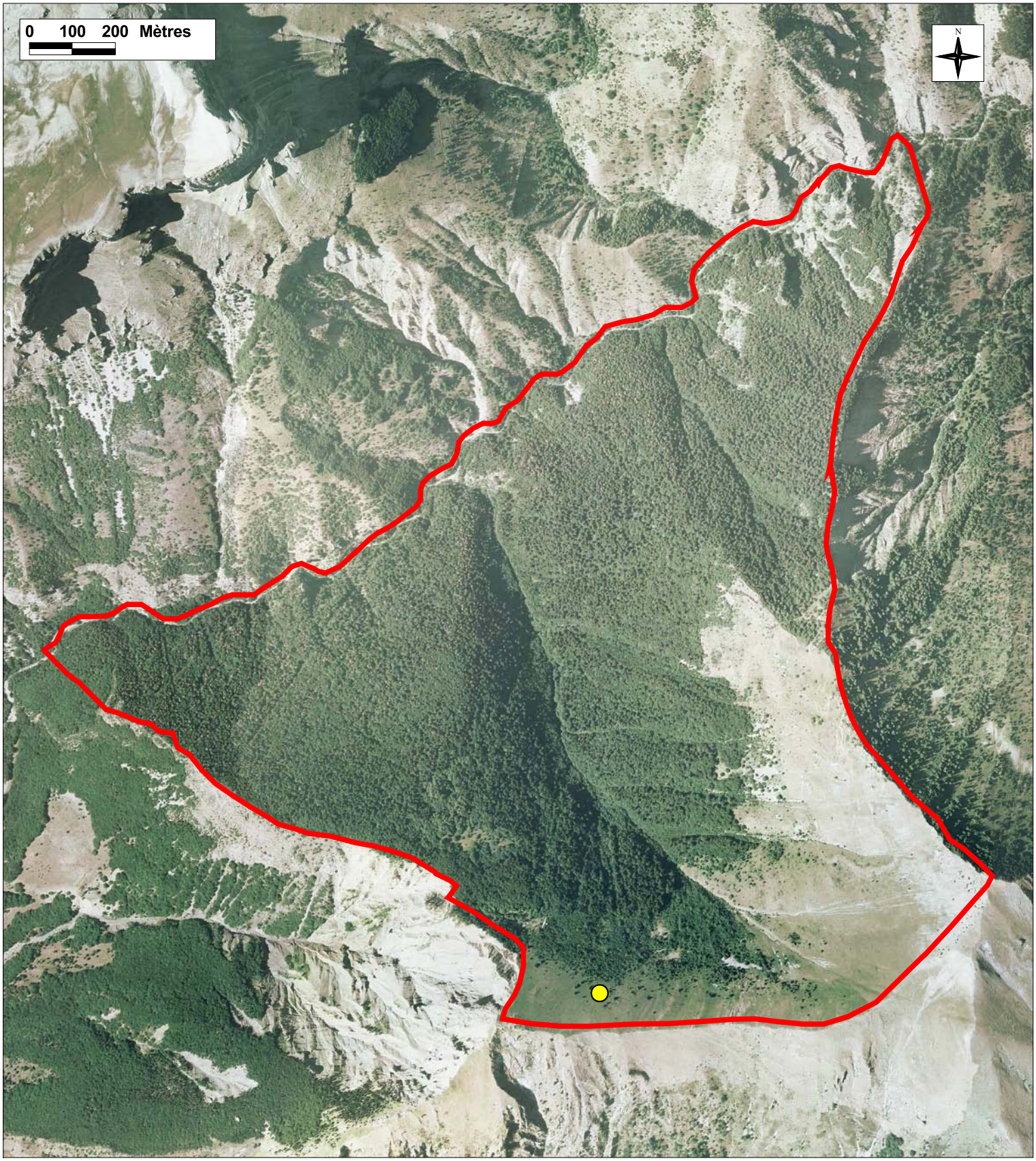

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°7c : Emplacements des points d'écoute avec contact de Bruant ortolan

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact de Bruant ortolan

Echelle : 1/ 12 000 - mars 2010

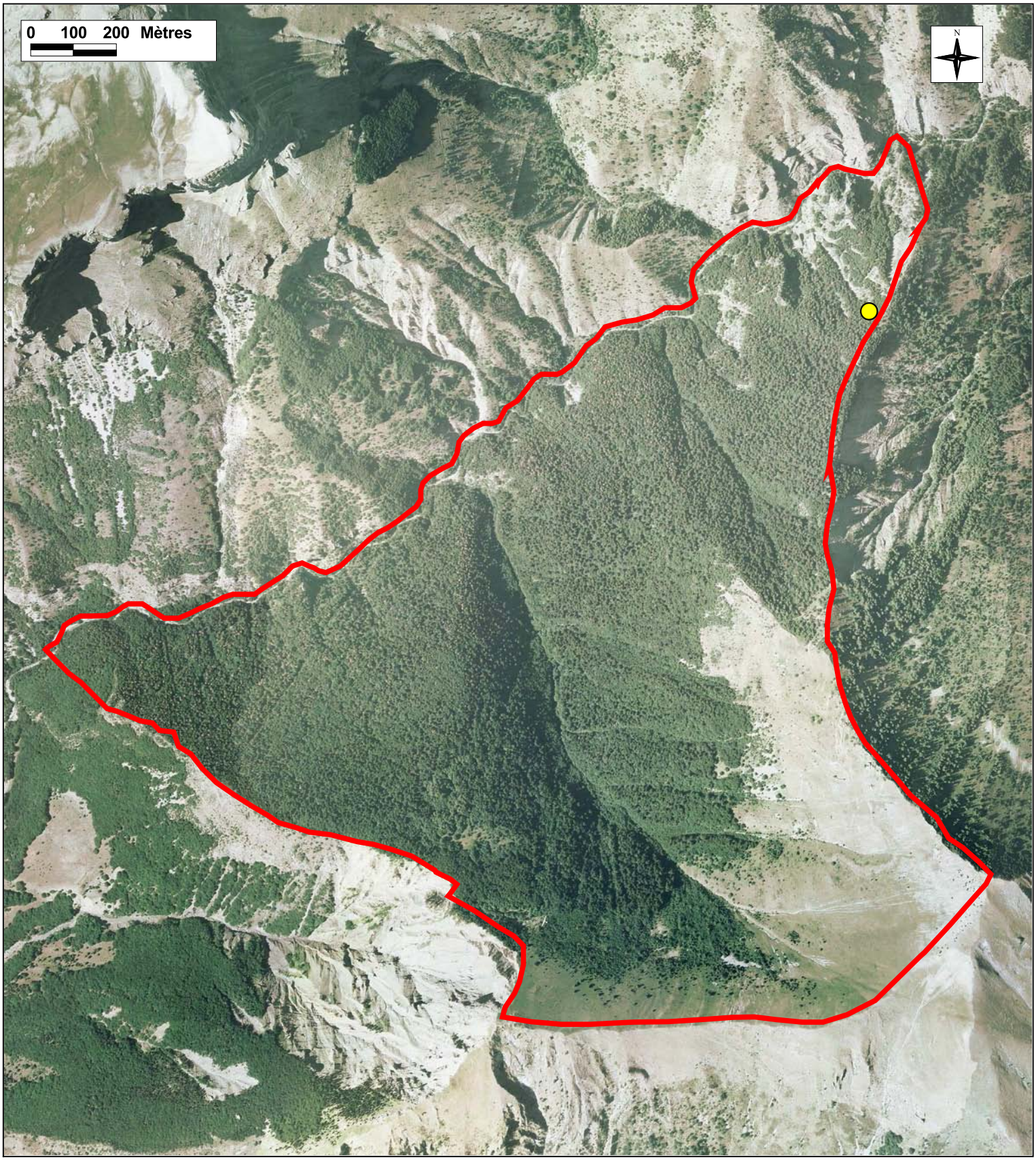

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°7d : Emplacements des points d'écoute avec contact de l'Alouette lulu

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact d'Alouette lulu

Echelle : 1/ 12 000 - mars 2010

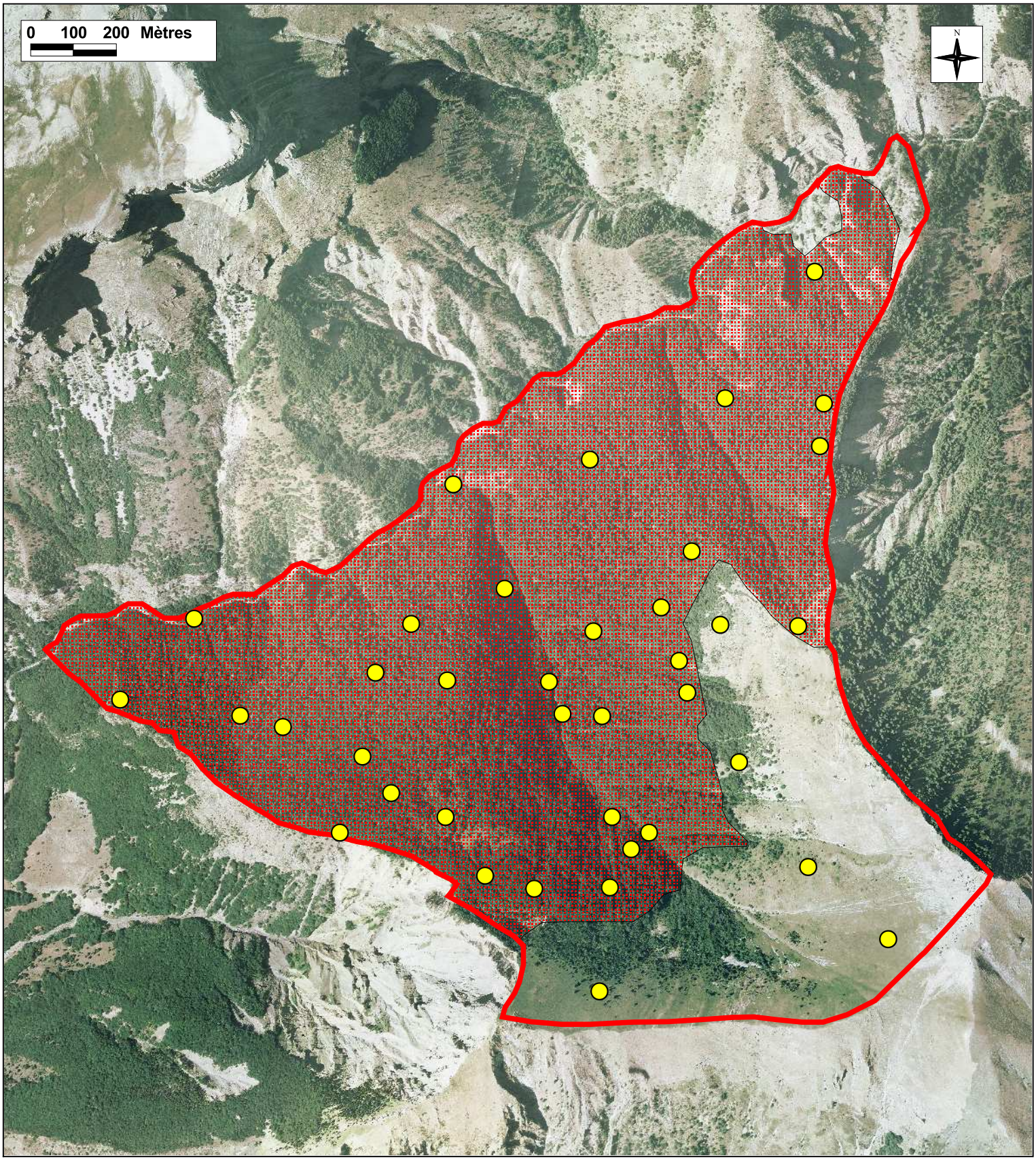

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°7a : Emplacements des points d'écoute avec contact de Pic noir

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact de Pic noir

Habitat favorable au Pic noir

Echelle : 1/ 12 000 - mars 2010

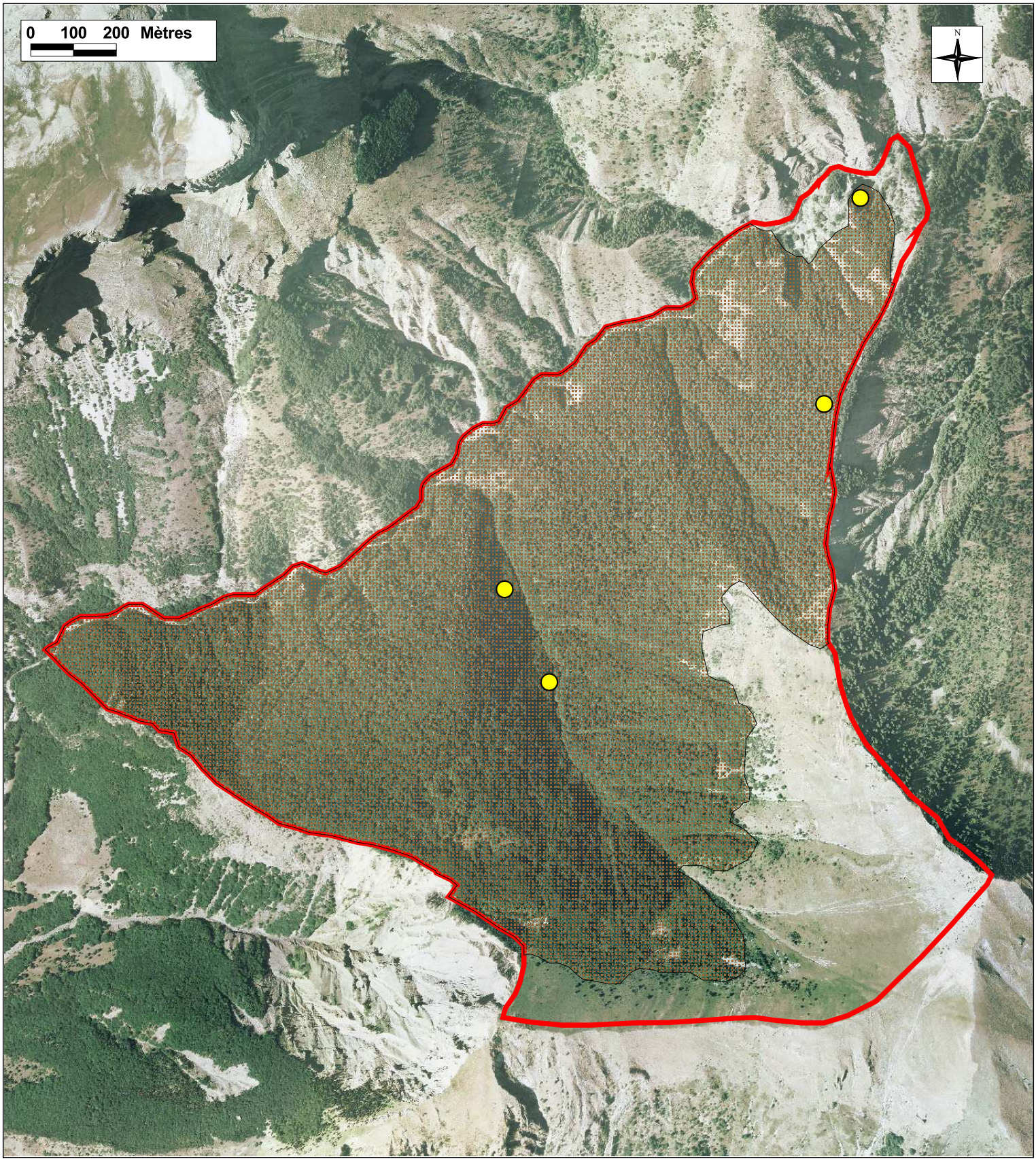

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°8 : Emplacements des points d'écoute avec contact de Gélinotte des bois

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Point d'écoute (Etude Crave 2000) avec contact de Gélinotte des bois

Habitat favorable à la Gélinotte des bois

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Carte n°9 : Habitats favorables à la chouette de Tengmalm et à la Chevêchette d'Europe

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Habitat favorable à la chouette de Tengmalm et à la Chevêchette d'Europe

NB : pour ces deux espèces on ne dispose pas de localisation précise des observations (réalisées hors points d'écoute)

Echelle : 1/ 12 000 - février 2009

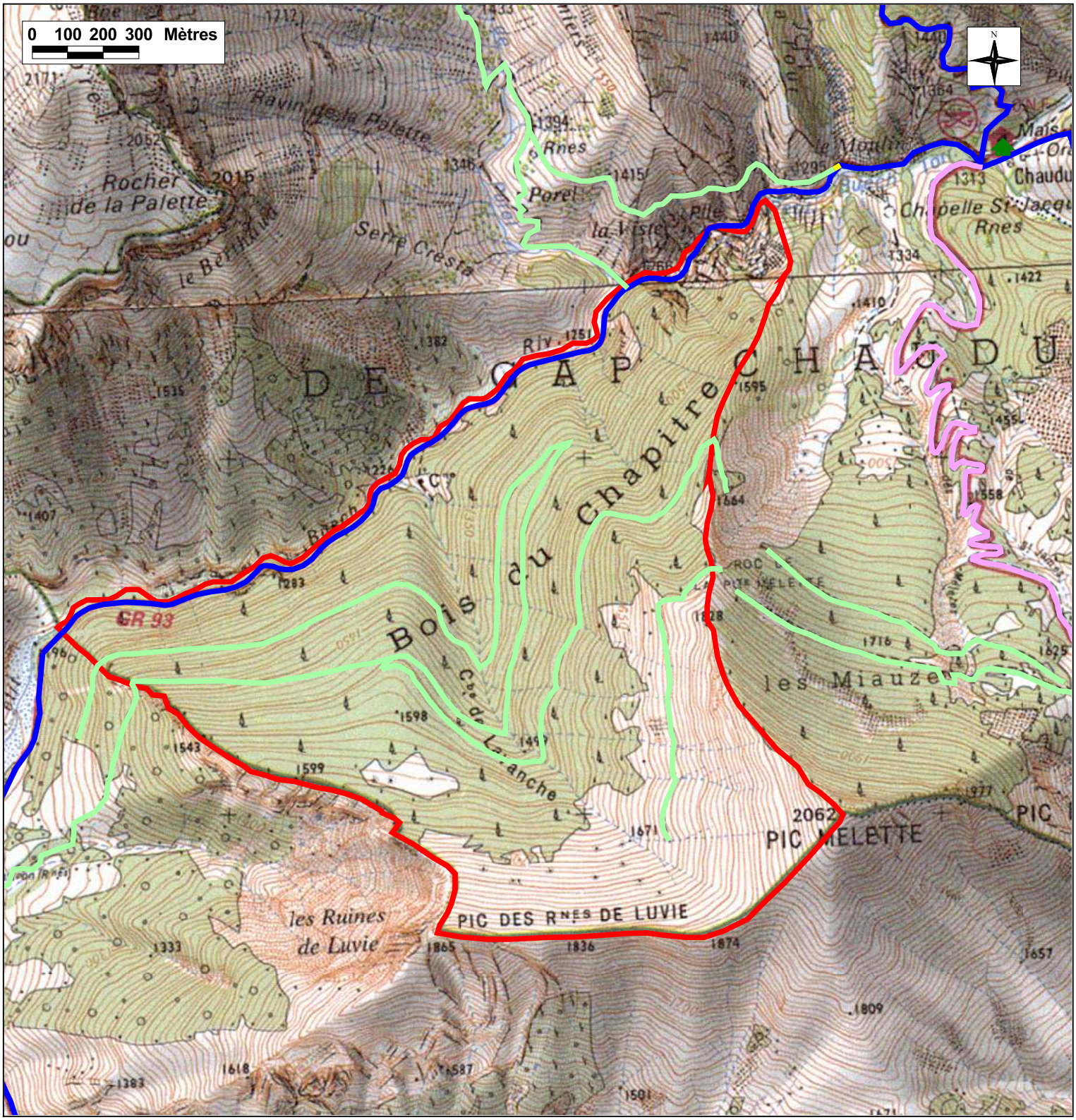

NATURA 2000

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Office National des Forêts

Carte n°10 : Principaux équipements d'accueil du public

- Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"
- Sentier de Grande Randonnée balisé et entretenu
- Sentier non balisé, entretien minimal ou nul
- Route forestière fermée à la circulation publique
- Gîte forestier

Echelle : 1/ 15 000 - février 2009

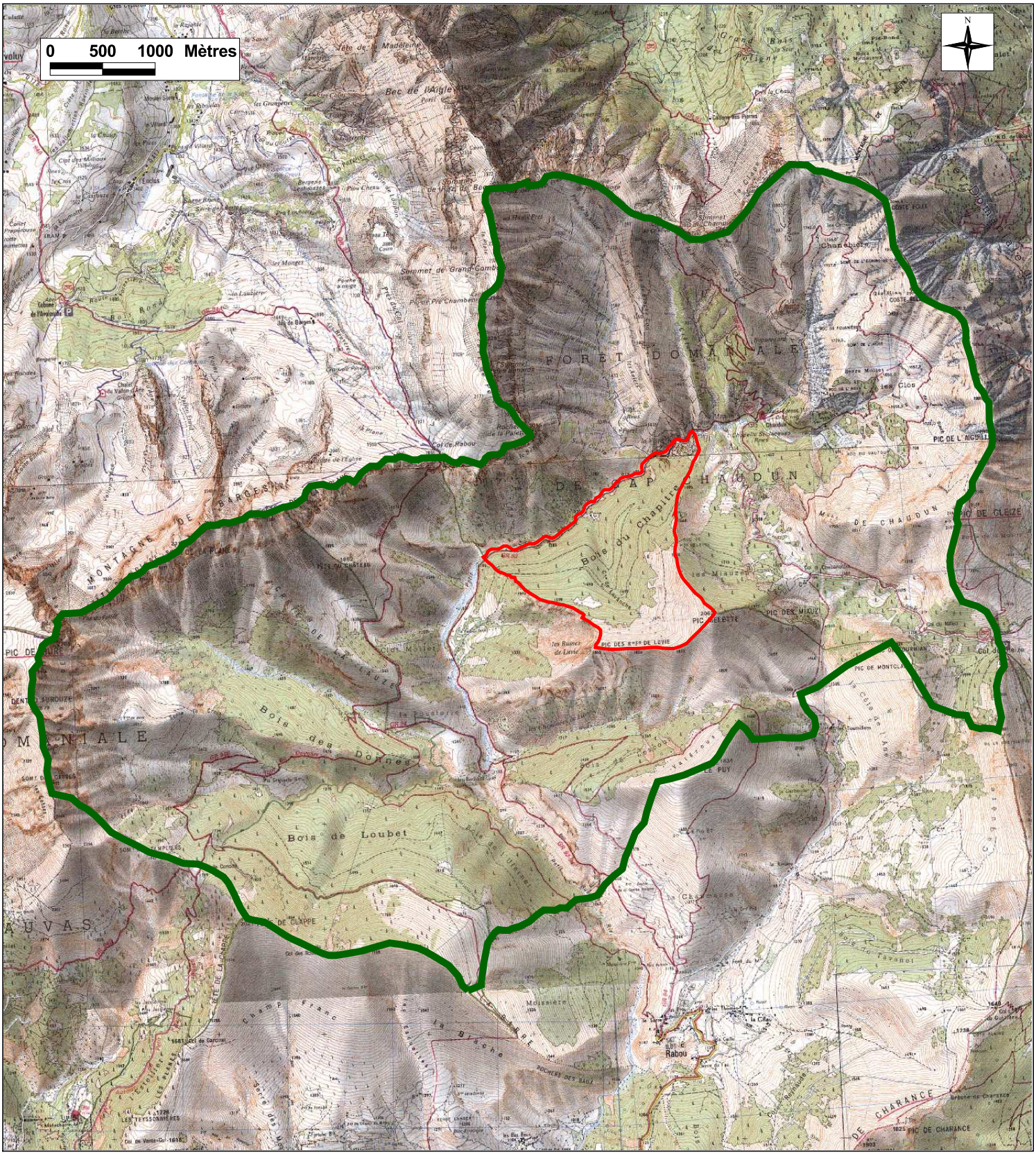

NATURA 2000

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Office National des Forêts

Carte n°11 : Proposition de périmètre d'étude pour une ZPS élargie

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Périmètre proposé pour une ZPS élargie

Echelle : 1/ 50 000 - février 2009

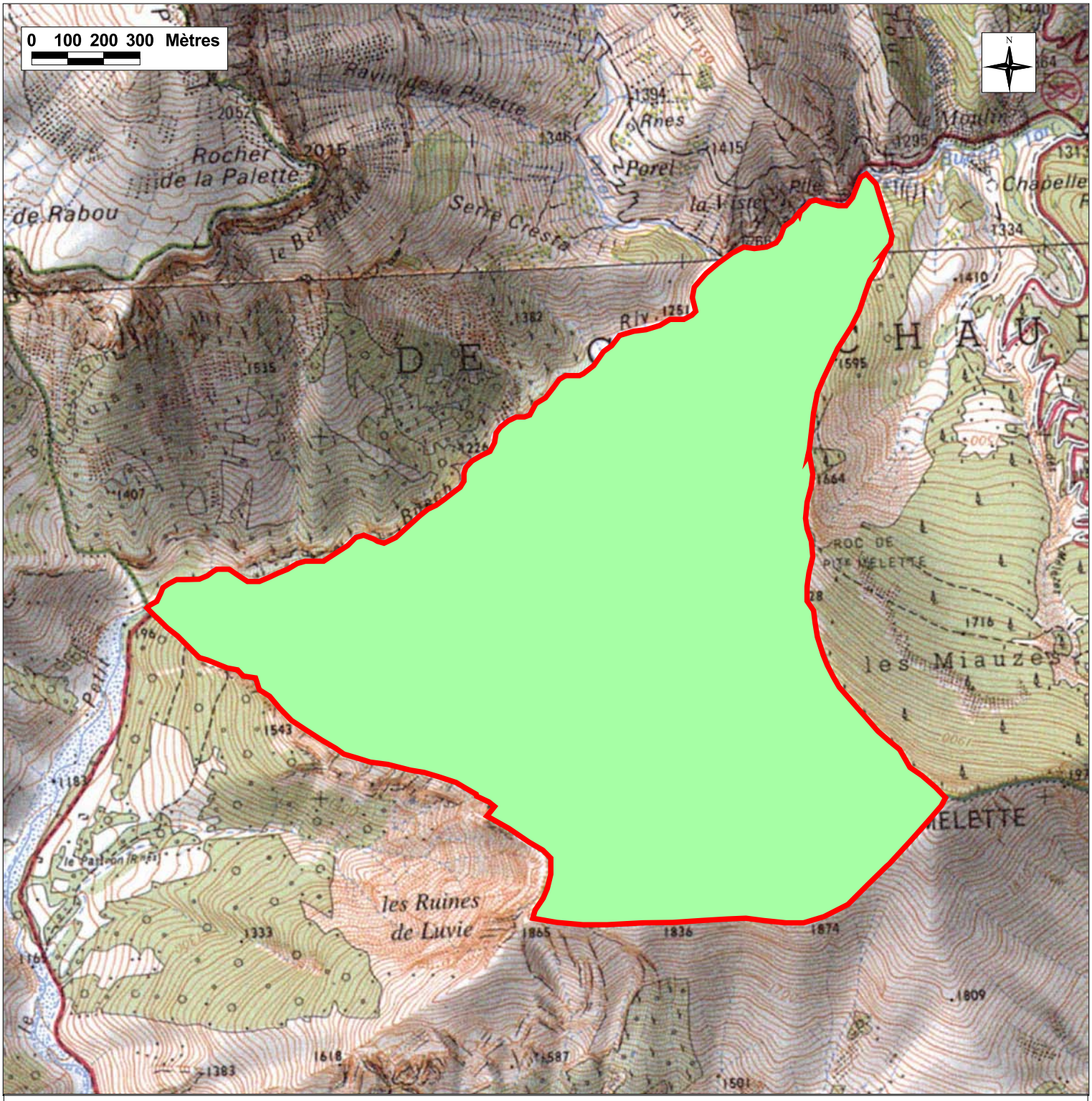

NATURA 2000

Site Natura 2000 FR9312004 "Bois du Chapitre"

Office National des Forêts

Carte n°11 : Statut foncier des terrains

Limite du site Natura 2000 FR9302004 "Bois du Chapitre"

Forêt domaniale de Gap-Chaudun

Echelle : 1/ 15 000 - février 2009